JGA 2608 Courtelary 97e année Vendredi 3 juillet 2020 Nº 26

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9 h
Officiel: mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

Réclame

CO-DEC
Solutions informatiques
www.co-dec.ch

ORVIN

Le Chandor, un chœur riche en cœur

Chorale du Chandor: un harmonieux partage entre générations, photo: Fritz Fankhauser

Lorsqu'il parle de son chœur mixte, Fritz Fankauser, le président de la société de chant Le Chandor à Orvin, a l'œil qui pétille de joie. Cet ensemble vocal a été créé en 2007. «Au départ, c'était surtout une affaire d'amitié. Et cela n'a pas changé: nous nous retrouvons toujours pour le plaisir de partager de beaux moments et notre amour pour la musique. Et puis, nous ne nous reposons pas sur nos lauriers. Nous essayons de continuer de progresser pour offrir du plaisir à notre public» ajoute Fritz Fankauser.

Et des progrès, il y en a eu passablement ces dernières années, notamment grâce à l'enthousiasme que Josira Salles, elle-même chanteuse et enseignante vocale, met dans son travail de direction du Chandor, en collaboration avec son mari, le pianiste et arrangeur André Tribuzy.

Deux générations de choristes

Un des crédos de Fritz Fankhauser est: «Il faut aller de l'avant, toujours penser à demain!» Fort de cette idée, le chœur d'Orvin n'a pas hésité à créer une seconde chorale, exclusivement composée d'enfants celle-ci, pour assurer l'avenir de la société. Pendant les concerts, les deux groupes, celui des *grands* et celui des *petits*, interprètent leurs propres répertoires, tout en se retrouvant bien sûr pour des harmonies partagées entre générations sur quelques chansons.

Un répertoire vivant accessible à tous les publics

«On en avait un peu marre de la musique sérieuse et des chants d'église» avoue sans ambages Fritz Fankhauser. Raison pour laquelle le répertoire actuel du Chandor fait la part belle à la chanson francophone et à la variété anglo-saxonne.

«Chacun des membres de la chorale (nous sommes une douzaine et une dizaine chez les enfants) peut proposer un morceau à interpréter de son choix, puis nous en discutons ensemble.»

Ainsi est né le thème du prochain récital: le temps. Des titres comme *Je n'aurai pas le temps* de Michel Fugain, *Ça sert à quoi* de Maxime Leforestier ou encore le classique de Jacques Brel *La valse à mille temps* viendront l'illustrer.

Ce nouveau répertoire devrait déjà figurer au programme des prochains concerts prévus cet automne, à Bienne, avec la pianiste Dagmar Clottu, et en décembre à Orvin et à Péry.

Tête d'affiche pour juin 2021

Depuis la mi-mars, semi-confinement oblige, la vie n'a pas été simple pour les chorales, tout simplement privées de répétitions jusqu'au mois de juin. «Nous avons petit à petit pu reprendre notre travail, d'abord à distance, via internet, puis en groupes de voix séparés, mais pas encore dans notre local habituel» soupire Fritz Fankhauser.

Et puis le grand concert annuel de juin a dû être annulé. Mais il n'en sera que plus grandiose en juin 2021, puisque le Chandor y invitera *Les petits chanteurs à la gueule de bois*, ce trio neuchâtelois qui tient le haut de la scène de la chanson en Suisse romande depuis plusieurs années. Une rencontre musicale entre *Les petits chanteurs* et la chorale d'Orvin figurera bien entendu au programme de cette soirée qui s'annonce déjà comme inoubliable.

Cœur plein, mais caisses vides

Comme le Chandor a dû annuler ses concerts de débuts d'année, les caisses de l'association sont désormais à sec. Les recettes des concerts, uniquement au chapeau, étant la principale source de financement des choristes d'Orvin, la société a lancé une campagne de recherche de fonds pour compenser ce manque à gagner.

Ainsi vous trouverez dans la présente édition de la *Feuille d'Avis du Disctrict de Courtelary* un encart qui vous permettra de soutenir les activités du Chandor, si vous le désirez, en devenant membre ami ou membre soutien.

Enfin, comme c'est le cas pour de nombreuses chorales d'amateurs, à Orvin aussi, on cherche toujours des chanteuses et des chanteurs qui auraient envie de partager de beaux moments de musique au sein du chœur du Chandor. | *tl*

Pour en savoir plus: www.lechandor.sitew.ch

SOMMAIRE

Coup de pouce à la biodiversité à Péry
Les autorités revitalisent les espaces verts 5

Du mobilier flambant neuf
... aux places de pique-nique de Corgémont 5

La responsabilité de tous!
Mieux trier ses déchets verts 10

Covid-19 et entreprises
L'HJB et la CEP proposent une aide efficace 18

Comédie familiale *Ladies Night*
Ouverture de la billeterie 19

ClientisARENA
La nouvelle infrastructure tient ses promesses 20

Parc des 4 Bornes
Création d'un comité citoyen ouvert à tous 20

Information et débat public
... pour forger son opinion sur la fusion 20

A ne pas manquer à Tramelan
La Fête du 1er août sous une forme inédite 21

L'été sera passionnant
Les offres Caritas, UP et Parc Chasseral 23

Save the dates!
Pour soutenir le HC Tramelan 24

Toutes nouvelles installations
... pour les tireurs d'Orvin 24

Les filles impatientes...
... de rechausser les crampons! 25

Réclame

Immobilier

À LOUER
CORGÉMONT

Grand-Rue 28 au 2e étage
Appart. 6½ pièces

Cuisine agencée avec lave-vaisselle, 2 salles d'eau (1x bains WC, lave-linge et sèche-linge, 1x douche WC), cheminée de salon, terrasse commune au 1er étage.

Loyer 1600 fr. charges comprises

Dès le 1er août 2020 ou à convenir
Tél. 032 489 19 28 ou 079 860 00 04

À LOUER
SAINT-IMIER

centre ville, premier étage
Appartement de 3 grandes pièces

Cuisine agencée habitable avec lave-vaisselle.
Salle de bains - WC séparés.

dès le 1er sept. 2020 ou à convenir
032 941 40 85 ou 078 889 24 55

Pour vous – chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE
Service du Bas-Vallon

Comment nous joindre ?

Téléphone 032 358 53 53
Téléphone national 0842 80 40 20
Fax 032 358 18 66
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

J'achète timbres
suisses et autres
032 422 40 91

restaurant golf les bois

Au fil des saisons :

Tartare de bœuf
coupé au couteau à la mode du chef

****

Filet mignon de veau du village
aux chanterelles fraîches

****

Abricots du Valais flambés à l'abricotine,
glace et bricelet maison

Fabian et Keunhyung ADAM,
2336 les Bois, 032 961 18 26
info@restaurantdugolflesbois.ch
www.restaurantdugolflesbois.ch

Le Manoir

OUVERT tous les jours
de 8 h 30 à 23 h,
dimanche soir et lundi soir
sur réservation

BUFFET INDIEN
tous les premiers vendredis
et samedis du mois

Cuisine NON-STOP le week-end
(vendredi, samedi, dimanche)

Restaurant le Manoir
Mont-Soleil 67, 2610 Saint-Imier
032 941 23 77

Emplois

Cormoret

A la recherche d'une
femme de ménage
environ 2 fois par mois.

Tél. 079 45 288 24

Croix-Rouge suisse
Canton de Berne
Région Jura bernois

Recherche chauffeurs bénévoles

La Croix-Rouge suisse Jura bernois recherche pour tout de suite des bénévoles temporaires pour effectuer des transports.

Les personnes intéressées doivent impérativement ne pas être âgées de plus de 65 ans et ne pas être à risque selon l'ordonnance Covid-19 de la confédération.

Tél. 032 489 10 03
Courriel : info-jurabernois@crs-berne.ch

SAINT-IMIER
TERRE D'ÉNERGIES

MISE AU CONCOURS

La Municipalité de Saint-Imier met au concours un poste d'

employé/e de voirie,
chauffeur de poids lourds à 100 %

Le détail de l'annonce est disponible sous www.saint-imier.ch > administration > offres d'emploi

Entrée en fonction : 1er octobre 2020 ou à convenir

Le dossier de candidature avec les documents usuels est à adresser au Conseil municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, avec la mention «Voirie», **jusqu'au 7 août 2020**.

ANTOINE GROSJEAN SÀRL
MENUISERIE CHARPENTE COUVERTURE
L'ECHELETTE 11 | 2534 ORVIN | 032 358 13 21

L'entreprise Antoine Grosjean Sàrl à Orvin, active dans le domaine de la menuiserie-charpente-couverture-rénovation-ossature bois depuis quatre générations, cherche un

menuisier ou charpentier

Entrée en fonction : août 2020 ou à convenir

Les candidatures accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, curriculum vitæ, copie de certificats) sont à adresser par courrier électronique à info@antoinegrosjean.ch

Les renseignements peuvent être obtenus
auprès de Monsieur Antoine Grosjean, directeur, 032 358 13 21

EMP Ebauches Micromécanique Precitrame SA

Située à 25 minutes de Bienne et de la Chaux-de-Fonds, notre entreprise est spécialisée dans la fabrication de composants horlogers et est partenaire des leaders mondiaux de l'horlogerie.

Nous souhaitons engager pour la rentrée **d'août 2021** un ou une :

APPRENTI/E MICROMÉCANICIEN/NE

APPRENTI/E QUALITICIEN/NE EN MICROTECHNIQUE

APPRENTI/E MÉCANICIEN/NE DE PRODUCTION

APPRENTI/E INFORMATICIEN/NE

APPRENTI/E DESSINATEUR/TRICE EN CONSTRUCTION MICROTECHNIQUE

Nous demandons

- Une scolarité obligatoire achevée avec succès
- Un intérêt marqué pour la technique
- Une personne rigoureuse et motivée

Nous offrons

- Une formation étendue et complète
- Un encadrement professionnel confirmé
- Un cadre de travail moderne et dynamique
- Des conditions sociales étendues

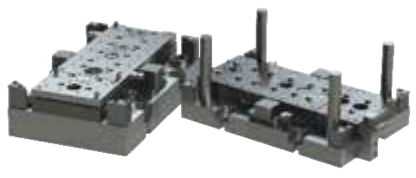

Vous avez envie de vous former au sein d'une entreprise orientée vers l'avenir? Alors n'hésitez pas à nous envoyer votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation ainsi que vos derniers bulletins scolaires, à l'attention des ressources humaines.

Nous nous réjouissons d'avance de recevoir votre candidature.

EMP Ebauches Micromécanique Precitrame SA — Combe-Aubert 3, 2720 Tramelan — contact-rh@empsa.ch, www.empsa.ch

« POUR UN MIX ENERGETIQUE PLUS AMBITIEUX »

L'EOLIEN:
UN SOUTIEN BIENVENU !

Les Quatre Bornes

SASDBV DOMALARME

En cas d'urgence nous sommes à votre disposition 24h/24.

Sécurité à partir de CHF 55.– par mois chez vous et également en déplacement.

Pour vous – chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE
Service du Bas-Vallon

Plus d'informations:
Service d'aide et de soins à domicile du Bas-Vallon
Tél. 032 358 53 53, www.sasdbasvallon.ch

ICI
votre annonce aurait été lue
4 col x 30 mm (90 fr. + TVA)

SEGWAY:
SENSATIONS INEDITES!

Une expérience unique pour une nouvelle sensation de liberté! Tellement intuitif qu'il semble être un prolongement du corps humain, le Segway vous ouvre une nouvelle dimension du pilotage, dans le cadre authentique de Mont-Soleil.

Renseignements et réservations
T +41(0)32 941 25 53
www.funisolaire.ch

FUNICULAIRE SAINT-IMIER MONT-SOLEIL

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

Quatre cultes d'été en quête de traces bibliques de spiritualité

Les quatre prochains cultes ordinaires que le pasteur Gilles Bourquin célébrera cet été dans notre paroisse ont une thématique commune: ils se basent sur les chapitres 11 à 14 de l'Evangile de Matthieu qui nous invitent à renouveler notre vie spirituelle aux sources de la Parole divine.

Ces quatre récits offrent un véritable enseignement de vie où tout un chacun, croyant ou incroyant, du plus religieux au moins pratiquant y trouvera les outils nécessaires lui permettant d'accueillir le chaos et les zones de turbulences que nous traversons. Dépister ses émotions parasites – peur, honte, culpabilité, regrets, tristesse – nous permet de prendre des initiatives avec plus de sérénité.

Apprendre à repérer et identifier ces agitations intérieures qui nous perturbent nous permet de nous délester des fardeaux que nous n'avons pas à porter. Il s'agit d'essayer de ne pas charger excessivement le bateau de sa vie en abandonnant ses prétentions exagérées et tendre à accroître ses lieux de repos intérieur et ainsi naviguer harmonieusement. Descendre au cœur de l'intériorité, quitter les schémas de pensées préconçus et passer de l'intellect au cœur ou du mental au ressenti et vivre pleinement dans le présent de la foi vous interpelle? Rejoignez-nous lors de la célébration des cultes mentionnés ci-dessous – à noter que ceux-ci auront lieu dans le respect des mesures de protection (hygiène et règles de distanciation) adéquates. | *prr*

Péry, le 5 juillet, 10 h: Matthieu 11:25-30, s'en remettre à Dieu, la voie libératrice

Orvin, le 12 juillet, 10 h: Matthieu 12:22-32, résister aux forces de division

Péry, le 19 juillet, 10 h: Matthieu 13:1-9, 18-23, chercher son chemin dans les épreuves

Vauffelin, le 16 août, 10 h: Matthieu 14:22-33, vivre pleinement, c'est oser l'impossible!

COMMUNE DE SAUGE AVIS OFFICIELS

Tri des déchets: être responsable

Le tri des déchets évite la propagation des produits polluants dans la nature. Le recyclage permet de ménager les ressources naturelles et de réduire la consommation d'énergie. Chacun doit fournir un effort pour garantir un tri conforme afin d'en diminuer l'impact sur la planète et contribuer à préserver notre qualité de vie.

Les habitants de la Commune de Sauge disposent d'une déchetterie à Rondchâtel et de nombreux écopoints qui permettent de trier leurs déchets valorisables. Les commerces sont également tenus d'en reprendre la plupart tels que le PET, les bouteilles en plastique, les piles, etc.

L'accès à la déchetterie est soumis à un horaire déterminé, avec du personnel présent pour orienter et renseigner au mieux la population. Malheureusement, il n'est pas rare que les employés soient pris pour cibles et agressés verbalement par des mécontents, ce qui n'est pas tolérable. Ils ont pour mission de ne pas accepter ce qui n'est pas valorisable et de ne pas laisser la population déposer tous ces déchets n'importe comment, aux frais de tous les contribuables.

Chaque année, les ménages de la Commune sont informés des possibilités de tri par le biais du MémoDéchets. Néanmoins, encore trop de dépôts sauvages de déchets sont constatés dans les écopoints, à côté des bennes sans tri préalable ou même, certaines fois, dans la forêt. Ce manque de responsabilité génère des heures de travail supplémentaires pour le personnel de la voirie, renvoie une mauvaise image de notre Commune et ne montre en rien le bon exemple à suivre pour nos enfants. Il est nécessaire que chaque citoyen trie et dépose convenablement chacun de ses déchets pour ne pas perturber le processus de recyclage. Une benne mal triée ne rapporte rien, voire engendre des coûts supplémentaires qui doivent être répercutés sur la taxe déchets de tous les ménages.

Ramassez les crottes de chien s.v.p.

L'unité administrative des travaux publics est aussi confrontée au ras le bol de la population concernant les déjections canines qui jonchent allègrement les trottoirs et les espaces verts, particulièrement dans certains de nos villages, allant même jusqu'à empêcher les enfants de jouer dans les terrains jouxtant leur collège. Là aussi, nous appelons à la responsabilité de chaque propriétaire de chien. Personne ne trouve cela agréable et l'entier de la population ne doit pas subir le mauvais comportement de quelques personnes. Nos employés de voirie passent de nombreuses heures à remettre le domaine public en état et, malgré la pose de pancartes à plusieurs endroits pour essayer de sensibiliser les gens, le problème perdure.

Aidez-nous à maintenir ces lieux en état et à valoriser nos déchets convenablement, pour le bien des générations actuelles et futures.

Tout manquement au respect des règles en vigueur sera dénoncé et sanctionné par l'autorité compétente. | *cm*

Compost

Avis aux intéressés, du compost est disponible en libre-service aux endroits suivants: Frinvillier, Chemin des Pêcheurs; Plagne, Place des Ecovots; Vauffelin, en haut du Chemin de la Sauge. Merci d'en prendre bonne note! | *cm*

Réclame

Pour vous démarquer en un clin d'œil
Agence de communication
Logo / Graphisme
Site internet
Campagne publicitaire
Création de stand
Multimédia
www.clin-d-oeil.net

COMMUNE DE ROMONT AVIS OFFICIELS

Information aux consommateurs d'eau potable

Le 6 mai dernier, un échantillon d'eau potable a été prélevé par le fontainier, Urs Wiedmer, dans le cadre de l'autocontrôle. Le but de ce contrôle était l'analyse du chlorothalonil et de l'herbicide. Il ressort des résultats que les propriétés de l'échantillon analysé sont conformes aux prescriptions, les valeurs ne sont pas dépassées.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de l'administration communale ou sur le site internet de la commune de Romont. | *cm*

Vacances du secrétariat communal

Durant la période estivale, le bureau sera fermé du 20 juillet jusqu'au 10 août 2020 inclusivement. La réouverture du guichet est prévue le mardi 11 août selon l'horaire habituel. Durant cette période, et uniquement en cas d'extrême urgence, vous pouvez appeler le 078 899 02 02 ou le 079 228 79 77 durant la journée.

Dossiers mis en dépôt public: Durant la fermeture du secrétariat, les demandes de permis de construire mis en dépôt public peuvent être consultées sur rendez-vous au 078 899 02 02. | *cm*

Inscription au chômage

Nous rappelons que les inscriptions au chômage se font directement auprès de l'office régional de placement «ORP» du Jura bernois à Tavannes.

En cas de perte d'emploi, il faut s'annoncer personnellement et au plus tard le premier jour pour lequel il est demandé des prestations de l'assurance-chômage. | *cm*

Papiers d'identité

En cette période de vacances, pensez à vérifier la validité de vos documents d'identité. Pour leur renouvellement, veuillez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 afin de vous rendre dans l'un des centres de saisie de Courtelary ou de Bienne. Il est aussi possible de prendre rendez-vous directement en ligne sur le lien suivant: www.pom.be.ch/Etat civil, naturalisations et identité/Passeport et carte d'identité. | *cm*

Taxe des chiens 2020

La taxe sur les chiens est due en août et sera prélevée au moyen d'une facture auprès de tous les propriétaires qui ont enregistré leur animal auprès de la commune.

Si vous avez acquis un nouveau chien, celui-ci doit alors être annoncé soit par téléphone ou par courriel à la commune de Romont. Cette démarche permettra d'obtenir un ID AMICUS pour ensuite s'identifier lors de toutes procédures liées à l'animal et auprès du vétérinaire.

Pour rappel, la taxe se monte à 70 francs pour les chiens du village et à 50 francs pour les chiens de fermes isolées. En cas de soustraction de la taxe, l'art. 16 de la Loi sur les chiens du canton de Berne s'appliquera, c'est-à-dire que toute personne assujettie à la taxe des chiens qui, intentionnellement ou par négligence, obtient ou tente d'obtenir que cette taxe ne soit pas prélevée alors qu'elle devrait l'être sera punie d'une amende. | *cm*

Soutien financier

Le Conseil municipal a décidé de renouveler son soutien à l'égard de la fondation «Mémoires d'ici» par un versement équivalent à 50 ct. par habitant. Par ce geste, l'exécutif communal souhaite encourager cette fondation à poursuivre son travail de récolte et de mise en valeur du patrimoine de notre région en général – et de Romont en particulier. | *cm*

COMMUNAUTÉ SCOLAIRE LA BAROCHE

Une retraite méritée pour Christiane Kohler

Oui, merci pour tout, Christiane! Tu as consacré ta vie à ton école, à tes chers élèves, tu as passé plus de 40 ans à transmettre ton savoir, ton enthousiasme, à partager tes valeurs, ton savoir-faire... Tu as bien mérité de te reposer un peu... avant de te lancer dans de nouvelles aventures! Nous te souhaitons beaucoup de bonheur dans ces années à venir, profite pleinement de cette nouvelle étape! Bon vent! | *tes amis et ta famille*

ORVIN

La Maison Robert ouverte au public

Etant donné le succès rencontré lors de notre première ouverture après-covid, nous persistons et signons avec une nouvelle date.

Dimanche le 5 juillet de 10 h à 17 h. Exposition d'été: Léopold, Léo-Paul, Théophile, Philippe et Paul-André Robert. Visite libre de la maison/atelier et du jardin. Les visites guidées ne sont toujours pas d'actualité, merci d'en prendre note. | *fp*

Maison Robert, Le Chärjus 118, 2534 Orvin, 078 896 80 01 www.maisonrobert.ch Parking près du terrain de football

ORVIN AVIS OFFICIELS

Fermeture de l'administration

En raison des vacances d'été, nous vous informons que l'administration municipale d'Orvin sera fermée du lundi 20 juillet au vendredi 7 août. Durant cette période, une permanence téléphonique sera toutefois assurée en cas d'urgence pendant les jours ouvrables et les heures de bureau au numéro de téléphone 032 358 01 86.

A partir du lundi 10 août, l'administration municipale sera de nouveau à votre service aux heures habituelles. | *cm*

www.driving-school-richard.ch

Premiers secours	moto/scooter	Cours de sensibilisation
ven 19h00-22h00 et sam 09h00-17h00	Cours de base 1 18 juil. et 08 août	lundi – jeudi 19h00-21h00
24 + 25 juillet 2020	Cours de base 2 04 et 25 juillet	24 - 27 août 2020
21 + 22 août 2020	Cours de base 3 11 et 31 juillet	05 - 08 oct 2020
18 + 19 sept 2020		14 - 17 déc 2020

Jacques-David 12, 2610 St-Imier
Info et inscription: www.driving-school-richard.ch / 032 325 2000

Diatel
Distribution Radio, TV, Internet, Téléphone
2610 St-Imier 032 941 41 42 www.diatel.ch

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Lundi 7 septembre 2020 à 18 h
Au centre Saint-Georges, rue Agassiz 19, 2610 Saint-Imier

Ordre du jour:

1. Contrôle des présences
2. Ouverture de l'assemblée
3. Nomination des scrutateurs et du secrétaire de l'assemblée
4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 juin 2019
5. Rapport du Président du Conseil d'administration
6. Comptes 2019
   a) compte pertes et profits
   b) bilan
   c) répartition du bénéfice et attribution à la réserve légale
   d) rapport de l'organe de révision
   e) décharge au Conseil d'administration et à l'organe de révision
7. Réélection de l'organe de révision
8. Démissions – Elections
9. Divers

Le bilan, le compte pertes et profits 2019, le rapport de l'organe de révision, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 juin 2019 sont déposés au siège de la société, rue Dr Schwab 17, 2610 Saint-Imier, où ils peuvent être consultés sur place par les actionnaires.

Saint-Imier, le 30 juin 2020 *Le Conseil d'administration*

Favorisez nos annonceurs

Félicitations

Félicitations à Monsieur **Nicolas Winkelmann** pour l'obtention de son CFC en tant qu'électronicien.

Nous sommes très fiers de lui et nous lui présentons nos meilleurs vœux pour son avenir.

Entreprise Sontex SA

Sontex
your link to innovative metering

Junod
Boucherie Charcuterie
Grand-Rue 16
2606 Corgémont
032 489 17 61

Grand choix de grillades

Horaire de vacances d'été
du 6 juillet au 31 juillet **7 h à 12 h**

Grosjean Frères sàrl
Le Coin 21a Case postale 24 2534 Orvin/Les Prés-d'Orvin
www.grosjean-freres.ch Tél. 032 358 12 37

- Installations sanitaires • Sanitäre Anlagen
- Ferblanterie • Spenglerei
- Entretien et service • Unterhalt und Service
- Nettoyage citernes à eau • Reinigung von Wassertanks
- Déneigement toiture • Dach Schneeräumung

LA ROSERAIE

La Roseraie
Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Félicitez
votre apprenti-e pour la réussite de sa formation
ICI
Tarifs avantageux
pour votre annonce personnalisée !
Demandez-nous une offre directement à
fac@bechtel-imprimerie.ch

Nouveau coronavirus
VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:
SwissCovid stoppe les chaînes de transmission.
Téléchargez l'appli.
SwissCovid
Download on the App Store
GET IT ON Google Play
www.ofsp-coronavirus.ch

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS

Colorer les espaces verts

Pour donner un coup de pouce à la biodiversité, les autorités entendent notamment favoriser les plantes indigènes appréciées par les insectes

La Municipalité vient de recevoir le rapport émanant du Parc régional Chasseral quant aux mesures souhaitables et envisageables pour augmenter la biodiversité des espaces verts communaux. L'état des lieux, à travers nos localités, avait été effectué en novembre dernier.

Les autorités entendent faire tout leur possible pour revitaliser intelligemment les espaces verts, car la sauvegarde de notre environnement vivant appartient à ses préoccupations. Cependant, à la fin juin, il est malheureusement un peu tard pour créer des prairies fleuries. L'action est donc reportée à l'année prochaine.

Le dossier a été déposé auprès de Yanik Chavaillaz, responsable technique, qui étudiera avec les cantonniers toutes les mesures possibles; ces derniers lanceront donc leur mise en œuvre pour 2021. | *cm*

Ecole à journée continue: tous les modules ouverts

Dès la rentrée d'août prochain, tous les modules de l'Ecole à journée continue seront ouverts, aussi bien pour le repas de midi que pour la garde de l'après-midi, et ceci du lundi au vendredi y compris. Contrairement à l'année qui s'achève, un intérêt suffisant permet effectivement de proposer le programme du mercredi après-midi également.

Il convient de souligner que les parents qui auraient par la suite besoin de faire garder leur(s) enfant(s) en âge scolaire, en particulier s'ils trouvent du travail, s'ils sont contraints de changer leurs horaires professionnels ou s'ils arrivent dans la commune, peuvent contacter l'EJC par l'intermédiaire de la Municipalité; en cas de disponibilité durant les modules souhaités, leur inscription sera acceptée en tout temps.

Les vacances à l'étude

Par ailleurs, consciente que les parents ne peuvent pas forcément se libérer durant treize semaines par année, ou n'ont pas tous des grands-parents disposés à accueillir leurs écoliers durant les congés, la Commune étudie la possibilité d'ouvrir l'EJC durant les périodes de vacances scolaires. Cette structure de garde sera proposée peut-être pour les prochaines vacances automnales, mais en tous les cas pour l'été 2021.

Il est cependant bien clair que comme c'est le cas pour tous les autres, les modules des vacances ne seront ouverts qu'en cas d'inscriptions en nombre suffisant. | *cm*

Naturalisation

Sur la base du rapport d'enquête, lequel prouve que cet habitant remplit parfaitement les conditions requises, le Conseil municipal a formellement ratifié la demande de naturalisation présentée par Ruben Lopes Da Silva. Les autorités cantonales recevront donc l'avis favorable de notre commune, elles qui statueront sur cette demande. | *cm*

Le clin d'œil

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS

C'est la saison !

La saison des pique-niques bat son plein, ici comme ailleurs. Au vu de la situation sanitaire, les Curgismondains seront d'ailleurs fort probablement plus nombreux que d'habitude, cet été, à passer du temps autour d'un feu et en pleine nature. Les aménagements réalisés par le personnel technique communal seront donc d'autant plus appréciés: tout récemment, il a en effet été procédé au remplacement des tables, sur les places de pique-nique des Carolines et de L'Envers. L'ancien mobilier avait subi les affres du temps et du climat, il était bien usé.

Aujourd'hui, les nouvelles tables sont prêtes à accueillir leurs utilisateurs, qui sont particulièrement enthousiastes et fidèles dans notre localité.

A tous, la Municipalité souhaite de passer ces prochains mois de très beaux moments dans ces lieux appréciés. | *cm*

Du mobilier flambant neuf, pour encore davantage de plaisir aux Carolines

Nouvelle viabilisation

Lundi soir, le Conseil municipal a attribué au bureau d'ingénieurs régional ATB SA le mandat de réaliser un projet pour la viabilisation de la nouvelle route d'accès au home Les Bouleaux. Ce nouvel immeuble est actuellement en construction, dans le quartier Sur le Crêt. La rue à créer pour atteindre son entrée principale a d'ores et déjà été baptisée Chemin des Bouleaux.

Dans le même secteur, ATB s'est vu confier une étude pour la réalisation, espérée de longue date, du chemin dit «des écoliers».

Cette voie de communication pédestre permettrait de faire circuler les enfants en toute sécurité, depuis les quartiers nord-ouest de la localité jusqu'au collège primaire, respectivement à l'Ecole à journée continue. | *cm*

Démolition en cours

Les travaux de démolition intérieure et extérieure ont démarré, sur le bâtiment communal en chantier. Ils devraient être terminés à la fin du mois d'août, y compris la destruction de l'annexe ouest. | *cm*

Pour le Jazz-Dance

L'école locale Jazz-Dance fête cette année son trentième anniversaire. A cette occasion, le Conseil municipal lui offre le cadeau traditionnel de dix francs par année, donc un don unique de trois cents francs. Non sans lui souhaiter un très bel avenir! | *cm*

Deux départs de commission

Tina Vuilleumier et Alexandre Junod ont annoncé leur démission de la commission scolaire. Les autorités locales remercient chaleureusement ces deux personnes pour leur engagement de plusieurs années au service de la collectivité, et en particulier des écoliers. | *cm*

Préavis: fermeture estivale

La *Feuille d'Avis du District de Courtelary* ne paraîtra pas les 24 juillet, 31 juillet et 7 août prochains

Première parution après les vacances: le vendredi 14 août

L'Imprimerie Bechtel SA sera fermée du 20 juillet au 2 août

D'ores et déjà, bel été à tous!

CORGÉMONT

Fin des cours à l'arc-en-ciel

Les cours de toutes les classes des écoles primaire et enfantine de Corgémont se termineront le vendredi 3 juillet selon l'horaire habituel.

Rentrée d'août

La rentrée des classes est fixée au lundi 17 août à 8h15 pour toutes les classes de l'école primaire selon la répartition suivante:

- 3H, classe de Mme Domon (rez-de-chaussée)
- 4H, classe de Mme Zürcher (rez-de-chaussée)
- 5H, classe de Mme Bujari Zenelaj (1er étage)
- 6H, classe de M. Maillat (1er étage)
- 7HA, classe de M. Bassin (1er étage)
- 7HB, classe de Mme Wehrli (rez-de-chaussée)
- 8H, classe de M. Grandgirard (1er étage)

Pour les écoles enfantines: Les enfants vivant leur 1re rentrée scolaire (1H/Chenilles) débuteront cette aventure le lundi 17 août à 9h. Les anciens (2H/Papillons) auront congé le matin et viendront l'après-midi à 13h30.

Les parents ont reçu les informations utiles par courrier.

La répartition est la suivante:

- EE 1-2H (mixte), classe de Mme Flury (classe du haut, violette)
- EE 1-2H (mixte), classe de Mme Grandgirard (classe du bas, bleue)

Les parents qui désirent consulter le plan des vacances scolaires et autres congés pour l'année scolaire peuvent le faire en allant sur le site internet de la commune de Corgémont (Pratique -> Enseignement -> Ecoles primaire et enfantine).

Le corps enseignant vous souhaite de bonnes vacances et se réjouit de retrouver vos enfants lors de la prochaine année scolaire.

| *le corps enseignant*

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE
BIENNE cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Contact en cas de funérailles pour la Communauté Catholique des Villages Péry, du 7 au 11 juillet: Yannick Salomon, Cure La Neuveville, 032 751 28 38, 079 352 38 12.
Messe: samedi 15 août à 18 h, Chapelle de Reuchenette (en attente des nouvelles règles) afin de respecter les directives (Covid-19). Pour les nouvelles dispositions, voici le lien: www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-79522.html. Pour les autres célébrations, se référer à l'Angelus.
Newsletter: pour connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry: s'inscrire à cdv-communaute-catholique-pery@bluewin.ch.
Visites de la Chapelle: pas encore au programme.
Location de la salle Sainte-Bernadette: pas encore actuelle.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA
SAINT-IMIER rue des Roses 6
case postale 207

Messe et homélie: dimanche 5 juillet à 10 h, suivie de l'assemblée générale.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
TRAMELAN

Messe: dimanche 5 juillet à 17 h 30 à Tavannes; pas de messe en semaine durant les mois de juillet et août.
Infos: l'équipe pastorale se tient à disposition si besoin au 077 460 91 48. Vous pouvez trouver des renseignements sur notre site internet:

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique: samedi 4 juillet, 18 h, Corgémont; dimanche 5 juillet, 10 h, Saint-Imier.

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE POUR CHRIST
CORGÉMONT sur le Crêt 3

Culte: dimanche 5 juillet, 10 h, français.

www.gfc.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE VALLON DE SAINT-IMIER
CORMORET

Culte: di. 5 juillet à 10 h à Cormoret.

R. Geiser, 078 652 64 04
www.eemvs.ch

ÉGLISE DU ROC
SAINT-IMIER Jacques-David 12

Cultes: ce dimanche 5 juillet, nous aurons le culte dans nos maisons. Nous vous enverrons par messagerie électronique un culte «clé en main». Pour ceux qui le veulent: pasteur Luc Normandin 032 941 58 25.
Service d'entraide disponible pour tous: écoute, partage, coup de main et prière: 032 941 58 25.
Autres activités: suspendues jusqu'à nouvel avis.

Luc et Renate Normandin
032 941 58 25
http://egliseroc.wordpress.com

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA
SAINT-IMIER Fourchaux 36

Culte: dimanche 5 juillet, 9 h 30, avec Bertrand Mathys suivie de l'assemblée générale à 11 h. Garderie et école du dimanche.
A votre disposition: le pasteur est à votre disposition si vous ressentez le besoin de partager, si vous avez des questions, des soucis ou des demandes de prières.

Bertrand Mathys, pasteur,
032 941 49 67
www.la-bethania.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE
SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

Culte: dimanche 5 juillet, 10 h, prédication David Weber. Ecole du dimanche et garderie.

David Weber, pasteur
dpj.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE
SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

Services religieux: dimanche 5 juillet à 9 h 30 (défunts). Mercredi 8 juillet à 20 h. Les mesures de protection Covid sont appliquées. Tout le monde est le bienvenu, jusqu'à la capacité maximale. Les services religieux peuvent toujours être suivis par vidéo (IPTV): le dimanche à 9 h 30, http://skipa.tv/channels/geneva/, nom d'utilisateur: daswort, mot de passe: dreiineinz. Changements éventuels et informations de dernière minute disponibles: stimier.nak.ch/nc/termine/

Didier Perret, dpe2610@gmail.com
079 240 72 73
www.stimier.nak.ch/agenda

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS
SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

En raison de l'épidémie, nous vous proposons en vidéo-conférence des messages bibliques, des histoires pour les enfants et des temps de prières.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG
TRAMELAN

Culte: dimanche 5 juillet à 10 h aux Mottes, garderie, activités pour les enfants.

www.menno-sonnenberg.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER
TRAMELAN Grand-Rue 116
entrée: face à Albert Gobat 15

Culte café croissants: dimanche 5 juillet, 10 h, au Figuier.
Sortie du KT: samedi 4 juillet, 14 h, rendez-vous à la fromagerie des Reussilles.
Récré des aînés: mercredi 8 juillet dès 11 h 30, au Figuier.

032 487 32 17
eric.germain@lafree.ch
www.eglisedufiguier.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE
TRAMELAN rue A. Gobat 9

Culte: dimanche 5 juillet, 9 h 30 avec Marc-Etienne Peter, 11 h au pâturage si le temps le permet.
Conseil d'église: mardi 7 juillet, 18 h 15.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch

COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE
LA CHAUX-D'ABEL

Groupe de jeunes: samedi 4 juillet.
Gottesdienst: dimanche 5 juillet, 10 h à la Chapelle la Chaux-d'Abel.

www.chaux-dabel.ch/agenda

RÉFORMÉES

AGENDA COMMUN DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Ecoute et prière: pour prendre rendez-vous, téléphonez au 077 423 20 20 ou envoyez un courriel à ecoute@referguel.ch. Infos détaillées sur www.referguel.ch/activites/accompagnements/ecoute-et-priere.

PAROISSE RÉFORMÉE
CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Prière œcuménique: chaque mercredi de 19 h 15 à 19 h 40 au temple de Corgémont. Ce moment de partage de silence et d'oraison, dans l'esprit de Taizé, est ouverte à toutes et tous. Les événements qui se passent chaque jour dans le monde ou tout près de chez nous appellent hommes et femmes de bonne volonté, enracinés dans le message du Christ à poser des signes d'Unité.
Prochains cultes: dimanche 5 juillet, 10 h à Villeret. Officiant: Matteo Silvestrini. Prochain culte dans la paroisse: le dimanche 19 juillet, 10 h à Corgémont.
Service de taxi pour les cultes: si des personnes désirent se rendre au culte mais n'ont pas de voiture, elles peuvent contacter David Giauque ou Christine Brechbühler pour arranger un service de taxi.
Assemblée de paroisse: comme publié précédemment, l'assemblée ordinaire d'été se tiendra le 6 juillet à 19 h 30 au temple de Corgémont. L'ordre du jour et le PV sont disponibles sur le site de la paroisse ou auprès de David Giauque.

032 489 17 08
www.referguel.ch/paroisses/corgemont-cortebert

Secrétariat: corgecorte@referguel.ch

David Giauque, 079 823 75 84
david.giauque@referguel.ch

Services funèbres:
permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse:
Christine Brechbühler, 079 565 93 66

Réservation salle de paroisse:
E. Hohermuth, 032 963 11 89
4hohermuth@bluewin.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
COURTELARY ET CORMORET

Werner Habegger, pasteur,
032 489 18 09
werner_habegger@bluewin.ch

Philippe Hauri, président, 079 271 99 10
philippe.hauri@bluewin.ch

Annelise Stieger, secrétaire
079 413 47 32,
annelise@bluewin.ch

Services funèbres:
permanence au 0800 225 500

Réservation de la salle de paroisse:
Raymond Béguelin, 078 617 57 61,
raybeg@me.com

Services funèbres:
Permanence au 0800 225 500

Réservation de la salle de paroisse
Raymond Béguelin; 078 617 57 61
raybeg@me.com

PAROISSE RÉFORMÉE
LA FERRIÈRE

Culte d'été: dimanche 5 juillet, 10 h, avec S. Médebielle.
Ecoute, entretien, partage, prière: le pasteur est à votre écoute au 079 414 03 60 pour quelque demande que ce soit.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Pierrette Wäfler, présidente
et service auto, 032 961 15 81
ou 079 291 42 05

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL
PÉRY rue du Collège 12

Cultes: dimanche 5 juillet, 10 h, à Péry. Officiant: Gilles Bourquin. Offrande en faveur de Terre Nouvelle.
Proposition d'intercession: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la paroisse de Delémont et ses secteurs.
Eglises et salles paroissiales, ouverture et locations: suite aux mesures d'assouplissement, il est à nouveau possible de louer nos salles tout en respectant le plan de protection spécifique mentionnant les règles à respecter. Les églises sont à nouveau ouvertes au public depuis le 1er juillet 2020.
Accompagnement des pasteurs: si vous souhaitez un accompagnement spirituel, une prière, un entretien, n'hésitez pas à contacter nos pasteurs qui se tiennent à votre disposition. Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16.
Activités paroissiales: supprimées jusqu'à nouvel avis. Votre paroisse continue d'être présente au travers de son site internet où vous pourrez consulter les informations qui seront actualisées au fur et à mesure.

032 485 11 85
(lu: 13 h-17 h 30, ve: 7 h 45-11 h 30)

contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres:
permanence au 079 724 80 08

Location de salles: 032 485 11 85
Grain de sel, Orvin; salle de la Cure,
Orvin; salle de paroisse, Péry

Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76
Gilles Bourquin 079 280 20 16

Catéchisme:
7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
et Christian Borle, 078 739 58 28

10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Daniel de Roche, 079 337 50 76

PAROISSE RÉFORMÉE
RENAN

Culte d'été: dimanche 5 juillet, La Ferrière, 10 h, avec S. Médebielle.
Conseil de paroisse: lundi 6 juillet, Ancre, 20 h.
Ecoute, entretien, partage, prière: vous pouvez joindre le pasteur au 079 414 03 60.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Catherine Oppliger, présidente
078 761 46 38

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
SAINT-IMIER

Cultes d'été en demi-région: dimanche 5 juillet à La Ferrière et à Villeret à 10 h.
Vacances du secrétariat: du 8 au 27 juillet. Le sacristain-concierge est atteignable au 079 427 81 52.
Vacances du pasteur Pedroli: du 6 au 27 juillet.
Nous restons à votre service!: le déconfinement est en route, mais la prudence reste de mise, surtout pour nos aînés. Nous sommes toujours à leur disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8 h 30 à midi, et de 14 h à 16 h 30. Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-dessous. Nous continuons de privilégier les entretiens téléphoniques par rapport aux visites à domicile. Nos encouragements à tous!

Plan annuel des cultes:
disponible sur le présentoir
de la Collégiale,
dans les locaux de la cure,
et peut être envoyé sur demande,
en s'adressant au secrétariat
au 032 941 37 58,
ou à paroisse.st-imier@hispeed.ch

Aumônerie des homes, renseignements:
Laure Devaux Allisson, 076 438 02 09,
laure.devaux@referguel.ch
et David Giauque, 079 823 75 84,
david.giauque@referguel.ch

Pasteur remplaçant:
Marco Pedroli, 076 588 98 85,
marco.pedroli@sunrise.ch

Permanence téléphonique
pour les services funèbres:
0800 22 55 00.

paroisse.st-imier@hispeed.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte: dimanche 5 juillet culte à 10 h à Villeret.
Assemblée de paroisse: le jeudi 9 juillet à 19 h à la salle de paroisse, rue du Collège 19: comptes 2019, budget de la commission de fusion des paroisses réformées de Sonceboz-Sombeval et Corgémont-Cortébert, crédit d'investissement de la rénovation de la cure, élections et rapports.
Aînés: les rencontres reprendront si autorisation au plus tôt en septembre 2020.
Catéchisme cycle I, 3H-6H: les rencontres reprendront après les vacances d'été. Responsable: Annerose Riesen, 076 615 23 52, annarosa.riesen@sunrise.ch.
Accompagnement du pasteur: Si vous souhaitez un accompagnement spirituel, une prière, un entretien, une information, question, vous pouvez faire appel au pasteur Richard Riesen, qui se fera un plaisir de s'entretenir avec vous par téléphone, WhatsApp ou Skype, dans votre jardin ou à la salle de paroisse. N'hésitez pas à le contacter.
Conseil de paroisse: le jeudi 9 juillet à 17 h.

Téléphone de piquet de l'Erguël,
services funèbres: 0800 225 500

Richard Riesen, pasteur (42 % dans
la paroisse et 13 % dans le syndicat
des paroisses réformées de l'Erguël),
032 489 17 68, 076 536 53 26,
richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/
sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE
SONVILIER

Culte: dimanche 5 juillet, début des cultes d'été. Culte à 10 h à l'église de La Ferrière. Officiant: Serge Médebielle.
Catéchisme de cycle 1 «Aux marches du Palais»: mardi 7 juillet de 14 h à 16 h, après-midi de jeux et de joutes au terrain de foot de Courtelary pour les enfants de l'Erguël.
Site internet: le site internet des paroisses de l'Erguël s'est considérablement enrichi pendant la période du confinement: vidéos, mini-cultes, méditations, textes et poésies. A découvrir sur www.referguel.ch.

Alain Wimmer, pasteur, 079 240 63 16
(aussi SMS et WhatsApp),
alain.wimmer@referguel.ch

Présidente de paroisse:
Beatrix Ogi, 079 725 15 41

Location de la maison de paroisse:
Mélanie Walliser Stevens,
077 429 74 59,
location@paroissesonvilier.ch

Permanence des services funèbres:
0800 225 500

Site internet: www.referguel.ch

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN
TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

Predigtferien: Pfarrerin Rebekka Meili übernimmt die Urlaubsvertretung im Pfarramt vom 6. Juli bis zum 3. August 2020. Ihre Natelnummer: 079 259 96 99.

Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE
TRAMELAN

Culte: dimanche 5 juillet, 10 h, église de Sornetan avec le pasteur L. Gujer. Taxi: s'annoncer le matin même entre 8 h et 9 h au 032 487 41 50.
Cultes de l'été: la période estivale est à nos portes, d'ores et déjà nous vous souhaitons un temps béni. Pour le service de taxi, merci de vous annoncer le matin même entre 8 h et 9 h. Durant l'été, les cultes à venir sont les suivants:

- 12 juillet, 10 h, Malleray, culte Par8 à la place de pique-nique de la Pierre de la Paix, taxi: 079 502 79 63
- 19 juillet, 10 h, Tramelan, taxi: 032 941 64 71
- 26 juillet, 10 h, Tramelan, taxi: 032 487 46 75
- 2 août, 10 h, Sornetan, taxi: 032 941 64 71
- 9 août, 10 h, Tramelan, taxi: 032 487 57 64
- 16 août, 10 h, Tramelan, taxi: 032 487 67 84
- 23 août, 10 h, Tavannes, taxi: 079 717 05 39, culte Par8 de la rentrée KT

Groupe Jader: vendredi 3 juillet, dès 19 h, Chalet famille Bühler, grillades; infos Ph. Kneubühler 078 616 71 57.
Célébration œcuménique home Les Lovières: lundis 6 et 20 juillet et lundi 3 août, 15 h, salle polyvalente, (célébrants: 6.07, D. Kuchen; 20.07, J.-L. Crétin; 3.08, P. Donzé).
Veillée de Prière Taizé: mardi 28 juillet, 19 h 30, église catholique.
Information: durant la période des vacances d'été, la permanence du secrétariat est ouverte uniquement le mardi de 9 h à 11 h ou sur rendez-vous au 032 487 48 20.

Services funèbres:
permanence au 0848 778 888

www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
VILLERET

Culte: dimanche 5 juillet, 10 h, Villeret, Fragilité.
Réouverture de la cure: dès le 17 août.
Grillades party: vendredi 21 août dès 18 h sur inscriptions par sms, WhatsApp ou téléphone au 079 289 95 06, jusqu'au mercredi 19 août.

Heures d'ouverture bureau:
vendredi matin 8 h-11 h

Présence pastorale:
mercredi, jeudi et permanence
au bureau le vendredi matin

Services funèbres et urgences:
0800 225 500

villeret@referguel.ch
www.referguel.ch

TÉMOINS DE JÉHOVAH

SAINT-IMIER
rue du Vallon 28

Plus d'informations: jw.org
(site officiel gratuit)

Préavis: fermeture estivale

La *Feuille d'Avis du District de Courtelary* ne paraîtra pas les 24 juillet, 31 juillet et 7 août prochains

Première parution après les vacances: le 14 août

L'Imprimerie Bechtel SA sera fermée du 20 juillet au 2 août

D'ores et déjà, bel été à tous!

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS

Fuites d'eau : un système moderne

Le Conseil municipal a libéré lundi soir un crédit additionnel destiné là la mise en place d'un système de détection des fuites d'eau. C'est auprès de la société spécialisée GEO NRJ SA, de Broc, qu'un abonnement sera contracté dans ce sens. Il portera sur cinq ans, soit le minimum proposé, et un bilan détaillé sera établi après ce lustre d'essai.

L'abonnement consiste en la location d'une soixantaine de capteurs-récepteurs, qui seront posés sur les vannes de secteur et reliés, au moyen d'une carte SIM, à un site internet. Sur la toile, le chef technique municipal pourra quotidiennement découvrir un état de situation détaillé, avec le signalement des éventuelles fuites. Ces dernières seront visibles sur plan, leur situation définie à un mètre près dans le terrain.

Actuellement, chaque fuite est signalée par le Sester aux cantonniers, qui doivent ensuite la localiser; ce travail complexe peut prendre jusqu'à plusieurs jours. Les autorités ont donc estimé judicieux d'expérimenter la location de capteurs, laquelle coûtera 11 800 francs par année. Le nouveau système de surveillance sera en place dès l'automne. *cm*

Une affaire de sécurité

Le Conseil municipal a accepté lundi soir un nouveau concept de marquage, qui sera appliqué tout prochainement à l'embranchement entre la rue du Collège et la rue de la Gare, à l'entrée de Sombeval. Cette portion de rue est placée en sens unique depuis très longtemps, son utilisation n'étant possible qu'en descendant du Nord au Sud. Or de très nombreux véhicules forcent là le passage pour s'engager sur la route cantonale…

Par ailleurs, à ces infractions s'ajoute un autre danger: la sortie de la première maison à droite, en contrebas de l'embranchement, est désormais masquée par un mur en phase d'achèvement.

Conséquemment, la Municipalité a décidé de faire réaliser un nouveau marquage, qui réduira la largeur de cette chaussée à 3 m 50. Ce rétrécissement sera signalé également par deux potelets, plantés respectivement en haut et en bas du tronçon.

Cette portion de rue n'est utilisable que dans le sens descendant

De surcroît, l'Office cantonal de la circulation routière va prochainement signaler une interdiction de tourner à gauche pour tous les véhicules lourds (camions), dans le sens de circulation Sonceboz-Corgémont.

L'Exécutif local espère que les mesures ordonnées résoudront les problèmes de danger dans ce secteur. | *cm*

Attributions en attendant le permis de construire

L'Exécutif local a procédé lundi à deux attributions de travaux techniques, dans le cadre du projet de Maison de l'enfance et pour un total avoisinant 22 000 francs.

C'est tout d'abord au bureau d'ingénieur-conseil ACI ELECTRO, de Saignelégier, qu'a été confié le concept électrique du bâtiment, étude, préparation des offres et suivi de travaux compris. A signaler qu'un tel mandat est obligatoire, pour un immeuble dont l'installation électrique est complexe et doit répondre à des normes de sécurités particulièrement pointues.

Un autre mandat d'ingénieur a été attribué à tp AG, le bureau biennois qui se chargera pour sa part de planifier le chauffage, la ventilation et les sanitaires de la Maison de l'enfance.

Ces mandats dépendent évidemment de l'obtention du permis de construire. | *cm*

Les vacances de l'administration

Pour les vacances estivales, l'administration municipale demeurera fermée totalement du lundi 20 juillet au vendredi 31 juillet y compris. La réouverture du guichet est donc agendée au lundi 3 août.

A toute la collectivité, les employés municipaux souhaitent de passer un très bel été. | *cm*

Appel d'offres

Le Conseil municipal a préparé lundi soir le cahier des charges sur lequel s'appuie un appel d'offres, en vue de l'achat d'un nouveau véhicule polyvalent pour la voirie. L'engin actuellement utilisé date d'il y a huit ans seulement, mais son entretien est très onéreux, depuis le début de sa mise en circulation. | *cm*

Aménagement : un cours

Yannick Langel, secrétaire municipal, suivra cet automne un cours consacré à l'aménagement du territoire. Dispensé par les spécialistes de l'Office des affaires communales et de l'aménagement du territoire (Oacot) au CIP de Tramelan, ce cours se déroulera les 21 et 29 octobre. Il permettra au secrétaire de maîtriser un sujet complexe et important, en particulier pour la gestion du plan de zone. | *cm*

Taxe des chiens : les infos

Les propriétaires de canidés sont invités à transmettre à la caisse municipale tous les changements intervenus depuis l'été dernier: adoption de nouveau chien, décès d'un animal, etc. Ces annonces doivent être faites jusqu'au 17 juillet prochain à l'administrateur des finances, Vincent Viret, par courriel (caisse@sonceboz.ch), en ligne sur le site de la commune (www.sonceboz.ch, onglet *Pratique*, puis rubrique *Chiens*) ou par téléphone. | *cm*

Nouvelle charte

Yannick Langel, secrétaire municipal, et René Rimaz, maire, ont rencontré tout récemment une délégation du Parc régional Chasseral, dans le cadre des démarches précédant le renouvellement de sa charte, pour la période 2022-2031.

Le concept prévu pour Sonceboz-Sombeval leur a été présenté, ainsi que les démarches liées au renouvellement. La procédure d'information publique se déroulera en septembre-octobre prochains et la charte sera soumise à la ratification de l'assemblée municipale agendée au 7 décembre 2020. | *cm*

Déprédations : ça suffit !

Les actes de déprédations diverses (bris de matériel, entrée par effraction, rodéo motorisé sur la place de sport, etc.) se multiplient dans et autour du complexe Prés 5. Le service de sécurité engagé ne peut y remédier, sa présence étant réduite à une heure par semaine.

Aussi le Conseil municipal a-t-il fermement décidé lundi que des mesures plus sévères seront mises en place l'année prochaine. Les coûts y relatifs seront inscrits au budget 2021 de la commune. | *cm*

Enfin visible

Il y a une semaine exactement qu'ont été apposées les couleurs et les informations liées à l'administration municipale, sur la porte de l'entrée principale du bâtiment Prés 5. Ainsi les horaires d'ouverture et la procédure pour les personnes à mobilité réduite sont désormais clairement lisibles, comme le souhaitait l'Exécutif communal. | *cm*

Un jeune retraité fêté par les autorités

Un maire ému a remis à Jean-Rodolphe Zürcher un présent bien mérité

Il était prévu de le fêter en assemblée municipale de juin. Celle-ci ayant été reportée à l'automne, c'est finalement en petit comité que s'est déroulée la manifestation en l'honneur de Jean-Rodolphe Zürcher, ancien secrétaire municipal qui achève officiellement son mandat au 31 juillet prochain.

Agape, présent et discours ont marqué cette soirée très conviviale. Le maire, René Rimaz, s'est chargé de transmettre au jeune retraité les chaleureux remerciements des autorités municipales et de la Commune entière, à un employé qui aura véritablement marqué de son empreinte le paysage administratif local. Jean-Rodolphe Zürcher aura en effet passé pas moins de 41 années en tant que secrétaire municipal, un poste où Yannick Langel lui a succédé voici quelques mois.

Au nom de la collectivité et de ses anciens collègues, le Conseil municipal souhaite à Jean-Rodolphe Zürcher de vivre une retraite très agréable et fort longue. | *cm*

BPA

VTT, accidents en hausse de deux tiers

Les vététistes sont toujours plus nombreux en Suisse. Résultat: le chiffre des accidents augmente.

En l'espace de dix ans, le nombre de blessés a progressé de 66 %, grimpant à 12 350 par an. Si, comme le montre le dernier relevé du BPA, la plupart des vététistes portent un casque, ils protègent mal d'autres parties du corps, pourtant particulièrement exposées en cas d'accident.

Le VTT séduit: le sentiment de nature et de liberté éveillé par ce sport attire année après année davantage d'amateurs sur les pistes et itinéraires pour VTT. Selon l'enquête Sport Suisse 2020, les vététistes sont 20 % de plus qu'en 2014. Malheureusement, le nombre de blessés a fortement augmenté ces dernières années. Il a bondi de 66 % en dix ans, passant à 12 350 en 2017 (dont 400 blessés graves). Deux personnes en moyenne perdent la vie chaque année dans un accident de VTT.

Le VTT électrique a le vent en poupe

Cette forte hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre de vététistes et du temps global que ceux-ci passent sur leur vélo. La tendance est en outre renforcée par l'avènement du VTT électrique. Selon le dernier relevé du BPA, sur les 2400 vététistes observés le long de 40 pistes ou itinéraires pour VTT prisés en Suisse, 19 % étaient motorisés en 2019; deux ans auparavant, cette part n'était que de6 %.

Selon Christoph Müller, expert VTT au BPA, il y a certainement aussi des sportifs moins expérimentés parmi les utilisateurs de VTT électriques. « Ils risquent de se surestimer et ont dès lors une probabilité d'accident plus élevée. Il est donc primordial que les vététistes choisissent des pistes ou des itinéraires adaptés à leurs capacités. »

La majorité des vététistes sont casqués

Que l'on soit un vététiste aguerri ou débutant, le port de l'équipement adéquat permet d'éviter des blessures graves. Sur les pistes pour VTT, la majorité des vététistes portent un casque (97 %), des lunettes de protection (83 %) et des gants (77 %). En revanche, ils sont peu nombreux à protéger leurs épaules (29 %) et leurs coudes (32 %), bien qu'un quart environ des blessures touchent ces parties du corps. Christoph Müller recommande donc vivement le port d'épaulières et de coudières sur les pistes et dans les parks pour VTT.

Une nouvelle vidéo du BPA résume comment pratiquer le VTT en toute sécurité

Principaux conseils

- Porter un casque, des lunettes de sport, des gants intégraux et d'autres protections
- Choisir un parcours adapté aux capacités personnelles
- Rouler de manière concentrée, en anticipant
- Être bien visible dans le trafic routier
- Confier l'entretien du VTT à un spécialiste

Horaires d'été

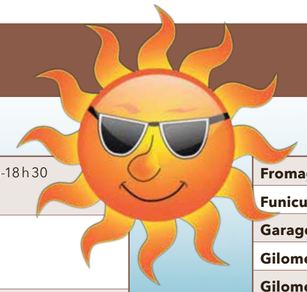

● fermeture estivale ● horaire normal ● horaires réduits

A l'épicerie		lundi, mardi, jeudi, vendredi 8 h 30-12 h | 16 h-18 h 30 mercredi et samedi 8 h 30-12 h dimanche fermé
Annelise Coiffure	du lundi 6 juillet au lundi 17 août	lundi fermé mardi-jeudi 8 h-14 h 30 non-stop vendredi 8 h-18 h non-stop samedi 7 h 30-12 h
Arc-en-Ciel "Elle et lui"	du lundi 13 juillet au dimanche 16 août	lundi fermé mardi, jeudi, vendredi 9 h-12 h | 14 h-17 h mercredi et samedi 9 h-12 h
Astria Informatique Sàrl	OUVERTURE NORMALE	
Atelier du Corps	Pour Mélanie Kernen : du lundi 20 juillet au dimanche 9 août Pour Fabio Mazzoli, Lucienne Cramatte et Ariane Béranger	FERMETURE ESTIVALE OUVERTURE NORMALE
Au p'tit Caf	du lundi 20 juillet au samedi 25 juillet du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet samedi 1er août du lundi 3 août au samedi 8 août	8 h 30-13 h 8 h 30-13 h fermé 8 h 30-13 h
Boucherie Vuitel	du lundi 6 juillet au samedi 18 juillet (compris) réouverture le lundi 20 juillet	FERMETURE ESTIVALE lundi, mardi, jeudi, vendredi 7 h 30-12 h | 15 h-18 h 30 mercredi 7 h 30-12 h samedi 7 h 30-12 h 15
Boulangerie-Pâtisserie Henry (Saint-Imier et Sonvilier)	du lundi 13 juillet au samedi 8 août (inclus)	lundi-samedi 6 h 15-12 h dimanche fermé
Brasserie de la Place	OUVERTURE NORMALE	
Bulle d'Energie	du vendredi 10 juillet au dimanche 19 juillet	FERMETURE ESTIVALE
Cart-électronique	du lundi 13 juillet au vendredi 24 juillet du lundi 25 juillet au lundi 3 août réouverture normale le mardi 4 août	8 h 30-12 h | l'après-midi sur rendez-vous 032 941 51 51 ou 079 204 20 89 FERMETURE ESTIVALE
Cattin Contrôle Elec	OUVERTURE NORMALE	
Cdm	du lundi 20 juillet au samedi 15 août réouverture normale le lundi 17 août	lundi fermé mardi-vendredi 9 h-12 h | 16 h-18 h 30 samedi 9 h-12 h | fermé l'après-midi
Chalet Mont-Crosin	juillet, août et septembre	lundi 8 h-23 h mardi 8 h-21 h mercredi fermé. jeudi-samedi 8 h-23 h dimanche 8 h-18 h
Chez Jean-Pierre (magasin de Saint-Imier)	du lundi 13 juillet au dimanche 2 août	lundi et mercredi-vendredi 6 h 45-12 h 15 | 15 h-18 h mardi 6 h 45-12 h 15 | fermé samedi 7 h-12 h 15 | 14 h-16 h dimanche 8 h-11 h
Chiesa et Cie SA, Vins	OUVERTURE NORMALE	lundi-vendredi 14 h-18 h samedi 9 h-12 h
Chocolaterie & Biscuiterie Christophe Sàrl	du lundi 20 juillet au dimanche 2 août	FERMETURE ESTIVALE
Co-Dec Sàrl IT	du lundi 27 juillet au lundi 10 août (inclus)	FERMETURE ESTIVALE
Coco Coiffure	pendant les vacances scolaires	lundi-vendredi horaires normales samedi fermé
Croisitour Voyages	mois de juillet et jusqu'au vendredi 14 août ouvert sur rendez-vous uniquement mais atteignable par téléphone au 032 941 45 43 ou email à st-imier@croisitour.ch	lundi-vendredi 8 h 30-12 h | 13 h 30-18 h 30
Diatel SA	du lundi 13 juillet au vendredi 14 août	lundi-jeudi 8 h 30-11 h | 14 h-17 h vendredi 8 h 30-11 h | 14 h-16 h
Domitec Hug	du lundi 6 juillet au samedi 15 août ouverture du magasin permanence téléphonique (032 941 10 11)	lundi, jeudi et samedi fermé mardi, mercredi et vendredi 8 h 45-11 h 45 lundi-vendredi 8 h 30-12 h | 14 h-16 h
Droguerie du Vallon	du lundi 6 juillet au samedi 15 août Remarques : samedi 1er août et lundi 3 août	lundi fermé le matin | 14 h-17 h mardi, jeudi et vendredi 9 h-12 h | 14 h-17 h mercredi et samedi 9 h-12 h | fermé l'après-midi fermé toute la journée
EVRO photocopies SA	du lundi 13 juillet au vendredi 7 août dès le lundi 10 août - horaire magasin à consulter sur www.evro.ch	lundi et samedi fermé mardi-vendredi 9 h-12 h | fermé l'après-midi ou sur rendez-vous au 032 941 14 10
FCM Sàrl	du samedi 18 juillet au lundi 10 août à 9 h	FERMETURE ESTIVALE
Fiduciaire Houriet	jusqu'au vendredi 10 juillet du lundi 13 juillet au vendredi 7 août	8 h 30-11 h 30 | fermé l'après-midi ou sur rendez-vous FERMETURE ESTIVALE
Fitness Energy	du lundi 13 juillet au dimanche 19 juillet et du lundi 10 août au dimanche 16 août du lundi 20 juillet au dimanche 9 août	lundi, mercredi et vendredi fermé le matin | 16 h-20 h mardi et jeudi 9 h 30-13 h 30 | 16 h-20 h lundi-vendredi fermé le matin | 16 h-20 h
Fleurs La Clairière	du lundi 6 juillet au samedi 18 juillet du lundi 20 juillet au mercredi 5 août inclus	lundi fermé mardi-vendredi 9 h-12 h | 16 h-18 h samedi 8 h-12 h FERMETURE ESTIVALE

Commerces Indépendants d'Erguël

Fromages Spielhofer SA	OUVERTURE NORMALE	
Funiculaire Saint-Imier - Mont Soleil	OUVERTURE NORMALE	
Garage Gerster SA	du lundi 3 août au dimanche 16 août	FERMETURE ESTIVALE
Gilomen Carrelage SA	OUVERTURE NORMALE	
Gilomen fiscalité et conseils SA	OUVERTURE ALLÉGÉE	
GL Import	OUVERTURE NORMALE	
Grünig-Giachetto	pendant les vacances scolaires	lundi fermé mardi-vendredi 9 h-12 h | 16 h-18 h 30 samedi 8 h 30-12 h 30 dimanche 8 h 30-11 h 30
Hair'Guël Coiffure	du mardi 14 juillet au samedi 15 août	mardi-vendredi 8 h-12 h (après-midi uniquement sur rendez-vous) samedi 8 h-12 h lundi et dimanche fermé
id3a Sàrl	du vendredi 10 juillet au dimanche 2 août	FERMETURE ESTIVALE
Imprimerie Bechtel SA	du lundi 20 juillet au dimanche 9 août	FERMETURE ESTIVALE
Jardinerie du Vallon	OUVERTURE NORMALE	lundi matin fermé | 14 h-18 h 30 mardi-vendredi 9 h-12 h | 14 h-18 h 30 samedi 9 h-17 h non-stop
JFK Nettoyage	OUVERTURE NORMALE	
Jobin Optique	OUVERTURE NORMALE	
Joblooker Sàrl	du lundi 20 juillet au samedi 8 août horaires normaux	FERMETURE ESTIVALE lundi-vendredi 8 h-11 h 30 | 13 h 30-17 h
La Torsade Sàrl	du lundi 27 juillet au dimanche 2 août du lundi 3 août au dimanche 9 août	FERMETURE ESTIVALE horaires nourmaux sauf mercredi et samedi après-midi fermé
La Vinoterie Sàrl	OUVERTURE NORMALE	
Le Fumet	OUVERTURE NORMALE	jeudi et vendredi 14 h-18 h samedi 9 h-12 h
LumiMénagers Sàrl	du lundi 20 juillet au samedi 8 août le lundi 10 août	FERMETURE ESTIVALE réouverture normale dès 13 h 30
Madeleine Traiteur	du lundi 13 juillet au samedi 1er août et du lundi 10 août au samedi 15 août du lundi 3 août au dimanche 9 août	lundi, mardi, mercredi fermé jeudi et vendredi 9 h-12 h 30 | 15 h-18 h samedi 9 h-12 h | après-midi fermé dimanche fermé FERMETURE ESTIVALE
Menuiserie David Schwab	du samedi 18 juillet au dimanche 2 août	FERMETURE ESTIVALE
Nikles Toiture SA	du lundi 20 juillet au vendredi 7 août	Fermeture du secrétariat
Oppliger-bois Sàrl	du lundi 27 juillet au dimanche 9 août	FERMETURE ESTIVALE
Optic 2000 von Gunten	du lundi 13 juillet au dimanche 26 juillet durant cette période, nous restons à votre disposition sur rendez-vous au 032 913 50 44 ainsi qu'au magasin de la Chaux-de-Fonds	FERMETURE ESTIVALE
Ortho Schlup Sàrl	OUVERTURE NORMALE	
Pharmacie Pilloud SA	OUVERTURE NORMALE	
PharmaciePlus du Vallon	OUVERTURE NORMALE	
Qwell by VALSER	du jeudi 16 juillet au dimanche 26 juillet	FERMETURE ESTIVALE
Restaurant La Reine Berthe	OUVERTURE NORMALE	
Restaurant Erguël	du lundi 13 juillet au samedi 8 août (inclus)	lundi-samedi 10 h-14 h | 17 h-fermeture dimanche fermé
Rêve d'enfant Sàrl	du mardi 7 juillet au samedi 15 août	mardi-samedi 9 h-12 h | après-midi fermé
Rochat Intérieur	du lundi 13 juillet au samedi 1er août réouverture normale dès le lundi 3 août	FERMETURE ESTIVALE
Scierie SYB Sàrl	du lundi 27 juillet au vendredi 7 août inclus	FERMETURE ESTIVALE
SenShâ Cosmetics Sàrl	jusqu'au samedi 11 juillet du mercredi 15 juillet au mercredi 5 août	horaires normaux mercredi-samedi 9 h 30-12 h | après-midi fermé
SysConcept Sàrl	ouvert tout l'été sur rendez-vous (pas de magasin) au 0848 606 909	
TLM-ATIK Services Sàrl	OUVERTURE NORMALE	
Tof Sports	du lundi 13 juillet au samedi 15 août réouverture normale le lundi 17 août	lundi fermé mardi-vendredi 9 h 30-12 h | 14 h-18 h samedi 9 h 30-13 h non-stop
Traiteur et boucherie Pellet	du lundi 20 juillet au dimanche 9 août (inclus)	FERMETURE ESTIVALE
Velo Nell'o	jusqu'au 1er octobre	lundi-vendredi 8 h-12 h | 13 h 30-18 h 30 samedi 8 h-13 h non-stop

Les commerçants du CIDE vous souhaitent de belles vacances d'été ! ***www.le-cide.ch***

Adieux

AVIS MORTUAIRE

Repose en paix

La famille et les amis de

Monsieur

Francis Miserez

dit Zouzou

ont le chagrin de faire part de son décès dans sa 85e année.

Saint-Imier, le 24 juin 2020

Home Les Lauriers

Adresse de la famille : Patrice Boss
St-Germain 8
2852 Courtetelle

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Un merci tout particulier au personnel soignant et au Dr. Valvini qui ont pris grand soin de Zouzou.

Cet avis tient lieu de faire-part.

AVIS MORTUAIRE

Lueg is Land …
es isch schön

Tu nous dirais …
Regarde devant toi, la vie continue

Ses enfants : Liselotte et René Stähli-Stucki
Erica et Christian Fauchère-Stucki
et leur fils Camille et son amie Chaima

André et Manuela Stucki
et leurs enfants Alexandre et Anthony

ainsi que les familles parentes et alliées ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur

Alfred Stucki

leur très cher papa, beau-papa, grand-papa, oncle, parent et ami qui est parti rejoindre Hélène dans sa 87e année des suites d'un AVC.

2605 Sonceboz, le 24 juin 2020
Rue du Droit 1

Die Trauerfeier hat stattgefunden am Montag den 29. Juni im

La cérémonie d'adieu a eu lieu lundi 29 juin au

CET
La Combe 10, 2710 Tavannes

Cet avis tient lieu de faire-part.

AVIS MORTUAIRE

Suite au décès de

Madame

Isabelle Bottinelli-Ramseyer

maman de Jérémy, élève de notre école,

la commission, la direction, le corps enseignant
et les élèves de l'école primaire de Saint-Imier
présentent à la famille leurs sincères condoléances
ainsi que leur vive sympathie.

COMMUNE DE CORMORET AVIS OFFICIELS

Pas de matériaux étrangers dans les déchets verts !

Les matériaux étrangers – notamment le plastique – représentent un problème non résolu pour le ramassage des déchets verts dans toutes les régions du canton. De grandes quantités de plastique (sacs, emballages, films, etc.) et d'autres substances indésirables finissent dans les conteneurs de déchets verts. Il y en a tant que même les mesures coûteuses mises en place pour trier les matériaux collectés ne parviennent pas à résoudre ce problème.

Il est important de collecter les déchets verts, mais le plastique n'y a pas sa place !

Le plastique finit dans nos assiettes

Les déchets verts sont transformés en engrais et en courant écologique dans des usines de compostage et de méthanisation. Le compost retourne ensuite dans les cultures, car il est répandu dans les champs… avec les morceaux de plastique et les matériaux étrangers qu'il contient. Cela ne nuit pas seulement à notre environnement, puisque ces toutes petites particules de plastique non dégradables finissent, via les sols des terrains agricoles, dans les cycles des nutriments et de l'eau.

Le plastique provenant de nos bacs à compost se retrouve finalement dans nos assiettes et nos verres !

Donc : « stop plastique ! » Pour l'environnement, pour l'agriculture et pour notre propre santé.

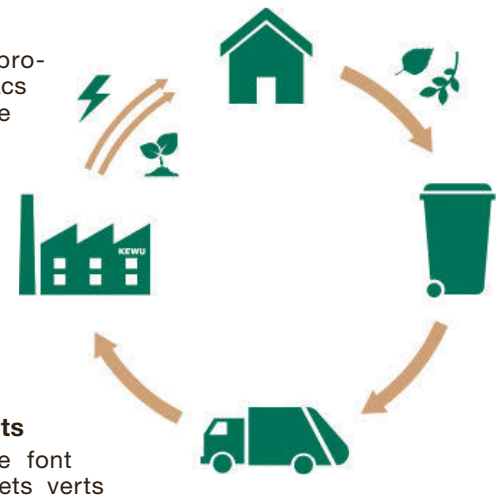

Les déchets verts

Rappelons que font partie des déchets verts (et peuvent donc être déposés dans les conteneurs spécifiques lors des tournées vertes) :

- Herbe (gazon, prairie) coupée (pas de foin)
- Branches et arbustes
- Arbrisseaux à fleurs et légumes
- Feuilles mortes, fruits tombés et fleurs coupées (sans ficelle)
- Plantes de balcon et en pot, avec la terre (sans pot)
- Mauvaise herbe, sauf rumex et ambroisie

N'ont rien à faire parmi les déchets verts :

- Sacs en plastique (sauf les sacs compostables quadrillés), sacs et emballages en carton, papier et plastique
- Nourriture emballée
- Capsules de café et de thé (même compostables)
- Vaisselle compostable
- Mégots et cendres de cigarettes
- Bois traité ou non traité
- Plantes invasives (néophytes, rumex ou ambroisie)
- Déchets infectieux (serviettes et tampons hygiéniques, couches et pansements)
- Tous déchets qui ne sont pas d'origine végétale (litière pour chats, verre, métal, sable, gravier et cailloux)
- Crottes de chats et de chiens
- Sacs d'aspirateurs
- Cendres

COURTELARY

Les nouveautés de la biblio

Faites le plein de livres avant les vacances. Un beau choix de nouveautés vous attend :

L'ombre de l'aigle | Corinne Jaquet

La vallée | Bernard Minier

Nuit sombre et sacrée | Michael Connelly

Nos résiliences | Agnès Martin-Lugand

La sentence | John Grisham

La petite couturière du Titanic | Kate Alcott

Table pour trois à New York | Elie Bernheim

L'énigme de la chambre 622 | Joël Dicker

Les sept sœurs | L. Riley

Et que ne durent que les moments doux | V. Grimaldi

L'engrenage | N. Feuz

La vie est un roman | G. Musso

La bibliothèque est fermée durant les vacances du 13 juillet au 9 août. Les bibliothécaires vous souhaitent de beaux moments de lecture et de belles vacances !

| *adp*

COURTELARY

Annulation de la Fête du 1er août

C'est avec un immense regret que nous vous informons que la Fête nationale du 1er août qui devait se dérouler au local de la SDC à Courtelary est purement et simplement annulée.

De très importants travaux d'un nouvel aménagement sont en cours dans le local et ses annexes et de plus, les immenses contraintes provoquées par le coronavirus obligent le comité à renoncer à l'organisation de cette manifestation patriotique et conviviale. Aussi, aucun feu de joie ni feu d'artifice n'aura lieu.

Chaque citoyenne et citoyen de notre village prendra son mal en patience et attendra des jours meilleurs. C'est ensemble que nous pouvons empêcher une deuxième vague. Le nombre de cas de Covid-19 a encore augmenté. La Suisse doit rester très vigilante.

| *le comité de la sdc*

CORMORET

Gym seniors Bel Automne

Les leçons de gym du mardi matin sont remplacées par de la marche.

Mardi 7 juillet, rendez-vous devant la Salle paroisse de Courtelary à 9 h 30.

En cas de pluie, la marche est annulée.

Renseignements
fifi droz 032 944 18 02

CORMORET

A votre service !

La boucherie Vuitel se réjouit de votre visite

Allan Vuitel vous accueille volontiers le 20 juillet prochain lors de la réouverture de la Boucherie de Cormoret, pour vous servir des grillades et autres morceaux de viande, afin de célébrer l'été avec des senteurs de vacances.

Le verre de l'amitié

Le 25 juillet, un verre de l'amitié vous sera offert avec plaisir lors de votre passage au magasin.

Allan remercie chaleureusement Josiane Schwab pour la magnifique collaboration et le précieux soutien qu'elle a témoignés lors de la reprise du commerce. Il lui souhaite une excellente et longue retraite qui lui permettra de prendre du bon temps et de s'occuper de ses petits-enfants.

Fermeture du 6 au 18 juillet inclus

Nouveaux horaires
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
7 h 30-12 h et 15 h-18 h 30
Mercredi : 7 h 30-12 h
Samedi : 7 h 30-12 h 15

Préavis : fermeture estivale

La *Feuille d'Avis du District de Courtelary* ne paraîtra pas les 24 juillet, 31 juillet et 7 août prochains

Première parution après les vacances : le vendredi 14 août

L'Imprimerie Bechtel SA sera fermée du 20 juillet au 2 août

D'ores et déjà, bel été à tous !

Retrouvez le journal de la semaine dernière

EN LIGNE

bechtel-imprimerie.ch

Conseil de ville de Saint-Imier

Séance ordinaire du jeudi 18 juin 2020

tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : Elisabeth Beck, présidente
Secrétaire : Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Elisabeth Beck, présidente : « Mesdames, Messieurs, il est 19 h 30 à ma montre Longines ! Je déclare la séance du Conseil de ville du 18 juin 2020 ouverte. A toutes et tous, bienvenue. Permettez-moi d'adresser mes respectueuses salutations à Monsieur le maire, à Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de ville, à MM. le chancelier et le vice-chancelier et aux représentant(e)s de la presse. Bonsoir également à Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui participera à notre conseil jusqu'au point 5 de l'ordre du jour pour répondre à nos questions en lien avec les comptes communaux. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre compréhension quant à la décision que nous avons dû prendre de nous réunir ici plutôt que dans l'espace dévolu habituellement à nos séances. Nous suivons les recommandations de l'Organe de Conduite Cantonal afin de respecter les distances réglementaires entre nous. Je vous rappelle, pour des raisons de qualité d'enregistrement, s'il vous plaît, de parler assez fort, en articulant, et d'éviter de faire du bruit dans la salle lors des échanges. J'ai le devoir par ailleurs de vous transmettre les recommandations de l'OC Cantonal indiquant qu'il est déconseillé aux personnes à risque de participer à notre réunion. Ce message en appelle à la propre responsabilité de chacun. Merci. Je vous invite maintenant à nous pencher sur l'ordre du jour de cette séance. Pour commencer, je vous informe que j'ai reçu une résolution de la fraction ARC. Par conséquent, il y aura un point 11 ajouté à l'ordre du jour. Nous voterons l'entrée en matière de la résolution à ce moment-là et sans discussion, puis nous voterons après discussion sur l'acceptation ou non de cette résolution. »

Elisabeth Beck, présidente, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

... Il n'y a pas de modification demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2020
3. Communications de la présidente et du maire
4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2019 : décision
5. Adoption des comptes communaux 2019 : décision
6. Libéralisation du marché de l'électricité, rapprochement entre les sociétés SACEN SA et INERA SA – Crédit d'engagement de 248 600 francs pour financer les frais initiaux et les dépenses annuelles 2020 à 2029 du suivi du projet – Décider du mode de financement : décision
7. Modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois : décision
8. Motions et interpellations
9. Petites questions
10. Divers et imprévu
11. Résolution

1. Appel

Sont présents : Denis Gerber (PLR), Vincent Brahier (PLR), Yann Doutaz (PLR), Samuel da Silva (PLR), Gisèle Tharin (PLR), Gaëtan Aellen (PLR), Christian Tharin (PLR), Daniel Müller (PLR), Michel Meyer (ARC), Swann Thommen (ARC), Claude Voisin (ARC), Raphaël Perotto (ARC), Morgane Bussian (ARC), Danika Perret (ARC), Philippe Garraux (ARC), Michèle Comte (ARC), Roger Comte (ARC), Elisabeth Beck (PS), Nathalie Fiechter (PS), Michel Ruchonnet (PS), Vital Carnal (PS), Marie Ruchonnet (PS), Gerolamo Pepe (PS) et Joëlle Häller (sans parti)

Sont excusés : Cédric Spielhofer (PLR), Jean-Paul Gerber (PLR), Mathias Nikles (PLR), Patrick Domon (ARC), Josepha Chiesa (ARC), Florine Pessotto-Bueche (ARC) et Loïc Springenfeld (PS)

Conseil municipal : Patrick Tanner (maire), Paula Tanner (vice-maire), Jean Luc Berberat, Corentin Jeanneret, Josika Iles, Olivier Zimmermann, Marcel Gilomen et Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé : –

Presse : Blaise Droz (Le Journal du Jura), Marta Duarte (RJB) et Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien)

Public : –

Elisabeth Beck, présidente : « Je rappelle le travail des scrutateurs que je remercie d'avance. Le scrutateur situé à ma droite comptabilisera les voix de la colonne de droite et du bureau. Les voix de la fraction ARC, de la fraction socialiste ainsi que celle de Joëlle Häller, sans parti, seront comptabilisées par le scrutateur installé à ma gauche. Merci pour votre travail. »

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2020

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2020 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications de la présidente et du maire

Elisabeth Beck, présidente : « Voici quelques communications liées aux affaires en cours. Tout d'abord, concernant les représentations auxquelles j'ai assisté. Ah non ! Il n'y en a eu aucune ! »

... Rires...

Elisabeth Beck, présidente : « Mais, j'ai tout de même reçu du courrier ! Celui par exemple qui nous a été adressé par Sandrine Neves, responsable du cortège de l'Imériale 2020 et par Christian Hug, président de la manifestation, nous annonçant malheureusement l'annulation de l'événement. Celui encore du ceff nous indiquant un report de la fête de ses 10 ans qui aurait dû avoir lieu aujourd'hui. La nouvelle date programmée est le 21 octobre. Un troisième courrier a été envoyé par l'Association Table Couvre-toi qui nous a transmis son rapport de gestion 2019 avec une demande de soutien. Les personnes souhaitant consulter cette documentation sont priées de me contacter après la séance. Pour conclure, je remercie Nathalie Fiechter, PS, et la Chancellerie municipale pour la préparation du message qui sera adressé à la population concernant le vote du 27 septembre en lien avec l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments de l'école primaire sis à la rue Agassiz 14 et 16. Je vous remercie de votre attention et donne la parole à M. le Maire pour ses communications. »

Patrick Tanner, maire : « Je vais vous apporter trois communications ce soir.

– Départ à la retraite de Walter von Känel

Longines et Saint-Imier ne sauraient se penser l'une sans l'autre. C'est donc aujourd'hui une page de l'histoire des Longines, mais aussi de celle de Saint-Imier qui se tourne.

Comme vous avez probablement pu en prendre connaissance dans les médias, après plus d'un demi-siècle passé au sein de la Compagnie des Montres Longines, Le Chef, comme on l'appelle, a décidé de prendre une retraite bien méritée.

Durant 18 615 jours, Walter von Känel a contribué de manière déterminante à l'énorme succès ainsi qu'à l'incroyable croissance de la marque au sablier ailé pour la porter dans le peloton de tête des marques horlogères suisses. Walter peut être fier du parcours qu'il a accompli en entrant en 1969 au service de l'entreprise avant de gravir ensuite tous les échelons pour accéder en 1988 à la direction générale de Longines qui fait notre fierté à travers le monde !

Le Conseil municipal était conscient que ce jour arriverait et nous y sommes aujourd'hui. Nous ne manquerons pas de marquer le coup en sa présence.

Sa retraite sera cependant active en restant à disposition de la marque en tant que Président d'honneur. A n'en pas douter, il consacrera également une part importante de son incroyable énergie à la mise en place du nouvel espace muséal des Troupes jurassiennes. Nous nous réjouissons ainsi de poursuivre la collaboration avec Monsieur von Känel de manière régulière.

La Municipalité a entretenu et entretient d'excellents rapports avec Longines ainsi qu'avec sa direction. Au nom du Conseil municipal, je tiens d'ores et déjà à souhaiter la cordiale bienvenue à Matthias Breschan, actuellement à la tête de la marque Rado et qui reprendra la direction des Longines à partir du 1er juillet prochain. Nous nous réjouissons de faire sa connaissance et lui souhaitons beaucoup de plaisir dans ce nouveau défi et plein succès dans ses nouvelles fonctions à Saint-Imier.

Nous adressons à Walter von Känel nos meilleurs vœux pour cette nouvelle étape et lui adressons notre plus haute reconnaissance pour son engagement hors du commun en faveur de Longines, de notre Cité, mais également de toute notre région.

– Covid-19 – Remerciements

Nous sommes en phase de déconfinement et cela fait réellement du bien de retrouver un semblant de normalité même si la distanciation physique et les mesures de prévention restent de mise.

En effet, nous devons rester vigilants et prudents si nous souhaitons éviter toute nouvelle vague qui risquerait de remettre en cause les nombreux efforts et sacrifices réalisés jusqu'ici afin de contenir la propagation du virus.

Bien que plus touché que le reste du canton au niveau de la prévalence cumulée avec 39,6 cas pour 10 000 habitants, la situation est stable depuis près d'un mois dans le Jura bernois avec 213 cas confirmés depuis le début de la crise, 30 hospitalisations et malheureusement 23 décès.

Depuis le 13 mars dernier, soit le lendemain du dernier Conseil de ville, tout s'est accéléré. Nous avons pu compter sur les efforts et la solidarité de chacun pour poursuivre nos différentes missions en tant que collectivité et continuer ainsi à offrir nos prestations de base à nos citoyennes et citoyens.

L'Exécutif communal, avec le soutien de l'Organe de conduite communal et de l'équipe pandémie, a tout mis en œuvre dans le but de protéger la population et le personnel communal, tout en gardant à l'esprit les devoirs et les responsabilités de notre collectivité publique. Dans ce but, nos structures et notre organisation ont dû être adaptées à plusieurs reprises au contexte dans lequel nous nous trouvions.

Le Conseil municipal n'a pas interrompu son travail durant la crise, bien au contraire. Aux côtés du personnel communal, des enseignants, des structures d'accueil scolaires et parascolaires, tout a été mis en œuvre pour limiter les atteintes provoquées par la Covid-19.

L'administration communale a fermé ses portes durant un peu plus d'un mois durant lequel il était possible de l'atteindre par téléphone ou par courriel et, si nécessaire, sur rendez-vous. L'ensemble de la Municipalité a rouvert ses guichets selon l'horaire habituel depuis le 27 avril dans le respect des directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Je me dois ce soir de remercier sincèrement mes collègues de l'Exécutif, les chefs de service de la Municipalité, le commandant des pompiers, et bien évidemment l'ensemble du personnel communal, nos enseignants et directeurs d'école ainsi que le personnel de la Fondation La Pelouse. Leur engagement, leur courage, leur disponibilité et leur flexibilité doivent être relevés et reconnus !

Je tiens également à remercier particulièrement Monsieur le Chancelier, Beat Grossenbacher, pour son précieux travail durant ces mois difficiles, pour sa grande disponibilité en soirée comme les week-ends et finalement pour son travail de coordination, de communication et de suivi.

Grâce au dévouement du personnel communal, nous avons pu mettre sur pied plusieurs actions afin de soutenir nos aînés, nos personnes à risque, les personnes qui continuaient de travailler dans l'intérêt de chacune et chacun, mais aussi en faveur de nos détaillants et artisans.

J'ai été impressionné et heureux de constater que nous avons pu compter sur l'appui déterminant des églises et de nombreuses initiatives de la société civile. L'entraide, la reconnaissance et la solidarité sont devenues des gestes du quotidien et j'espère que nous saurons faire perdurer ces valeurs.

La crise sanitaire sans précédent que nous vivons aura bien évidemment des conséquences dans la durée et les défis qu'elle ouvre seront nombreux, qu'ils soient sociétaux, environnementaux ou économiques. En ce sens, il est bon de pouvoir retrouver ce soir une séance de votre Législatif, même si la configuration est encore un peu particulière dans cette salle. Il est bon de pouvoir compter sur vos débats, vos propositions et vos décisions pour traiter les affaires importantes qui nous attendent.

Concernant les finances communales dont il est l'objet au point 5 de l'ordre du jour, permettez-moi de vous donner brièvement quelques informations pour les années à venir en lien avec la pandémie. Si nous parlons des comptes 2020, ces derniers devront absorber les coûts liés aux différentes mesures de protection, à l'achat de masques et de gel hydroalcoolique, aux manques à gagner de plusieurs locations habituelles, aux surcoûts occasionnés par l'exploitation de nos infrastructures et piscine, au renforcement des travaux de conciergerie, à la désinfection soutenue des différents locaux et j'en passe. Il n'est pas encore possible d'établir avec exactitude les coûts directs provoqués par la Covid-19 et qui impacteront les comptes communaux 2020. Ces derniers s'élèveront cependant sans conteste à un montant à six chiffres.

La situation se dégradera toutefois sérieusement à partir des comptes 2021 qui subiront les pertes fiscales conséquentes de la pandémie, tout en devant conjointement digérer les baisses fiscales induites par la nouvelle Loi sur les impôts du canton de Berne.

Dans le cadre du processus d'élaboration du budget 2021, la Commission des finances, avec l'appui déterminant de notre administrateur des finances, Mario Castiglioni, travaille actuellement à évaluer au plus près les effets fiscaux avec toutes les difficultés que vous pouvez imaginer.

Le budget vous sera présenté lors du Conseil de ville du mois d'octobre et la seule certitude que nous avons aujourd'hui est qu'il sera rouge, rouge foncé !

Vous l'avez compris, cette crise marquera à n'en pas douter notre commune et continuera probablement de déployer ses conséquences négatives sur les finances communales durant plusieurs années encore compte tenu de la forte dépendance que nous avons à la conjoncture économique.

Pour conclure, je vous souhaite une bonne reprise, de bons débats et continuez surtout à bien prendre soin de vous et de vos proches !

– Crédit d'engagement pour la viabilisation du Plateau-de-la-Gare

Lors de la séance du 12 décembre 2019, votre Conseil a approuvé à l'unanimité la libération d'un crédit d'engagement de 858 000 francs pour la viabilisation du Plateau-de-la-Gare.

Lors d'une séance le 16 mars dernier réunissant des représentants de l'Office fédéral des transports, de l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne, des CFF, des promoteurs du projet hôtelier, du bureau d'ingénieurs en charge des investigations et de la Municipalité, nous avons été informés des résultats peu prometteurs des sondages effectués le long du Plateau-de-la-Gare.

Ce secteur ne figurait pas au cadastre des sites pollués du canton de Berne. Il appert toutefois que plusieurs pollutions ont été identifiées et que la situation nécessitera des investigations complémentaires et très certainement un plan d'assainissement.

Compte tenu de la situation incertaine et des surcoûts que la viabilisation du secteur impliquerait, le Conseil municipal a pris la décision de stopper la mise en œuvre de ce crédit d'engagement afin de préserver les intérêts de la Municipalité.

Des discussions et échanges réguliers sont actuellement en cours avec différents offices cantonaux, les CFF ainsi qu'avec les porteurs du projet hôtelier afin de pouvoir rebondir et trouver une solution concertée à l'impasse dans laquelle nous nous trouvons malheureusement aujourd'hui.

Il va sans dire que nous vous informerons plus en détail dès que nous disposerons des conclusions des différentes discussions et négociations en cours. Nous espérons toutefois que les décisions attendues nous arrivent encore avant la pause estivale, afin de pouvoir communiquer officiellement et avec toute la transparence nécessaire dans ce dossier pour le moins complexe. »

4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2019 : décision

Elisabeth Beck, présidente : « J'ouvre la discussion en précisant, pour celles et ceux qui souhaitent intervenir, qu'il est important de nous signaler le numéro de page et le titre du chapitre concerné. »

Elisabeth Beck, présidente : « La parole est-elle demandée ? »
Elisabeth Beck, présidente :

« Cela ne semble pas être le cas, nous allons passer au vote. »

Au vote, le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2019 est accepté à l'unanimité.

5. Adoption des comptes communaux 2019 : décision

Rapport du Conseil municipal :

L'exercice 2019 boucle avec un bénéfice de 683 298 fr. 52 du compte général et un bénéfice du compte global de 466 066 fr. 52, alors que le budget prévoyait un déficit du compte général de 550 030 francs et un déficit du compte global de 1 125 606 fr. 70, soit une amélioration par rapport au budget de 1 233 328 fr. 52 pour le compte général et de 1 591 673 fr. 22 pour le compte global.

Pour rappel, le résultat du compte global s'obtient par l'addition au compte général financé par l'impôt des différents résultats des financements spéciaux affectés à une tâche publique déterminée.

Si on voulait résumer le résultat de l'année 2019, on pourrait dire que le résultat du compte général atteint même une amélioration de l'ordre de 1 700 000 francs par rapport au budget. En effet, en sus d'une différence effective de l'ordre 1,23 million, il faut ajouter la somme de 500 000 francs non prélevée sur le FS (financement spécial) relatif à l'impôt sur les personnes morales, alors qu'il était planifié dans le budget.

Cette différence peut s'expliquer par les variations suivantes :

- revenus fiscaux supplémentaires des personnes physiques de 500 000 francs (revenu, fortune, impôt à la source, rappels d'impôts et amendes) ;
- revenus fiscaux des personnes morales (bénéfice et capital) inférieurs de 600 000 francs par rapport au budget ;
- 350 000 francs de plus que prévu au niveau des autres impôts directs (taxe immobilière, gains de fortune, taxations spéciales, successions et donations) ;
- revenus financiers (intérêts moratoires, intérêts des placements financiers) supérieurs de 115 000 francs par rapport au budget ;
- gain comptable unique sur la vente du bâtiment de l'ancienne l'école du Cerneux-Veusil : 400 000 francs ;
- dissolution partielle de la provision pour la péréquation financière de 166 600 francs ;
- en lien avec les investissements planifiés, mais non réalisés, amortissements du patrimoine administratif de 315 000 francs de moins que prévu et charges d'intérêts à moyen et long termes inférieures de 90 000 francs par rapport au budget ;
- 192 000 francs de plus que prévu suite à des restitutions de tiers, notamment assurances maladie et accidents ;
- 290 000 francs de dépenses en moins dans les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation ;
- 100 000 francs de charges supplémentaires (y compris charges sociales) en raison des nombreux remplacements de concierges.

Le Conseil municipal, sur proposition de la Commission des finances, n'a pas procédé à des attributions particulières en 2019. En effet, le financement spécial « Impôt des personnes morales » totalise un montant de 4 millions de francs. Il n'a ainsi pas été jugé approprié de l'augmenter encore. En effet, ce fonds permettra de « mettre sous perfusion » les comptes communaux des années 2021 à 2024, afin d'atténuer à court terme les effets de la réforme fiscale des entreprises. Suite à son acceptation par le Grand Conseil bernois le 9 mars dernier, la nouvelle loi sur les impôts est entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier de cette année. Les conséquences de cette réforme se feront toutefois ressentir pour la première fois dans les comptes de l'année 2021, au moment de l'établissement des taxations définitives de l'année 2020. L'interprétation des résultats fiscaux sera toutefois troublée par les conséquences économiques liées à la crise du coronavirus.

Le financement spécial « Impôt des personnes morales » permettra de ne pas prendre de décisions hâtives. Il nous offrira ainsi le luxe de pouvoir observer avec attention l'évolution des finances communales avant de prendre les mesures structurelles nécessaires au rééquilibrage du compte de résultat. Selon les informations dont nous disposons actuellement, le plan financier prévoit des déficits estimés entre 2 et 3 millions de francs par an dès l'année 2021.

Au niveau des investissements du patrimoine administratif, ces derniers se sont élevés à 3 640 469 fr. 34 bruts (budget de 7 663 000 francs) et à 2 910 049 fr. 17 nets (budget de 6 683 000 francs), soit à un montant réalisé proche de notre capacité d'autofinancement, mais bien inférieur aux dépenses planifiées.

En 2019, les dettes avec intérêts ont pu être contenues. Ces dernières ont diminué de 780 000 francs pour se situer à 14 215 000 francs à fin 2019 contre 14 995 000 francs à fin 2018.

On remarque donc, au vu des éléments mentionnés ci-dessus, que l'exercice 2019 peut être qualifié de bon. La question de l'endettement doit cependant conserver toute notre attention dans les années à venir. En effet, malgré un résultat favorable, la capacité d'autofinancement reste très limitée si on ne veut pas augmenter l'endettement de la Municipalité. Il s'agira d'être attentif à l'évolution de l'endettement communal et particulièrement à celui issu du compte général (financé par l'impôt).

Le Conseil municipal et la Commission des finances unanime vous proposent de ratifier les crédits supplémentaires de 3 751 095 fr. 30 ainsi que les comptes 2019 qui présentent un bénéfice de 683 298 fr. 52 du compte général et un bénéfice du compte global de 466 066 fr. 52.

Conformément à l'art. 78 al. 3 de l'Ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, il est proposé d'imputer à la fortune nette le bénéfice du compte général. Après cette opération, le compte de fortune nette, appelé à présent « Excédent/découvert de bilan », s'élève à 12 959 044 fr. 38 au 31 décembre 2019 (12 275 745 fr. 86 à fin 2018).

Ouverture de la discussion :

Elisabeth Beck, présidente : « Pour traiter ce point, je vous invite à passer en revue le document chapitre par chapitre, puis fonction par fonction concernant la récapitulation du compte de résultat des pages 194 à 254. Vous pourrez vous manifester au fur et à mesure des chapitres annoncés. Ensuite, j'ouvrirai une discussion générale, puis les comptes seront soumis au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ? »

Elisabeth Beck, présidente : « Cela n'est pas le cas, nous pouvons commencer la lecture. »

Gisèle Tharin, PLR : « En page 10, nous avons une question concernant la différence (680 805 fr. 65) entre l'exercice 2018 et l'exercice 2019, au niveau de la position 30, Charges de personnel. Pouvez-vous nous donner des indications concernant cette différence ? »

Mario Castiglioni, administrateur des finances : « Je dois chercher, il aurait été intéressant d'avoir la question avant, car sous cette forme c'est un peu compliqué à trouver. Les dépenses, on va les trouver à partir de la page 138. Nous pouvons essayer de voir un peu dans l'ordre... »

... Mario Castiglioni,
administrateur des finances,
est interrompu
par Elisabeth Beck,
présidente...

Elisabeth Beck, présidente : « Mario Castiglioni, administrateur des finances, Gisèle Tharin, PLR, puisque les réponses vont se trouver à partir de la page 138, pouvons-nous poursuivre et répondre lorsque nous arriverons à la page 138 ? »

Mario Castiglioni, administrateur des finances : « Oui, cela me va très bien. »

Gisèle Tharin, PLR : « Oui, très bien. »

Elisabeth Beck, présidente : « Très bien, poursuivons la liste. Chapitre 3. »

Elisabeth Beck, présidente : « Nous y sommes chapitre 12, page 138. Je vous redonne la parole Mario Castiglioni, administrateur des finances. »

Mario Castiglioni, administrateur des finances : « Nous allons parcourir les lignes : 3000, page 138, 0120.3000.01, Indemnités du Conseil municipal, avec la nouvelle réglementation on passe de 158 348 fr. 35 à 209 496 fr. 70, plus charges sociales à chaque fois. Ici, on ne parle que salaire brut. Traitements du personnel administratif, 0220.3010.01, on voit une augmentation due à l'apprentie qui n'avait pas réussi ses examens et que nous avons décidé de garder une année supplémentaire pour lui donner une chance de réussite avec une année supplémentaire. Il y a aussi les jubilaires. 2197.3010.01, là on parle de la travailleuse sociale en milieu scolaire qui est un poste qui n'existait pas avant. 5444.3010.01, concerne l'Espace Jeunesse d'Erguël où l'on a remis les choses en ordre. 7201.3010.01, ici on parle de l'engagement d'une aide en personnel pour la déchetterie. 8711.3010.03, concerne l'électricité. Ce n'est pas une augmentation de poste, mais différents mouvements. C'est tous des éléments qui s'additionnent. Après... »

... Elisabeth Beck, présidente,
interrompt Mario Castiglioni,
administrateur des finances...

Elisabeth Beck, présidente : « Je pense que nous avons vu l'essentiel. Gisèle Tharin, est-ce que ces explications suffisent ? »

Gisèle Tharin, PLR : « Oui, effectivement. Nous allons nous pencher sur ces différences. Merci Mario Castiglioni, administrateur des finances. »

Mario Castiglioni, administrateur des finances : « Merci. »

Elisabeth Beck, présidente : « Je vais poursuivre. »

Elisabeth Beck, présidente : « Voilà, nous sommes au bout. Quelqu'un souhaite la parole ? »

Gisèle Tharin, PLR : « Notre fraction a pris bonne connaissance des comptes communaux 2019 et des crédits supplémentaires. Comme à son habitude, l'administration des finances a effectué un travail remarquable et nous l'en remercions. En effet, nous nous réjouissons de constater que l'exercice boucle avec un bénéfice de 683 298 fr. 52 du compte général et un bénéfice du compte global de 466 066 fr. 52. L'amélioration de 1 233 328 fr. 52 pour le compte général et de 1 591 673 fr. 22 pour le compte global. Nous avons également pris bonne note qu'un financement spécial se montant à 4 000 000 francs est totalisé aux fins d'amortir les comptes communaux des années 2021 à 2024 pour atténuer à court terme les effets de la réforme fiscale des entreprises. Ce montant permettra d'observer avec attention l'évolution des finances communales. Les investissements du patrimoine administratif se sont élevés à 3 640 469 fr. 34 bruts et à 2 910 049 fr. 17 nets, soit un montant réalisé proche de la capacité d'autofinancement, mais bien inférieur aux dépenses planifiées. Les dettes avec intérêts ont pu être contenues et ont diminué de 780 000 francs. Nous sommes satisfaits de cet exercice qualifié de bon. Nous sommes conscients que l'endettement doit être surveillé à l'avenir car la capacité d'autofinancement reste très limitée, afin d'éviter l'endettement communal. Tout en étant conscients que les prochains exercices refléteront une tout autre réalité, ceci en lien avec la situation sanitaire liée à la Covid-19. La fraction PLR accepte à l'unanimité de ratifier les crédits supplémentaires de 3 751 095 fr. 30 ainsi que les comptes 2019 qui présentent un bénéfice de 683 298 fr. 52 du compte général et un bénéfice du compte global de 466 066 fr. 52. Nous acceptons également l'imputation à la fortune nette le bénéfice du compte général portant le compte de fortune nette appelé à présent « Excédent/découvert de bilan » à 12 959 044 fr. 38 au 31 décembre 2019. La fraction PLR remercie sincèrement l'administration des finances pour le travail de rigueur effectué lors de l'exercice écoulé, mais également pour la gestion sans faille de nos finances. »

Michel Ruchonnet, PS : « Comme chaque année à la même époque, nous nous retrouvons pour l'adoption des comptes communaux 2019. La fraction socialiste a étudié le volumineux document s'y rapportant et, comme les autres années, nous renonçons à vous abreuver des chiffres que vous avez déjà chacun abondamment cités dans vos rapports de fraction. Globalement nous avons fait une bonne année, mais tout n'a pas été réalisé. Cela permet de bien expliquer les résultats, mais il faudra bien réaliser le plus rapidement possible ce que nous avions projeté. Nous pouvons ainsi dire que nous vivons aux dépens de l'avenir. La fraction socialiste adopte les comptes communaux 2019 à l'unanimité et elle remercie particulièrement Mario Castiglioni, notre administrateur des finances, ainsi que tous ses collaborateurs pour le gros travail effectué. Le nouveau type de comptabilité rend quelque part plus claire la lecture des documents comptables et si cela a occasionné encore récemment un gros travail pour notre Service des finances, cela a amélioré notre culture dans ce monde des chiffres qui était autrefois quelque peu difficile à appréhender. »

Joëlle Häller, sans parti : « Je vais être plus brève que mes collègues. Le parti sans parti a étudié avec attention les comptes 2019 et les accepte avec remerciements à Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour son excellent travail. »

Roger Comte, ARC : « La fraction Alternative régionale et communale a pris acte avec satisfaction des comptes communaux 2019. Nous sommes encore dans une bonne situation financière, mais des nuages s'annoncent dans le ciel. Le compte général présente un bénéfice de 683 298 fr. 52 contre un déficit budgété à 550 030 francs. Le résultat du compte global présente un bénéfice de 466 066 fr. 52 contre un déficit budgété à 1 125 606 fr. 70. L'impôt facturé 2019 pour les personnes physiques a dépassé son objectif avec un solde de 8 086 387 fr. 45. Ce sont donc 7 702 439 fr. 85 facturés pour l'année 2019, de plus ont été facturés 383 947 fr. 60 pour diverses raisons concernant les années 2015-2018. Avec le partage d'impôts intercommunaux, sur la fortune et les impôts à la source, la somme facturée s'élève à 9 501 741 fr. 60, soit environ 410 000 fr. de plus que dans l'année 2018. En outre, l'impôt pour les personnes morales a subi une baisse importante en 2019 par rapport à 2018. Ledit impôt boucle en 2019 avec un montant de 4 975 546 fr. 65, auquel on rajoute les impôts intercommunaux, l'impôt sur le capital et divers pour la somme facturée de 5 074 300 fr. 85, soit environ 1 100 000 fr. de moins que dans l'année 2018. Les autres impôts directs (foncier, taxe chiens, etc.) s'élèvent à 1 428 205 fr. 40, soit à peu près comme l'année 2018. Pour rappel, l'autofinancement qui était en 2016 de 81.72 %, en 2017 de 87.51 %, en 2018 de 103.08 % s'élève pour 2019 à 67.07 % des investissements nets, soit une diminution après la bonne année 2018. Avec ce résultat, la capacité d'autofinancement est par conséquent très limitée, et il est important de garder cela à l'esprit. Je me permets encore un mot sur les nuages qui s'annoncent dans le ciel. Depuis le 1er janvier 2020 est entrée en vigueur la nouvelle loi d'imposition du bénéfice des entreprises avec tous ses effets sur les finances du notre commune. Dans le cadre du virus corona et le lockdown de notre économie, on peut s'attendre à des difficultés financières. Saint-Imier est financièrement bien préparée pour l'avenir malgré que certaines entreprises licencient déjà du personnel et, avec le temps, il y aura sûrement pas mal d'indépendants qui tomberont en faillite. Les gains des personnes morales baisseront dans le même temps que le chômage augmentera ainsi que les coûts sociaux. Les effets de cette situation se feront sentir un peu plus tard avec une baisse des recettes fiscales des personnes morales et bien sûr des personnes physiques également. Les bons chiffres des années précédentes ne se répéteront pas si vite. Notre solidarité est nécessaire au-delà des partis politiques dans la crise qui s'annonce, pour faire face ensemble ! Saint-Imier a bien réagi avec des crédits pour l'économie communale et il est également souhaitable que la commune comme la population privilégient les commerçants et les artisans locaux et régionaux pour les soutenir. Nous profitons de l'occasion pour adresser un grand merci à Mario Castiglioni, administrateur des finances, et à l'ensemble de ses équipes pour l'important travail fourni tout au long de l'année pour la gestion et la maîtrise de ce dossier complexe, technique et de longue haleine. Nos remerciements ne seraient pas complets si nous ne nommions pas encore ici le Conseil municipal. En conclusion, et pour toutes les raisons énumérées précédemment, la fraction Alternative régionale et communale approuve à l'unanimité l'ensemble des comptes communaux 2019. »

Elisabeth Beck, présidente : « La parole est-elle encore demandée ? »

Elisabeth Beck, présidente : « Cela ne semble pas être le cas, nous passons au vote. »

Elisabeth Beck, présidente : « Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent de ratifier les crédits supplémentaires de 3 751 095 fr. 30 ainsi que les comptes 2019 qui présentent un bénéfice de 683 298 fr. 52 du compte général et un bénéfice du compte global de 466 066 fr. 52, en imputant le bénéfice du compte général à la fortune nette, sont prié(e)s de se lever. »

Au vote, le point 5 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Elisabeth Beck, présidente : « Avant de poursuivre notre séance, je libère Mario Castiglioni, administrateur des finances, en le remerciant vivement pour son travail et sa disponibilité. Bonne soirée Mario ! »

... Applaudissements...

... Il est 20 h 04,
Mario Castiglioni,
administrateur des finances,
quitte la séance...

6. Libéralisation du marché de l'électricité, rapprochement entre les sociétés SACEN SA et INERA SA – Crédit d'engagement de 248 600 francs pour financer les frais initiaux et les dépenses annuelles 2020 à 2029 du suivi du projet – Décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

Dans le but de relever les défis de l'ouverture du marché de l'électricité, les communes distributrices de Courchapoix, Delémont, Develier, Lamboing, La Neuveville, Moutier, Nods, Saint-Imier, Soulce et Tramelan collaborent étroitement depuis l'année 2000 dans le domaine des énergies.

Elles ont renforcé leur collaboration en 2013 en créant la société SACEN SA dont Saint-Imier est actionnaire fondateur. A travers cette société anonyme entièrement en mains publiques, les communes actionnaires veulent assurer de façon durable et indépendante l'approvisionnement et la commercialisation annuelle de plus de 200 000 000 kWh d'électricité (232 293 399 kWh en 2019). La société répond totalement aux attentes de ses actionnaires par l'amélioration de la compétitivité et la simplification des processus.

L'expérience réalisée ces dernières années confirme sans équivoque qu'il s'agit d'un choix stratégique judicieux. Il a permis aux communes, malgré la présence de grands acteurs,

de rester compétitives sur le marché de l'électricité, de préserver les emplois et le savoir-faire dans notre région ainsi que de bénéficier de retombées financières non négligeables. Grâce à cette fructueuse collaboration, les Services techniques de notre commune peuvent continuer à offrir des prestations innovantes et de proximité au meilleur prix.

Les dernières décisions du Conseil fédéral dans le domaine de l'énergie laissent clairement entrevoir les intentions de libéraliser le marché de l'électricité pour l'ensemble des clients à moyen terme (horizon de 3 à 5 ans). Cette décision aura un impact important sur les distributeurs d'énergie. Elle se traduira incontestablement par une forte pression sur les prix, l'arrivée de nouveaux acteurs avec des ambitions nationales, une potentielle libéralisation du point de mesure (comptage) ainsi que des exigences grandissantes de la clientèle.

Comme chaque client pourra choisir librement son fournisseur d'électricité, de nouvelles solutions de gestion dynamique de la clientèle devront être développées et maîtrisées pour des raisons stratégiques évidentes.

Si le modèle d'approvisionnement de SACEN SA est considéré comme stratégiquement et opérationnellement adéquat, sa relative petite taille montre qu'il faut renforcer, compte tenu de la complexification du marché de l'électricité, ses capacités d'analyse et de compréhension du marché pour répondre à la pression de la concurrence.

Le conseil d'administration de SACEN SA a ainsi autorisé la recherche d'un partenaire partageant la même philosophie et les mêmes valeurs, tout en jouissant d'un positionnement non concurrentiel.

Après analyse, le choix s'est porté sur la société INERA SA, spécialisée dans l'achat et la vente d'énergie ainsi que dans le développement de produits énergétiques. La société regroupe actuellement quatre producteurs/distributeurs publics valaisans qui distribuent environ 25 % de l'énergie en Valais (500 GWh), soit le double de SACEN SA.

Des négociations fructueuses ont permis d'établir les conditions idéales d'un rapprochement entre les deux sociétés. En effet, INERA a développé plusieurs produits et prestations qui seront très utiles dans le monde totalement libéralisé du marché de l'électricité. Cette société possède, qui plus est, une importante expérience de développement de tels projets. En outre, le fait de regrouper les forces de plusieurs structures ayant une philosophie comparable permet de faire des économies d'échelle qui seront fondamentales dans un futur marché complètement libéralisé.

Après plusieurs mois de négociations, auxquelles a participé également un autre distributeur public romand de taille moyenne, le rapprochement de SACEN SA et d'INERA SA a été préavisé favorablement par l'ensemble des comités consultatifs de la Charte et de SACEN SA, par le conseil d'administration de notre société ainsi que par le Conseil municipal.

Le capital-actions de la société INERA SA se monte actuellement à 400 000 francs. Il est prévu une entrée de SACEN SA dans le capital d'INERA SA pour un montant de 100 000 francs. En plus de l'achat d'actions, la société SACEN SA devra contribuer à hauteur de 170 000 francs au développement des produits déjà existants et financés à l'origine par les quatre actionnaires historiques (agio), soit une contribution d'entrée totale de 270 000 francs.

En outre, la participation de SACEN SA aux frais de fonctionnement annuels d'INERA SA se montera à un maximum de 200 000 francs. Cette contribution permettra de financer les frais de fonctionnement d'INERA SA, mais également un montant d'investissements de 350 000 francs par année pour des projets liés à la libéralisation du marché de l'électricité.

La répartition de ces dépenses entre les communes actionnaires de SACEN SA a été faite en fonction des ventes d'électricité (référence 2019). Elle est la suivante :

	kWh 2019	%	Budget année initiale (CHF)	Budget années suivantes (CHF)
Delémont	95 910 258	41.3	194 000.–	82 600.–
Moutier	49 632 415	21.4	100 400.–	42 700.–
Saint-Imier	25 473 134	11.0	51 500.–	21 900.–
Tramelan	24 766 863	10.7	50 100.–	21 300.–
La Neuveville	19 338 715	8.3	39 200.–	16 700.–
Develier	9 856 419	4.2	20 000.–	8500.–
Nods	3 084 639	1.3	6300.–	2700.–
Lamboing	2 407 619	1.0	4900.–	2100.–
Courchapoix	1 101 938	0.5	2200.–	900.–
Soulce	721 399	0.3	1400.–	600.–
Total	**232 293 399**	**100.0 %**	**470 000.–**	**200 000.–**

Pour Saint-Imier, la participation s'élèvera à 51 500 francs la première année (coûts uniques de 29 600 francs et 21 900 francs de participation annuelle) puis de 21 900 francs pour les années suivantes. Ces contributions seront assurées par le budget de fonctionnement des Services techniques (autofinancé) et seront versées à SACEN SA qui en assurera la bonne gestion.

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une dépense répétitive, il est ainsi nécessaire de déterminer l'engagement sur une durée de 10 ans pour déterminer l'autorité compétente. Ce montant s'élevant à 248 600 francs, il appartient ainsi au Conseil de ville de statuer sur la dépense.

Cette opération n'entraînera aucune modification de l'actionnariat au sein de la société SACEN SA qui restera entièrement en main de ses communes actionnaires.

Les commissions de l'Equipement et des Finances ont préavisé favorablement et à l'unanimité, d'une part, la prise de participation de SACEN SA au capital-actions d'INERA SA et, d'autre part, la libération du crédit d'engagement y relatif de 248 600 francs.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville de libérer un crédit d'engagement de 248 600 francs pour financer (par autofinancement) les frais initiaux et les dépenses annuelles de fonctionnement de 2020 à 2029.

Ouverture de la discussion :

Elisabeth Beck, présidente : « J'ouvre la discussion. »

Denis Gerber, PLR : « Notre fraction a pris acte que :

- Diverses communes collaborent pour relever les défis de l'ouverture du marché de l'électricité depuis 2000.
- La collaboration renforcée a abouti à la création de la société SACEN SA en 2013 pour assurer de façon durable et indépendante l'approvisionnement et la commercialisation annuelle.
- Les décisions du Conseil fédéral laissent entrevoir une libéralisation du marché de l'électricité pouvant impacter les distributeurs d'énergie.
- Cette future liberté oblige les fournisseurs à trouver des solutions adaptées à une gestion moderne des requêtes de la clientèle.
- INERA est parfaitement intégré dans ce monde libéralisé du marché de l'électricité.
- Cette prise de participation permettra de faire face aux défis à venir.
- L'actionnariat de SACEN SA ne sera en rien modifié.

Compte tenu des préavis favorables de la Commission de l'équipement, de la Commission des finances et du Conseil municipal, notre fraction accepte de libérer un crédit d'engagement de 248 600 francs pour financer, par autofinancement, les frais initiaux et les dépenses annuelles de fonctionnement de 2020 à 2029. »

Vital Carnal, PS : « En 2002, le peuple suisse refusait la libéralisation du marché de l'électricité, qui n'était à ce moment-là pas souhaitée. Mais ce qui est vrai un jour ne l'est plus forcément le lendemain. Petit à petit, la globalisation des marchés a fait que la libéralisation du marché de l'électricité nous a été imposée. Notre commune, distributrice d'électricité, a alors choisi de s'approcher des communes voisines également propriétaires d'un réseau de distribution. De ce rapprochement est née la Charte. Pour professionnaliser les achats d'électricité, une étape supplémentaire s'imposait. C'est ainsi qu'en 2013, la SACEN SA a été créée. L'anticipation de ces distributeurs leur a permis de résister à la concurrence et d'exister aujourd'hui encore. A moyen terme, on sait maintenant qu'une libéralisation du marché de l'électricité pour l'ensemble des clients est projetée. Pour survivre à cette nouvelle étape, un rapprochement avec la société valaisanne INERA SA nous est proposé. Cette société partage la même philosophie que la SACEN et distribue également de l'énergie renouvelable. Quoique ce mariage soit souhaitable, il est bien évident qu'il y aura un coût à payer. Par ailleurs, une question nous taraude : qu'en est-il du partenariat avec La Goule ? Peut-on nous garantir qu'il perdurera ? On nous demande ce soir d'accepter la prise de participation de SACEN SA au capital-actions d'INERA SA et de libérer un crédit d'engagement de 248 600 francs pour financer, par autofinancement, les frais initiaux et les dépenses annuelles de fonctionnement de 2020 à 2029. La fraction socialiste a longtemps débattu sur ce sujet et a constaté, entre autres, qu'il n'était plus possible de revenir en arrière et qu'il était trop tard pour refuser. Elle a décidé de laisser la liberté de vote. »

Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : « Je n'ai pas bien compris si vous attendez une réponse ? »

Vital Carnal, PS : « Oui, alors oui, si c'est possible. »

Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : « Ce que je peux vous dire c'est que jusqu'à présent les engagements ont été tenus. Maintenant, si vous me demandez de voir dans une boule de cristal, je peux présumer de la stratégie de SACEN SA dans le futur, mais je ne peux pas présumer de la stratégie du Groupe BKW. SACEN SA a toujours respecté les règles mises en valeur à l'époque, et d'après les informations que j'ai en ma possession, et sans rien divulguer, cette tendance va continuer ces prochaines années. »

Vital Carnal, PS : « Merci. »

Raphaël Perotto, ARC : « La fraction ARC a lu avec attention le rapport du Conseil municipal ainsi que celui du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre. Nous sommes aux portes d'une nouvelle étape de la libéralisation du marché de l'électricité. Après les grands clients, c'est au tour des petits consommateurs, selon les vœux du Conseil fédéral dans le domaine de l'énergie. Dans cette nouvelle phase de libéralisation, nous avons la responsabilité de maintenir un service de l'électricité communal : cela assure des emplois dans notre commune ainsi qu'un service proche et immédiat. En cas de panne, l'intervention est rapide, nos citoyens sont informés de suite et ils n'ont pas besoin de patienter sur des call centers « libéralisés ». Déjà au moment de la libéralisation des grands consommateurs, notre commune a décidé de conserver le service de l'électricité, en l'adaptant à la libéralisation. Notre commune a fédéré les communes voisines dans cet état d'esprit, et SACEN a été créée. Grâce à ces démarches, nous avons conservé les grands consommateurs comme clients, le service de l'électricité est resté en main communale et nous assurons des emplois à Saint-Imier ainsi qu'un rendement pour les finances communales. Tout cela a été fait en pratiquant des prix inférieurs par rapport aux tarifs voisins. Bravo. Il faut maintenant préparer la libéralisation des petits consommateurs, avec toujours les mêmes objectifs. C'est pour cela que SACEN, qui a prouvé son efficacité dans la phase de libéralisation des grands consommateurs, doit trouver un partenaire pour atteindre une taille critique suffisante. Le choix de l'ensemble des comités consultatifs et de toutes les communes partenaires s'est porté sur la société valaisanne INERA SA, parce qu'elle jouit déjà d'une expérience dans le développement de tels projets, d'un positionnement non concurrentiel ainsi que d'une philosophie comparable à la nôtre, puisqu'elle appartient à des collectivités publiques. Ce rapprochement nous permettra de faire les économies nécessaires afin de rester compétitifs au niveau tarifaire dans un futur marché totalement libéralisé. Grâce à cela, les emplois, le service de proximité et le rendement pourront être conservés à notre commune. Nous remercions ici vivement tous les responsables et tous les employés du service de l'électricité pour le travail indispensable effectué pour la commune et nous confirmons la volonté de conserver à Saint-Imier un service de l'électricité en main communale, performant, proche et rentable dans tout le processus de libéralisation de l'électricité, même si la libéralisation complète n'apportera sans doute pas grand-chose aux petits consommateurs. Compte tenu de ce qui précède, la fraction ARC accepte de libérer un crédit d'engagement de 248 600 francs pour financer, par autofinancement, les frais initiaux et les dépenses annuelles de fonctionnement de 2020 à 2029. »

Joëlle Häller, sans parti : « J'accepte le crédit d'engagement de 248 600 francs pour financer les frais initiaux et les dépenses annuelles de fonctionnement de 2020 à 2029, et ceci par autofinancement. »

Elisabeth Beck, présidente : « Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent le point 6, Libéralisation du marché de l'électricité, rapprochement entre les sociétés SACEN SA et INERA SA – Crédit d'engagement de 248 600 francs, par autofinancement, pour financer les frais initiaux et les dépenses annuelles 2020 à 2029 du suivi du projet, sont prié(e)s de se lever. »

Au vote, le point 6 de l'ordre du jour est accepté par 20 voix pour, 0 voix contre. Il y a 4 abstentions.

7. Modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois : décision

Rapport du Conseil municipal :

Comme déjà annoncé lors du Conseil de ville du 12 décembre 2019, le Syndicat de communes du Centre régional de compétentes et protection civile du Jura bernois (OPCJb) est dans une phase de réorganisation et de reconstruction. En effet, suite aux problèmes rencontrés ces dernières années au sein de la commission de gestion de l'OPCJb et avec l'Organe de conduite intercommunal (OCIC), un groupe de travail avait alors planché sur les améliorations à apporter.

D'un commun accord entre tous les partenaires, la décision a été prise de sortir l'OCIC de l'OPCJb pour le placer sous la responsabilité des communes du Jura bernois réunies au sein de la nouvelle association de communes Jb.B.

Votre Conseil a ainsi accepté à l'unanimité en décembre dernier le Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'évènements majeurs et de grandes manifestations.

Afin de clôturer ce dossier, il était encore nécessaire de procéder à une modification du Règlement d'Organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de Protection civile du Jura bernois.

Formellement, il s'agit de supprimer toute mention à l'Organe de conduite intercommunal (OCIC) dans le Règlement précité. Pour ce faire, les articles suivants doivent être modifiés : art. 2 al. 3 (But), art. 15 lettre e (Elections) et art. 23 al. 4 (Compétences). Vous trouverez en annexe le Règlement avec les suppressions proposées.

Ces modifications ont été approuvées à l'unanimité par l'assemblée des délégués en date du 21 novembre 2019. Il appartient aujourd'hui aux communes membres de valider ces changements conformément à l'art. 9 al. 3 du même règlement qui prévoit que *« les communes affiliées se prononcent dans un délai de six mois à compter de la réception de la proposition écrite de la commission de gestion ».*

Sur préavis unanime de la Commission urbanisme et mobilité, le Conseil municipal propose au Conseil de ville l'approbation des modifications du Règlement d'Organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de Protection civile du Jura bernois.

Ouverture de la discussion :

Elisabeth Beck, présidente : « Notre conseil a accepté à l'unanimité en décembre dernier le Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations. Il s'agit ce soir de clôturer ce dossier en procédant à une modification du Règlement d'organisation du Syndicat des communes du Centre de compétences et de protection civile du Jura bernois, en supprimant donc toute mention de l'Organe de conduite intercommunal OCIC désormais sous la responsabilité de la nouvelle association de communes Jb.B. J'ouvre la discussion. »

Michel Meyer, ARC : « On nous demande un ajustement rédactionnel, à savoir supprimer toute mention « OCIC », ce n'est pas très compliqué. La demande est acceptée, sans discussion, par notre fraction. »

Joëlle Häller, sans parti : « Après lecture, j'accepte le règlement. »

Samuel da Silva, PLR : « La fraction libérale-radicale a pris connaissance du rapport du Conseil municipal concernant la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois. Lesdites modifications étant pertinentes et s'inscrivant dans la suite inéluctable des décisions prises lors de notre Conseil du 12 décembre 2019, nous les approuvons bien évidemment. »

Marie Ruchonnet, PS : « La fraction socialiste a bien pris connaissance de la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois. Nous nous étions déjà prononcés sur ce sujet en décembre dernier et nous devons aujourd'hui clôturer le dossier en procédant aux modifications déjà approuvées à l'unanimité par l'assemblée des délégués en date du 21 novembre 2019. Etant donné que ces modifications se présentent comme l'étape finale à la réalisation du projet, la fraction socialiste approuve à l'unanimité ces modifications apportées au règlement. »

Au vote, la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois est acceptée à l'unanimité.

8. Motions et interpellations

Elisabeth Beck, présidente : « Je n'ai pas reçu de motion. Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations. »

Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale : « Lors de notre dernier Conseil de ville, j'ai été interpellée par Gisèle Tharin, PLR, concernant la pertinence d'avoir au sein de notre commune un délégué coordinateur 3e âge. A la suite de cette interpellation, j'ai eu l'occasion de répondre à Gisèle Tharin, PLR, que la population du 3e âge est et sera toujours une des priorités de notre commune, et qu'au sein du Service de l'action sociale nous avons toujours une attention spéciale pour nos aînés selon nos possibilités.

- En ce qui concerne les problématiques administratives courantes, nous disposons dans notre commune d'un service AVS qui non seulement fait son travail administratif, mais propose des entretiens individuels à chaque citoyen qui le souhaite, toujours de façon bienveillante et à l'écoute.

- Pour des projets dédiés au 3e âge, nous avons élaboré un partenariat avec le ceff INDUSTRIE pour débuter le projet cyberthé. Ce projet était prêt à débuter après les vacances de Pâques, mais la crise sanitaire que nous avons vécue, et que nous vivons encore, nous a obligés à le repousser à la rentrée scolaire 2020-2021.

- Encore pendant cette crise sanitaire, le Service de l'action sociale a mis sur pied des appels téléphoniques ainsi que des courriers à nos aînés, toujours dans le souci de leur bien-être. Cette démarche était associée à tout un réseau de bénévoles pour pouvoir venir en aide à ceux qui en avaient besoin.

- Toujours dédié à nos aînés, le Service de l'action sociale, par le biais de sa Commission de la santé, est en discussion avec Pro Senectute pour inscrire Saint-Imier dans son agenda de cours aux aînés et ainsi pouvoir offrir, sur place, des cours, par exemple, pour le remplissage des demandes de prestations complémentaires, des demandes de subvention pour les moyens auxiliaires, etc.

Voilà quelques exemples des démarches pour le 3e âge qui, comme vous pouvez le constater, n'est pas oublié chez nous. Pour cela, et malheureusement par manque de budget, je n'estime pas actuellement nécessaire l'engagement d'un collaborateur délégué coordinateur du 3e âge. Cependant le Service de l'action sociale reste toujours à l'écoute et ouvert à des nouvelles idées, nouveaux défis, nouveaux projets dédiés à cette population si riche en sagesse et expérience de vie. »

Gisèle Tharin, PLR : « Merci Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale, pour ces précieuses informations. »

Patrick Tanner, maire : « Lors du Conseil de ville du 12 mars dernier, le Parti libéral-radical, par la voix de Christian Tharin, a déposé une question qui concerne trois départements municipaux en lien avec le processus de fusion actuellement en cours.

Pour rappel, la question demandait une situation complète de l'état du patrimoine bâti de notre commune, des réseaux des eaux propres et usées ainsi que des routes communales.

L'étude aussi complète que sollicitée par le PLR ne peut pas être présentée entièrement et dans les détails souhaités lors d'une réponse à une interpellation, faute de devoir nous entretenir avec votre Conseil bien au-delà de la durée de séance autorisée par le plan de protection liée à la Covid-19.

Toutefois, le Conseil municipal, par la voix de ses chefs de département, va vous apporter une réponse aussi complète que possible, mais aussi concise que nécessaire compte tenu du temps que nous avions à disposition et de la forte sollicitation de nos services durant la crise sanitaire sans précédent que nous vivons.

En complément à la réponse que nous allons vous communiquer ce soir, le Conseil municipal estime également qu'il devrait être possible d'obtenir une part importante des informations que vous sollicitez lors des séances de commissions dans lesquelles votre fraction est bien représentée. En outre, si notre réponse devait ne pas vous satisfaire ou être insuffisante à vos yeux, le Conseil municipal et les départements concernés sont à votre disposition pour vous présenter les différents plans ainsi que la planification financière y relative qu'il n'est malheureusement pas possible de vous exposer ce soir en détail. En outre, le Conseil municipal tient également volontiers à votre disposition l'ensemble des rapports et les différents concepts de renouvellement sur simple sollicitation.

Le plan financier actualisé de notre commune, qui comprend l'ensemble de la planification pour les années 2020 à 2025, a été adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 9 juin dernier. Ce plan vous sera remis à l'occasion du Conseil de ville du mois d'octobre avec le projet de budget 2021. Pour l'heure, c'est encore le plan financier adopté avec le budget 2020 qui est déterminant.

Afin de répondre plus concrètement à vos questions, je vais sans tarder passer la parole dans l'ordre de vos questions à mon collègue Olivier Zimmermann pour vous apporter la réponse du Conseil municipal concernant la situation du patrimoine bâti. Sa réponse sera suivie de celle de Josika Iles pour un état de situation qui concerne les réseaux souterrains communaux. C'est finalement Marcel Gilomen qui s'exprimera pour vous apporter une réponse concernant l'état de nos routes communales.

Je conclurai ensuite notre réponse en vous apportant quelques compléments concernant le plan financier du projet de commune d'Erguël. »

Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : « Il est demandé un rapport sur l'état du patrimoine bâti de notre commune et les montants qui devront être investis quasi obligatoirement dans plusieurs cas. Nous parlons ici :

De l'école primaire :

L'école primaire a fait l'objet d'un crédit d'investissement d'un montant de 3 000 000 francs pour la rénovation du bâtiment sis à la rue Agassiz 14 et la mise aux normes AIB du bâtiment sis à la rue Agassiz 16.

De l'école secondaire :

Pour ce qui est de l'école secondaire, le dossier est plus épineux, sachant que le terrain doit être assaini, stabilisé et l'entier du bâtiment rénové. De ce fait, il est difficile aujourd'hui d'articuler un chiffre. Toutefois, le service estime un coût total de quelque 8 000 000 francs tout en sachant que l'étude pour ce faire a été avancée dans le temps par les autorités exécutives et selon le plan des investissements établi.

Des immeubles du patrimoine financier :

Les immeubles du patrimoine financier font l'objet d'une motion et leur avenir est en cours d'étude par le Service bâtiments et infrastructures sportives.

Du complexe Halles-Espace Beau-Site :

Les travaux liés au complexe des Halles de gymnastique et de l'Espace Beau-Site sont à bout touchant. Les travaux de garantie liés aux infiltrations d'eau sont en cours et les quelques travaux de finition également.

Du bâtiment communal :

Une étude a été confiée au bureau d'architecture Pierre Gianoli pour les différentes infiltrations d'eau constatées dans le bâtiment sis à la rue du Temple 15. Etude qui sera réalisée rapidement. Pour rappel, lesdites infiltrations existent depuis la fin de la construction du bâtiment et des installations provisoires ont été mises en place. Installations qui aujourd'hui ne donnent pas satisfaction.

Sans oublier l'ancien Asile et le bâtiment des Abattoirs :

Pour le bâtiment sis à la route de Sonvilier 3, une pré-étude fait état d'un assainissement de 6 000 000 francs et pour le bâtiment des Abattoirs d'un assainissement de 10 000 000 francs.

De l'ancien Manège :

L'ancien Manège fait aujourd'hui l'objet d'une étude.

Pour ce qui est des autres bâtiments du patrimoine administratif notamment, l'on peut également faire mention de la piscine en plein air qui nécessitera dans un avenir proche un assainissement, notamment pour les parties liées aux deux bassins et au système de filtration, pour un coût estimé par le service à 200 000 francs ; cependant, à ce jour, aucune étude n'a été réalisée pour ce faire.

Nous rappelons que les pertes d'exploitation sont actuellement supportées par les contribuables, ce qui est contraire à la loi sur les communes qui précise que les immeubles du patrimoine financier doivent tourner.

Pour rappel, les immeubles du patrimoine administratif servent aux besoins et au fonctionnement des tâches liées aux communes. Leur entretien incombe donc à la Municipalité. Pour ce faire, un financement spécial lié à l'entretien du patrimoine administratif a été créé et un montant de 470 000 francs est attribué sur le bénéfice comptable annuellement. Toutefois, les immeubles du patrimoine financier (immeubles locatifs) doivent légalement s'autofinancer, ce qui n'est pas le cas à ce jour, d'où une étude actuellement en cours. »

Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : « Le Département de l'équipement est en charge de l'ensemble des réseaux souterrains communaux incluant le téléréseau de la société Diatel SA. Son budget de fonctionnement annuel est supérieur à 13 millions et ses investissements autofinancés dépassent 2 millions chaque année. Les ressources humaines allouées au département représentent 19 équivalents plein temps, sans compter la facturation et la comptabilité.

Tous les domaines de l'équipement (eau, eaux usées, électricité, gaz) doivent être autofinancés tant au niveau de leurs dépenses courantes que de leurs investissements. L'électricité (650 000 francs en 2020) et le gaz (60 000 francs) doivent rapporter un bénéfice net au compte communal chaque année.

Eau :

Le concept de l'alimentation en eau de Saint-Imier et du renouvellement du réseau est décrit dans le Plan général d'alimentation en eau (PGA) qui est actualisé tous les 15 ans environ et validé par l'Office des eaux et des déchets du canton.

Le réseau d'eau de la commune de Saint-Imier a une longueur totale de 69 368 mètres et une valeur de 25.5 millions de francs environ. Pour respecter les normes de renouvellement, plus de 860 mètres de conduites doivent être changés annuellement. Si le taux de renouvellement moyen a été de 375 mètres entre 1980 et 2005, il est passé à 1160 mètres entre 2006 et 2019 pour une moyenne de 650 mètres sur les 40 dernières années. Pratiquement, cela signifie qu'une partie du retard a été rattrapé, mais également que fin 2019, l'âge de plus de 60 % des conduites du réseau dépassait 40 ans, considéré comme la demi-vie d'un tel équipement. Le retard dans le renouvellement du réseau représente encore plus de 8.6 km. Le budget autofinancé par le budget annuel destiné au maintien de la valeur du réseau représente environ 500 000 francs par an (entretien et investissements).

Une fois le projet de nouvelle adduction d'eau lié à EAU-Vallon SA complètement terminé (la mise aux normes des réservoirs de Sur les Crêts restant à réaliser entre 2020 et 2022), trois grandes infrastructures du réseau devront encore être modernisées, à savoir les conduites de transport entre Cormoret et Saint-Imier, le réservoir de Mont-Soleil et la station de La Raissette.

Eaux usées :

Le concept du réseau d'eaux usées est décrit dans le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), également remis à jour régulièrement et sanctionné par le canton. Un tel plan existe pour le secteur urbain de Saint-Imier, mais aussi pour les montagnes (Mont-Soleil, les Pontins). La valeur actuelle du réseau de canalisation de Saint-Imier est de 40 millions de francs.

En plus de l'entretien normal du réseau financé partiellement par les montants destinés au maintien de la valeur du réseau (investissement de 300 000 francs/an et 100 000 francs d'entretien), plusieurs quartiers devraient encore être équipés de systèmes séparatifs qui occasionneront des dépenses conséquentes (plusieurs millions seront nécessaires pour les rues du Vallon, Saint-Martin, du Pont, Sans-Souci, de la Carrière, etc.).

Il en est de même pour les réseaux de Mont-Soleil et des Pontins qui pourraient devoir être complétés par des extensions devisées provisoirement à plus de 3.6 millions de francs.

Rappelons que le traitement des eaux usées est en main du SESE qui est propriétaire et en charge de la station d'épuration de Villeret et du collecteur intercommunal entre Renan et Villeret.

Electricité :

Les Services techniques de la Municipalité gèrent le réseau de la zone urbaine imérienne et la Montagne de l'Envers, alors que la Société des forces électriques de La Goule alimente Mont-Soleil.

La valeur du réseau appartenant à la commune de Saint-Imier était de 34 millions fin 2018. Entre 2006 et 2018, des investissements dépassant 11.5 millions ont été réalisés sur les réseaux moyenne tension, basse tension et les stations transformatrices, mais aussi dans le cadre d'extensions de réseau (rue de la Clef, réservoir des Philosophes, Savagnières, ...).

Les revenus de l'électricité autofinancent 870 000 francs d'investissements par an. Dans le plan financier 2020-2025 (provisoire), il est prévu de poursuivre les efforts de modernisation du réseau pour un montant de 5.35 millions de francs sur 6 ans. La poursuite du renouvellement du réseau moyenne (Clef, Abattoirs, Centre Sous-les-Crêts, ligne Sud) et basse tension (Jonchères, Midi, Soleil) ainsi que le début de la mise en place des smartmeters constitueront les principaux projets à réaliser ce prochain lustre.

Gaz :

Le réseau de distribution de gaz qui appartient à Saint-Imier alimente des clients sur les communes de Saint-Imier, Villeret et dans une moindre mesure Sonvilier et Renan. Sa valeur est de 5.6 millions de francs. Entre 2006 et 2018, 3.6 millions de francs ont été investis dans le réseau. La capacité des investissements autofinancés pour l'entretien et le renouvellement du réseau s'élève entre 200 000 francs à 250 000 francs par année. La première priorité reste l'éradication des conduites en fonte grise du réseau.

Conclusion :

Comme mentionné ci-dessus, les investissements des domaines du Département de l'équipement devront être poursuivis à Saint-Imier ces prochaines années, que la fusion ait lieu au pas. Si les efforts consentis ces 15 dernières années ont permis d'améliorer la situation des différents réseaux, un rattrapage certain reste toutefois à réaliser en plus du renouvellement courant des équipements. Les nouvelles contraintes législatives fédérales et cantonales (stratégie énergétique 2050, énergies renouvelables décentralisées, diminution de production du CO_2, numérisation...) auront également un impact sur les investissements du Département de l'équipement.

Comme mentionné ci-dessus, la gestion des réseaux des domaines du Département de l'équipement, dont la valeur dépasse 100 millions de francs, est complexe. Elle représente d'importants défis difficiles à décrire de manière circonstanciée dans une réponse à une interpellation au Conseil de ville, qui se doit d'être courte et synthétique. Nous sommes à disposition pour fournir des données plus détaillées lors de séances de présentation aux partis politiques imériens, voire de visites des infrastructures. »

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : « Voici la partie de réponse qui concerne l'urbanisme.

L'obligation d'entretien des routes découle du règlement municipal sur les routes (RC 732.11) qui délimite clairement les responsabilités de la Municipalité en termes de frais d'entretien des routes publiques et privées ouvertes au public.

Le Département urbanisme et mobilité dispose, au niveau du compte de fonctionnement, de deux comptes affectés à l'entretien des routes et routes de montagnes et répondre ainsi à ses obligations.

Compte N° 6150.3141.01 (entretien courant des routes) : ce compte est doté de 200 000 francs par année pour assurer l'entretien courant des routes (combler les nids-de-poule, réfections de surface (couche de roulement), réfections de chaussée (coffre + couches de base, etc.).

Compte N° 6150.3141.03 (entretien des chemins agricoles) : ce compte est doté de 40 000 francs par année pour assurer l'entretien minimal des chemins agricoles.

En outre, un montant annuel de 100 000 francs figure dans le compte 6150.3141.04 (renouvellement des routes), complété par un montant annuel de 200 000 francs figurant au plan des investissements, lui aussi pour le renouvellement des routes. Ces deux derniers montants sont planifiés en coordination avec le Département de l'équipement qui en assure l'exécution.

Les projets de développement de nouvelles routes (viabilisations) ou de réaménagement complet de certains secteurs de la localité (parkings patinoire, liaison Fontenayes-route cantonale, rénovation de la route des Planches notamment) font l'objet de crédit d'investissements supplémentaires et spécifiques.

D'une manière générale, le réseau de routes et trottoirs à Saint-Imier et dans les alentours souffre d'un déficit d'entretien depuis plusieurs décennies, ce qui engendre une dégradation superficielle des revêtements, mais également des coffres de route (quand les routes en sont dotées).

A cela s'ajoute le fait que le trafic automobile et le poids des véhicules ont considérablement augmenté dans le même laps de temps.

Le réseau routier n'est pas clairement hiérarchisé. Hormis les routes cantonales qui traversent la localité, aucune fonction n'est attribuée aux autres routes qui accueillent parfois des charges de trafic qui pourraient ne pas être en rapport avec leur capacité de portance notamment, ce qui entraîne des dégradations rapides de l'état des chaussées.

Afin d'envisager dans les meilleures conditions l'entretien du réseau, il convient d'en connaître l'état général. Une étude a été diligentée par le département pour connaître l'état d'entretien des routes, le caractère d'urgence des mesures à prendre pour planifier l'entretien futur.

Sur la base du relevé 2017, cette étude conclut que l'état global du réseau routier imérien est « moyen », la part des chaussées en état « critique » ou « mauvais » représentant 11 % du réseau (4.5 km).

Le maintien de l'état actuel du réseau sur 10 ans pourrait a priori être obtenu avec un budget global de 730 000 francs/année. L'assainissement des tronçons nécessitant des travaux lourds est alors compris dans ce budget.

Après avoir pris connaissance des conclusions de cette étude, le Département urbanisme et mobilité a entrepris de déposer un projet de budget qui réponde à peu près à ces objectifs, afin de maintenir la valeur du patrimoine que constituent les routes.

L'étude dont il est question ici est bien entendu à disposition de qui en fait la demande auprès du Département urbanisme et mobilité. »

Patrick Tanner, maire : « Voilà, j'espère que ces informations vous auront été utiles. Je tiens à remercier mes collègues de l'Exécutif pour le sérieux apporté à leur réponse. Concernant la planification financière du projet de commune d'Erguël, je peux vous apporter encore les compléments suivants :

Depuis votre intervention du 12 mars dernier, les informations financières du projet de fusion ont été communiquées à travers les médias régionaux et le rapport financier complet est disponible depuis plusieurs semaines sur le site internet www.avenir-vallon.ch.

Je peux également vous confirmer que le budget de la nouvelle commune d'Erguël tient compte des plans financiers des cinq communes contractantes. Ces plans financiers ne révolutionnent rien, ils planifient les principaux investissements des cinq communes dans le futur en fonction de leurs capacités financières et humaines respectives. Le projet de fusion ne va cependant pas décupler nos capacités d'investissement et il continuera d'être nécessaire de faire des choix, que la fusion soit acceptée ou non. La fusion de nos communes permettra cependant de rationaliser les besoins d'investissements, par exemple en évitant de faire les mêmes infrastructures ou d'investir dans les mêmes véhicules dans chacune de nos cinq communes.

Il est également important de mentionner qu'en ce qui concerne les réseaux souterrains, ces derniers sont autofinancés par le biais des taxes et qu'ils font l'objet de financements spéciaux. Les taxes servent à couvrir les coûts d'entretien et de renouvellement des réseaux. Ces taxes ont fait l'objet d'adaptations dans la plupart des communes ces derniers temps, particulièrement dans le domaine de l'eau, et elles devraient ainsi permettre sans difficulté de faire face à nos obligations futures en la matière. Elles devront toutefois naturellement être unifiées au niveau de l'ensemble de la nouvelle commune pour des raisons évidentes d'égalité de traitement.

Concernant les bâtiments, je peux également vous préciser que le groupe de travail finances de la fusion a adopté une politique plutôt prudente. En effet, plusieurs bâtiments communaux devraient se libérer ou voir leur affectation modifiée en cas de fusion. Le budget tel qu'il a été établi prend en compte les charges induites de l'ensemble de ces bâtiments. Il appartiendra ainsi aux futures autorités de décider de l'avenir des locaux et bâtiments qui ne seront plus utilisés ou différemment par la commune d'Erguël. Aucun revenu locatif ou prix de vente n'a été intégré au budget ou au plan financier de la nouvelle commune, il y a donc là de potentielles rentrées financières supplémentaires et ainsi une marge de manœuvre pour les nouvelles autorités.

Pour conclure, je vous informe qu'une séance d'information concernant la fusion d'Erguël, et plus particulièrement son volet financier, sera organisée le jeudi 20 août 2020 en remplacement de la séance initialement prévue le 18 mars et annulée. Je vous encourage évidemment à y prendre part et à poser toutes vos questions à mes collègues maires des quatre autres communes concernant l'état de leur patrimoine administratif et financier ainsi que sur leur perception de la situation au niveau de l'ensemble de nos communes.

Je suis également convaincu que si cela est souhaité, une délégation du CoPil pourra vous recevoir pour échanger avec votre fraction ou d'autres fractions sur les craintes que vous émettez dans votre interpellation.

Nous avons tous des domaines où nous sommes meilleurs et d'autres ou nous avons du retard. Pour ce qui est visible, il suffit par exemple de comparer les routes de montagne sur la commune de Sonvilier et celle de Saint-Imier pour s'en apercevoir. Mais il y a aussi naturellement des exemples inverses. Vous l'aurez compris, c'est un subtil équilibre, subjectif probablement et tout ne sera pas parfait au moment de fusionner, ce n'est pas l'objectif. Je crois qu'il faut accepter les défauts de chacun dans un projet de fusion sincère et voir au-delà de nos intérêts réciproques. N'est-ce pas d'ailleurs la recette d'un mariage qui dure ? »

Christian Tharin, PLR : « Merci au Conseil municipal pour cette réponse complète, avec beaucoup d'informations. Nous attendrons volontiers le procès-verbal pour analyser ceci au calme, et plus en détail. »

Elisabeth Beck, présidente : « Au sujet des nouvelles interpellations reçues, je dois vous informer que la fraction socialiste en a déposé une avant la séance du Conseil municipal de mardi dernier. Selon le règlement, une réponse est attendue aujourd'hui. Je cède donc la parole à Michel Ruchonnet, PS, pour sa lecture. »

Michel Ruchonnet, PS : « Interpellation intitulée : Voter maintenant sur la fusion, c'est la condamner. Pour la grande majorité des citoyens et des citoyennes concernés, l'aspect financier va être prépondérant. Du fait de la crise sanitaire ainsi que de la crise économique due au coronavirus, le contexte financier a complètement changé. Il était déjà difficile de faire des prévisions avec les révisions de l'imposition des personnes morales, mais maintenant, pour des raisons extérieures qui n'ont rien à voir avec la qualité du travail fourni, on fonce dans l'inconnu et il sera facile aux opposants d'exploiter cet argument. Les dernières réactions de Sonvilier montrent qu'il y a un certain malaise et le Conseil municipal de Sonvilier a en fait dit tout haut ce que beaucoup pensaient tout bas. Le risque que Saint-Imier exerce un trop grand poids sur la future entité, il y a lieu de revoir le règlement d'organisation. Nous sommes dans un pays horloger et nous avons pour habitude de fournir un produit fini de haute qualité. Tout le travail qui a été fourni jusque-là par le CoPil ainsi que par les diverses commissions ne l'a pas été dans le vide. Une grande part des lignes directrices a été tracée, mais il faut maintenant fignoler le projet pour qu'il soit attractif pour la majorité des citoyens et des citoyennes. Si vous causez avec les habitants ou les autorités des autres villages concernés, vous vous rendrez compte qu'il y a des problèmes qu'il faut entendre. Même la commune de Villeret qui n'a pas désiré entrer dans le processus de fusion pourrait revenir dans notre giron. La crise sanitaire et économique due au coronavirus ne s'arrêtera que lorsque nous disposerons d'un vaccin et les dernières données scientifiques n'envisagent ce vaccin que pour la fin 2021. Il y aura encore une certaine inertie pendant quelques mois, mais nous pourrons alors dire vraiment que nous sommes du bon côté. Pour nous, ce ne sera pas forcément les mêmes personnes qui doivent reprendre le flambeau pour un projet révisé, mais nous avons les forces vives prêtes à s'y atteler. Notre demande est la suivante : le Conseil municipal de Saint-Imier serait chargé de demander au CoPil de procéder à un moratoire sur le processus de fusion en raison des incertitudes sur le plan financier notamment. Une votation pourra être organisée une fois que des prévisions financières fiables seront disponibles. Le temps à disposition devra aussi être mis à profit pour aller à la rencontre des objections récemment formulées, notamment par le Conseil municipal de Sonvilier. Cela permettra également d'aborder un aspect fondamental de ce processus de fusion, à savoir de définir une vision politique de la nouvelle commune et finalement de savoir quel est l'avantage d'un tel processus. Cela déboucherait sur des réunions publiques et des réflexions véritables, notamment en faisant venir des personnes qui ont déjà passé par là et qui nous donneront leurs conseils sur les pièges à éviter. La fraction socialiste remercie toutes les personnes qui se sont dévouées jusque-là pour faire aboutir ce processus en élaborant un concept qui servira de base pour le projet définitif. Au terme de mon interpellation, j'ai encore rajouté : le maître-mot, c'est le moratoire. C'est ceci que la fraction socialiste demande. On peut citer notre Alain Berset national, « aussi vite que possible, aussi lentement que nécessaire ». Surtout cette deuxième partie. »

Patrick Tanner, maire : « L'interpellation de Michel Ruchonnet, PS, a été déposée auprès du Conseil municipal ce lundi 15 juin, soit avant la séance de l'Exécutif qui précède la séance de votre autorité. Une réponse immédiate doit ainsi être apportée ce soir, conformément à l'art. 4 al. 3 du Règlement du Conseil de ville. La question de la planification et de la visibilité financière à moyen terme que vous soulevez dans votre interpellation est tout à fait correcte. Il est en effet très difficile aujourd'hui de prévoir les conséquences fiscales de la crise liée à la pandémie et il n'est surtout malheureusement pas possible de savoir si ses effets négatifs perdureront au-delà de l'année 2020 ou 2021. Seul l'avenir pourra nous livrer la réalité des choses. Comme vous le savez déjà, la structure fiscale de notre commune est très étroitement liée à l'impôt des personnes morales et par conséquent à la conjoncture économique et plus particulièrement à la marche de l'industrie horlogère. La pondération de la part de l'impôt sur les bénéfices et sur le capital des entreprises en rapport avec les recettes fiscales globales représente 44,15 % à Saint-Imier. Cette structure place ainsi notre commune au deuxième rang cantonal après Ittigen qui affiche 45 %. La crise sanitaire que nous vivons actuellement n'a pas de précédent et nous souhaitons tous qu'elle soit rapidement de l'histoire ancienne. Si elle aura un effet sur l'imposition des personnes physiques, ce dernier sera d'une très moindre mesure par rapport à la baisse des revenus fiscaux des entreprises. En ce sens, la fusion d'Erguël ne peut avoir qu'un effet bénéfique sur la structure fiscale en abaissant la forte dépendance de notre commune à la conjoncture économique et en diversifiant ses revenus sur différents secteurs d'activité. Cela dit, si nous souhaitons pouvoir disposer de chiffres confirmés tant sur les effets de la réforme fiscale que ceux de la crise sanitaire, il faudra attendre au mieux le bouclement comptable de l'année 2022 qui sera disponible en juin 2023. Compte tenu de ces échéances et des travaux à reprendre entièrement, il ne serait ainsi pas plausible de voter sur la fusion d'Erguël avant 2025 pour une entrée en force de la nouvelle commune au 1er janvier 2027. Reporter le projet de fusion à cette échéance viendrait ainsi à anéantir la majeure partie du travail réalisé jusqu'ici par les différents groupes de travail et par le comité de pilotage. En six ans, la situation de nos communes peut considérablement évoluer. Pour vous citer qu'un exemple parmi d'autres, l'auxiliaire cantonal de planification financière de juin 2020 en lien avec la répartition des tâches entre le canton et les communes prévoit une augmentation entre 2020 et 2025 de plus de 160 francs par habitant à charge de notre commune, soit un montant de l'ordre de 832 000 francs correspondant à au moins un point de quotité, sans évoquer la question fiscale. Les prémices de la fusion datent d'une dizaine d'années et il est temps de la concrétiser. Le dossier est mûr, même si nous n'aurons bien évidemment jamais de certitudes absolues. Il faut donc avoir le courage d'aller de l'avant. C'est d'ailleurs l'engagement contractuel que les différents exécutifs communaux ont pris à l'issue du vote de principe organisé le 24 septembre 2017 avec des majorités claires dans nos cinq communes avec des taux favorables oscillant entre 60 et 72 %. A aucun moment, nous n'avons souhaité exclure Villeret du projet. Il s'agit d'un choix démocratique de nos voisins, que nous nous devons de respecter. La porte est cependant restée totalement ouverte durant tout le processus de réflexion. En outre, le projet prévoit la possibilité de maintenir toutes les collaborations en place avec la Municipalité de Villeret sur la base d'une décision de leurs autorités compétentes. Il en va de même avec la commune de la Ferrière. Elles ont d'ailleurs été informées dans ce sens et leurs maires ont été invités à certaines étapes intermédiaires de réflexion. Les collaborations seront ainsi naturellement toujours possibles. Le comité de pilotage s'est naturellement penché à plusieurs reprises sur ces questions et a finalement pris la décision de reculer le vote de deux mois afin de pouvoir mener les débats publics, tout en respectant la volonté populaire de livrer un projet d'union dans un délai raisonnable. Cette décision est appuyée sur les arguments suivants :

- Une fusion ne fera que renforcer et diversifier l'assiette fiscale de nos communes. Quel que soit finalement le niveau d'imposition effectif, la fusion permettra sans conteste de contenir la hausse fiscale par rapport à une situation du chacun pour soi. Ainsi, si les effets de la crise du coronavirus devaient se faire ressentir au-delà de l'année 2022, ce que nous n'espérons pas, la quotité estimée de la commune d'Erguël devrait probablement être revue à la hausse. Toutefois, dans le même temps, celle de Saint-Imier également, mais dans des proportions plus importantes qu'en fusionnant compte tenu de notre structure fiscale.

- La nouvelle commune bénéficiera d'importantes réserves financières, soit plus de 37 millions de francs. Ses finances peuvent ainsi être considérées comme saines pour faire face à une crise économique.

- Au rythme actuel des différentes réformes cantonales et fédérales, reporter le vote ne garantit aucunement qu'il n'y aura pas d'autres raisons valables dans quelques années pour prendre une décision en toute connaissance de cause. En effet, il est fort à parier que la prochaine réforme qui touchera les communes en plein cœur sera celle de la péréquation financière. En effet, cette dernière sera inévitablement chamboulée par la nouvelle réforme fiscale. A ce jour, personne ne se risque toutefois à faire de quelconques pronostics.

- De nombreux dossiers sont actuellement en attente du vote sur la fusion pour être concrétisés dans la bonne direction. Prolonger ce délai entretiendrait l'incertitude pour les communes contractantes et bloquerait de manière dommageable toute vision plus régionale, ce d'autant plus dans le contexte institutionnel actuel.

- Il est également fort probable qu'une bonne partie des élu(e)s actuellement actifs dans le comité de fusion ne soient plus en fonction dans un horizon temps de cinq à six ans. Leurs successeurs devront ainsi reprendre à leur compte de nouvelles études sans avoir participé à une bonne partie du processus de réflexion.

- Le crédit alloué pour le projet de fusion, de même que la subvention cantonale de 120 000 francs sera consommée. Réactualiser le projet entièrement ne permettra plus de bénéficier du soutien cantonal et les dépenses seront alors entièrement à charge des communes contractantes.

- Je me dois également de vous informer que nous aurons des cadres importants de notre administration qui prendront leur retraite à court/moyen terme. Quelles perspectives allons-nous pouvoir proposer pour les remplacer si leurs fonctions ne peuvent être garanties au-delà du vote sur la fusion ? Une situation incertaine ne favorisera clairement pas l'engagement de personnes clés à ces fonctions importantes.

Pour toutes ces raisons, mais également afin de respecter le travail conséquent réalisé par tous les groupes de travail ainsi que le mandat reçu de nos citoyennes et citoyens, le comité de pilotage a décidé de mener le processus à son terme, conformément au Contrat de pourparlers en vue d'une fusion. En effet, nous avons le devoir de soumettre au vote populaire un projet concret de fusion avec nos cinq communes. Ce projet est finalisé et il a d'ores et déjà reçu l'approbation de quatre conseils municipaux, alors que le Conseil de Sonvilier en a décidé autrement. Nous regrettons cette décision, mais nous nous devons bien évidemment de la respecter. Cela dit, en tant que membre du CoPil, je transmettrai bien évidemment votre sollicitation au comité de pilotage lors de sa séance du 25 juin prochain, afin qu'il puisse se positionner à la lumière de votre demande de moratoire. Nous nous permettrons ainsi de vous livrer sa position définitive après cette prochaine rencontre. Nous sommes très sensibles à toute proposition concrète et constructive et c'est également volontiers, j'en suis convaincu, qu'une délégation du CoPil pourra vous recevoir pour échanger avec votre fraction ou d'autres fractions sur les remarques et les craintes que vous émettez et peut-être vous livrer une explication plus complète ou pour échanger nos analyses et arguments respectifs. »

Michel Ruchonnet, PS : « Merci M. le maire. C'est agréable d'avoir la réponse tout de suite plutôt que d'attendre trois mois. On va s'en servir à l'avenir. Vous donnez quelle chance au vote ? D'après vous, vous le sentez comment ? C'est une question bête, mais tout le monde se pose cette question. Que l'on soit clair, la fraction socialiste a envie de cette fusion, mais la voir aller droit dans le mur parce qu'elle n'arrive pas au bon moment, cela nous fait mal. C'est pour cette raison que nous demandons un moratoire. Il y a des choses à régler, il y a des questions. Ce n'est pas pour jouer les prolongations. »

Patrick Tanner, maire : « Nous ferons notre possible pour faire passer ce dossier. Je fais très peu de jeux dans ma vie. Je fais peu de pronostics. Je suis convaincu du bien-fondé de cette fusion. Il s'agira d'avoir de nombreux échanges et discussions. J'espère que l'on aura l'occasion de discuter et de convaincre que c'est un bon choix. Un des éléments importants, c'est que lorsque nous sommes allés devant le Corps électoral, les exécutifs se sont engagés et ont reçu du Corps électoral le mandat de présenter un projet. On ne peut pas changer ceci. On ne savait pas que nous allions arriver dans cette phase de coronavirus.

Même en recommençant sur un autre projet, nous ne sommes pas à l'abri de rencontrer un même problème dans quelques années. Ce que l'on sait, c'est que l'avenir sera plus difficile, et ceci pas uniquement pour Saint-Imier. La commune de Villeret a fait le choix de se retirer. Le projet c'est cinq communes. C'est ceci que nous devons présenter. J'espère que les personnes qui se sont montrées favorables, qui étaient plus de 65 %, ce qui est un signal encourageant, aillent dans ce sens. Quant à faire un pronostic, je ne vais pas m'y risquer. »

Elisabeth Beck, présidente : « Merci pour ces explications intéressantes. »

Elisabeth Beck, présidente : « J'ai reçu encore deux interpellations ce soir, je donne la parole. »

Nathalie Fiechter, PS : « La crise de la Covid-19 nous fait découvrir des aspects dont nous n'avions pas idée avant. Par exemple, il est probable que les citoyens suisses (mais aussi nos voisins directs) vont passer leurs vacances en Suisse. Comme vous l'avez tous appris, il y a actuellement un boom sur un nouveau type de vacances qui consiste à louer un camping-car. Pour ceux qui ont gardé la saine occupation de faire des promenades pendant cette période difficile, ils se sont rendu compte que les camping-cars commencent à séjourner sur le territoire communal de manière exponentielle. Il s'agit d'une certaine forme de camping sauvage dans la région et il serait justifié de prendre les bonnes mesures en amont avant de devoir décider dans l'urgence. Nous demandons donc au Département économie et tourisme d'étudier des emplacements officiels susceptibles d'accueillir ce genre de véhicules par exemple en s'adressant aussi aux communes du processus de fusion, au Parc régional Chasseral ainsi qu'à Jura bernois Tourisme. Nous pourrons ainsi faire découvrir notre région à ce nouveau genre de « gens du voyage » plutôt que de passer par la case « amendes ». »

Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme : « Je remercie Nathalie Fiechter, PS. Le Département économie et tourisme traitera cette question lors de la prochaine séance de la Commission économie et tourisme, à la fin de ce mois. Je ne vais pas manquer également de relever ceci au sein du Parc régional Chasseral et de Jura bernois Tourisme, puisque je représente la commune dans ces deux institutions. »

Nathalie Fiechter, PS : « Merci. »

Elisabeth Beck, présidente : « Bien, il me semble qu'il y a encore une interpellation du PLR ? »

Gisèle Tharin, PLR : « Oui, mais nous retirons notre interpellation, étant donné que nous avons eu déjà passablement de réponses ce soir. »

Elisabeth Beck, présidente : « Très bien, merci. »

Elisabeth Beck, présidente : « Y a-t-il d'autres interpellations ? »

Elisabeth Beck, présidente : « Cela ne semble pas être le cas, nous passons au point suivant de l'ordre du jour. »

9. Petites questions

Elisabeth Beck, présidente : « Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions. »

Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale : « Je vais répondre, au nom du Service de l'action sociale, à la petite question de la fraction PS, concernant les programmes d'insertion, posée lors du Conseil de ville du jeudi 24 octobre 2019.

- Effectivement à la fin 2018, le canton a décidé de supprimer non pas les programmes IP (insertion professionnelle), mais les salaires d'insertion versés aux personnes participant à ces programmes.
- Le programme d'insertion de Saint-Imier (POSI) et son coordinateur en insertion professionnelle, Dario Caminotto, ont toujours la charge de la mise en œuvre, de la gestion et du suivi de ces programmes IP, en tant que sous-traitant pour la région Jura bernois du CSP Regenove, partenaire stratégique en charge de la totalité des programmes POIAS (programmes d'occupation et d'insertion pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale) pour la région Jura bernois.
- Le budget dévolu à ces programmes IP a été revu en conséquence, le manco étant jusqu'à présent utilisé pour payer ces salaires d'insertion.
- Le budget comprend les frais de gestion des programmes IP, la mise en œuvre de l'atelier de recherche d'emploi pour les participants ainsi que le salaire du coordinateur en insertion professionnelle, Dario Caminotto.
- A savoir que le POSI était fermement opposé à la suppression de ces salaires d'insertion, cette méthode donnant d'excellents résultats. Malheureusement sans succès.
- Le canton met peu à peu d'autres mesures incitatives en place pour les personnes suivant un programme d'insertion professionnelle comme, notamment, un supplément d'intégration payé par les services sociaux (déjà existant) et des AIT (allocations d'initiation au travail).

J'espère que ma réponse vous conviendra et je reste à votre entière disposition pour tout renseignement. »

Nathalie Fiechter, PS : « Merci pour vos précisions. Je regrette la décision du canton. »

Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme : « Je peux apporter une réponse, au nom du Département économie et tourisme, à la petite question déposée en septembre dernier par la fraction ARC concernant les deux panneaux promotionnels à l'entrée ouest de notre localité. En ce qui concerne le panneau promotionnel du PTSI III, la Commission économie et tourisme s'est penchée sur la question afin de redéfinir le contenu du panneau, après avoir, au préalable, décidé de maintenir ce panneau qui est une vitrine intéressante pour Saint-Imier. Je peux vous annoncer que le panneau a été démonté de façon anticipée au début du mois de mai. En effet, après une vision locale et l'avis d'experts, il a été décidé de désassembler le panneau hic et nunc compte tenu du danger. Dans la foulée, la Commission économie et tourisme s'est déterminée sur un visuel pour le panneau qui devrait être posé avant la semaine prochaine, pour autant que la météo soit de la partie. D'ici là, le suspense règne ! Pour ce qui est de l'autre panneau, je peux vous informer que les arbres ont été taillés par les Travaux publics et que, malgré le feuillage printanier, voire estival, il est à nouveau bien lisible des automobilistes et autres promeneurs. »

Morgane Bussian, ARC : « Merci Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme, je me réjouis de voir ce nouveau panneau. »

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : « Pendant cette période de trouble le Conseil municipal a reçu une question urgente du PLR qui nous a été transmise par le soin de Gisèle Tharin, PLR. Nous avons décidé qu'il était important d'y répondre rapidement, car la réponse ne pouvait attendre la séance de ce soir. Mais par souci de transparence, je vais vous faire lecture de la question et de la réponse :

La question :

« Petite question urgente

Quid de la ligne de bus Tramelan-Saint-Imier, de la nouvelle ligne de bus à Saint-Imier, et des lignes de bus pour Chasseral et les Savagnières ?

Le canton du Jura vient d'adjuger l'ensemble des lignes de bus du Jura dont quatre lignes intercantonales dans le Jura bernois.

Comme l'a déclaré à la presse le directeur des Chemin de fer du Jura, Frédéric Bolliger, son entreprise est affaiblie par cette décision et n'exclut pas des licenciements, voire une réduction de l'horaire. Ainsi, la cité de Saint-Imier pourrait être touchée, ce qui ne serait pas sans conséquence pour l'économie, l'Hôpital du Jura bernois, le tourisme et le ceff en particulier.

La ligne Saint-Imier-Tramelan et vice-versa est indispensable au maintien de l'activité économique et de la formation professionnelle, ainsi que pour le tourisme et le développement du Parc Régional Chasseral.

Cette ligne est nécessaire au transport des apprentis du ceff et de la HE-ARC, ainsi que pour les collaborateurs de plusieurs entreprises à Saint-Imier et Tramelan.

En effet, Saint-Imier est une localité desservie par les CJ, en particulier la ligne Tramelan-Saint-Imier et la nouvelle ligne de bus à Saint-Imier ouverte le 9 décembre 2018, ainsi que les lignes de bus de Chasseral et les Savagnières. Aussi, le groupe PLR demande au Conseil municipal de prendre en main ce dossier dans le meilleur délai, ceci avec la collaboration du représentant du canton de Berne au Conseil d'administration.

Les lignes existantes doivent être maintenues et des garanties obtenues.

L'extension de la ligne de Saint-Imier à Villeret est-elle également menacée indirectement par cette décision ?

Le groupe PLR demande que l'objet soit traité immédiatement, ceci dans l'intérêt supérieur de la région. »

La réponse que nous avons donnée au PLR est la suivante :

« Madame,

Suite à la non-adjudication de la concession des lignes de transports publics jurassiennes à l'entreprise des Chemins de fer du Jura (CJ), le PLR Saint-Imier s'est montré inquiet. Il a déposé une petite question urgente en date du 4 mai dernier, afin d'établir la réalité des faits.

Dans sa séance du 5 mai, le Conseil municipal a chargé le Département urbanisme et mobilité de préparer une réponse. Compte tenu de la situation sanitaire particulière du moment, notre Exécutif a souhaité vous répondre par écrit avant la prochaine séance du Conseil de ville.

Ainsi, le Conseil municipal peut vous apporter les éléments de réponse suivants :

Suite au contact établi avec le directeur des CJ, Frédéric Bolliger, celui-ci a tenu d'emblée à dissiper tout malentendu. Les CJ ne peuvent pas réduire leurs prestations ou décider unilatéralement une réduction de l'horaire suite à la perte du marché jurassien.

En matière de transports publics, le canton garde ainsi la haute main sur les prestations. Il passe commande pour des lignes définies et un horaire défini auprès d'entreprises suite à des appels d'offres.

Ces prestations font l'objet d'une concession réactualisée tous les deux ans. L'actuelle concession entre le canton et les CJ court pour la période 2020-2021.

La concession est en principe renouvelée sans nouvelle mise au concours. Le concessionnaire continue de détenir les droits d'exploitation de la ligne selon l'horaire défini.

Au moment du prochain renouvellement de la concession (en principe vers fin 2021), il se pourrait que les CJ ne se montrent plus intéressés à repartir pour une nouvelle période pour des raisons économiques ou autres, mais cela reste une simple hypothèse à ce stade.

Le cas échéant, le canton de Berne devrait alors retrouver un nouveau prestataire, car il n'est guère envisageable qu'il abandonne le transport sur route des voyageurs dans le Jura bernois.

Quant à la ligne Saint-Imier – Chasseral, elle ne fait pas l'objet d'une concession à proprement parler. Elle n'est par conséquent pas impactée par cette décision. En effet, cette ligne est financée entièrement par la Municipalité de Saint-Imier.

Nous espérons que ces précisions sont de nature à rassurer le PLR Saint-Imier ainsi que l'ensemble de la population imérienne et qu'elles répondent à vos attentes. ». »

Gisèle Tharin, PLR : « Nous avons pris bonne note de ces informations et remercions Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, pour ces réponses. »

Elisabeth Beck, présidente : « Encore des réponses ? »

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : « Réponse à la question de Morgane Bussian, ARC, sur l'élimination et valorisation des plastiques et des briques de boissons. D'après les informations que nous avons pu recueillir auprès de Vadec, le bilan écologique et économique actuel de la collecte sélective des plastiques n'est pas satisfaisant. Trop de plastiques, après avoir été triés, transportés, voire traités en fonction de leur matière se retrouvent tout de même, en fin de circuit, parmi les déchets incinérables. Un processus dès lors inutile, coûteux et polluant. Des techniques de recyclage des plastiques existent certes, et progressent. Encore faut-il qu'on en dispose dans un rayon suffisamment proche, et dans des installations industrielles offrant toutes garanties en matière de capacités et d'efficacité de traitement, ainsi que de débouchés pour les matières recyclées aussi, pour qu'on puisse les utiliser de manière optimale, tant sur le plan économique qu'écologique. Or, ces conditions ne sont pas réunies, jusqu'ici, pour les plastiques en vrac. Les déchetteries publiques doivent donc, pour l'instant, se résoudre à s'adapter à cette situation objective. C'est juste réaliste, à défaut d'être idéal. Selon Verein Getränkekarton-Recycling Schweiz, il en va de même pour les briques de boissons, des solutions sont actuellement à l'étude pour mettre sur pied (et financer) une filière de valorisation. Cependant, il est encore trop tôt pour fournir des informations concrètes. Actuellement, toutes les collectes existantes sont gérées par les entreprises d'élimination des déchets et les municipalités à leurs propres frais. L'évolution des solutions sera observée régulièrement et les possibilités d'introduire de nouvelles récoltes de matières évaluées en fonction des avancées des marchés. J'espère ainsi avoir répondu à vos attentes. »

Morgane Bussian, ARC : « J'espère dans le futur plus de recyclage. Merci. »

Elisabeth Beck, présidente : « Je pense qu'il n'y a plus de réponse aux petites questions, nous pouvons passer aux nouvelles petites questions, j'en ai reçu une ce soir. Je donne la parole. »

Marie Ruchonnet, PS : « Faire un geste envers la population par un financement solidaire, est-ce de l'ordre du possible ? Par un bon CIDE (estampillé action solidaire) de 10 francs distribué à chaque citoyen(ne) imérien(ne), des enfants aux personnes âgées, cette action solidaire serait bienvenue. Outre l'aspect pécuniaire et la promotion du CIDE, cette offre comporterait un aspect social non négligeable et encouragerait à consommer local. Les bons seraient envoyés à tous les habitant(e)s d'ici à début juillet et pourraient être utilisés jusqu'à début octobre (dates à fixer en précisant qu'il n'est pas possible d'utiliser ces bons plus tard). Aux commerçants ensuite d'imaginer des offres alléchantes pour attirer le chaland. La somme maximale engagée se monterait à 52 000 francs (calcul en fonction du nombre de personnes habitant Saint-Imier) et pourrait être prise dans le portefeuille de la Commission économie et tourisme. Cette commission se réunira le 29 juin prochain. Il s'agirait, pour les commerçants concernés, de faire un décompte des bons enregistrés et de les envoyer à la commune afin de déterminer le coût exact de l'opération. »

Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme : « Merci. Nous avons déjà un point à l'ordre du jour de la Commission économie et tourisme du 29 juin prochain concernant ce sujet. Nous relayerons votre petite question. »

Marie Ruchonnet, PS : « Merci. »

Morgane Bussian, ARC : « Petite question intitulée : Parcs à vélo. En septembre 2018, notre fraction avait relevé les difficultés rencontrées pour parquer correctement son deux-roues dans notre Cité et nous souhaitons connaître l'état d'avancement de notre petite question portant sur l'installation de parcs à vélos. Pour rappel, lors de notre séance de septembre 2019, Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, nous informait que ce point avait été abordé par sa commission dans le cadre de discussions relatives au mobilier urbain des Halles de gymnastique et de la Patinoire. Qu'en est-il à ce jour ? Est-il question d'installer des parcs à vélos à d'autres endroits de la localité comme, par exemple, au centre-ville ? »

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : « Merci Morgane Bussian, ARC. Concernant ces aménagements, comme dit la dernière fois, les parcs à vélos seront intégrés dans le mobilier urbain. Pour ce qui concerne d'autres emplacements dans le village, le Service de l'urbanisme est en train d'étudier ceci, maintenant que l'on sait qu'il n'y aura pas de vélos électriques à Saint-Imier. »

Morgane Bussian, ARC : « Merci. »

Elisabeth Beck, présidente : « Bien, il ne semble pas y avoir d'autre petite question, nous allons passer au point suivant. »

10. Divers et imprévu

Elisabeth Beck, présidente : « J'ai un divers qui concerne l'ouverture de la Piscine de Saint-Imier. La fraction socialiste tient à remercier infiniment toutes les personnes qui ont travaillé fort pour permettre à la population d'aller se détendre en profitant de l'eau et du soleil. »

Elisabeth Beck, présidente : « Est-ce que quelqu'un demande la parole ? »

Gisèle Tharin, PLR : « Remerciements à Pro Saint-Imier. Notre fraction suit et soutient avec attention les différentes actions menées par Pro Saint-Imier et souhaite remercier cette organisation pour leur travail, leur persévérance et leur investissement pour la réalisation de lieux conviviaux bien équipés nous invitant à nous immerger dans notre magnifique nature et hélas parfois aussi pour la remise en état des endroits ayant subi des déprédations. Nous restons convaincus que notre région présente des beaux atouts pour nos habitants et c'est grâce, entre autres, à l'investissement sans faille de telles personnes que nous avons la chance de profiter de places accueillantes au cœur de nos forêts. C'est pourquoi notre fraction souhaite remercier Pro Saint-Imier pour le travail effectué, afin que nos citoyens puissent continuer de bénéficier longtemps encore de ces magnifiques installations. »

Gisèle Tharin, PLR : « Fleurissement de nos rues. Juste ces quelques mots pour vous témoigner notre plaisir de traverser nos rues qui se fleurissent peu à peu et qui mettent un peu de gaieté dans nos rues et sur nos places. Nous sommes ravis de la mise en place de ces magnifiques bacs à fleurs et remercions le Département urbanisme et mobilité pour le travail effectué et pour la mise en valeur de nos rues. »

Daniel Müller, PLR : « Nouvelles heureuses de l'HJB. Nous avons appris avec joie que l'HJB prépare les années à venir de manière concrète et inscrite dans une vision harmonieuse de ce que doit être le développement d'un hôpital à vocation régionale et à dimension humaine encore :

- L'inauguration de nombreuses places de parc répondant à un besoin urgent.
- Et surtout la mise en route du projet du nouveau centre ambulatoire, un véritable « bijou ».

Un objectif : qualité et proximité.

Nous sommes convaincus que toute la population régionale et des cantons voisins va se réjouir de ces excellentes nouvelles qui s'inscrivent dans une recherche permanente des solutions réalistes permettant de lui offrir les meilleures conditions pour une qualité optimalisée des soins.

Le groupe PLR tient ici à remercier:

- Tous ceux qui se sont engagés pour démontrer de manière étincelante que l'HJB continue de planifier son futur pour apporter les soins les meilleurs à notre population.

- Et plus particulièrement son directeur qui depuis 2012 tient fermement la barre de l'HJB SA.

L'existence, voire la survie d'un Hôpital régional comme celui de Saint-Imier est souvent un long chemin semé d'embûches; notre groupe continuera de se battre pour son développement équilibré et il apportera comme il le fait depuis de nombreuses années son ferme soutien à toutes les décisions prises pour assurer son futur.»

Denis Gerber, PLR: «Je vais reprendre un peu les mots de M. le maire concernant l'annonce du départ de Walter von Känel. Très tôt ce matin en lisant les lignes du journal Le Temps nous avons pris connaissance d'un titre nous interpellant quant à l'avenir de l'Horlogerie dans notre région: «Valse des sièges chez Swatch Group» avec une date butoir fixée au 1er juillet 2020. Nous apprenions dans ces lignes:

- Qu'un enfant de Saint-Imier, Raynald Aeschlimann, devenait le directeur général du groupe; un honneur pour notre localité.

- Mais surtout aussi que Walter von Känel allait quitter la tête de Longines pour bénéficier d'une retraite plus que méritée.

Notre groupe souhaite ici exprimer toute sa gratitude à Walter von Känel pour son engagement sans faille depuis 51 ans au sein de Longines. Entreprise dans laquelle il a gravi tous les échelons de la hiérarchie et acquis ainsi toutes les connaissances nécessaires à occuper de très nombreuses années la direction de Longines et de faire connaître la marque et notre Cité dans le monde entier. Comment résumer en peu de mots l'engagement de M. von Känel en tant que patron d'une entreprise mondialement connue, mais aussi en tant que citoyen?

- N'oublions pas son engagement inconditionnel et quotidien, ici à Saint-Imier, là-bas en Chine et dans tant de régions du monde en tant que directeur d'une entreprise au rayonnement mondial et essentiel à la vie de notre localité et de toute une région au-delà de toutes les frontières politiques.

- Mais il a aussi su trouver le temps pour un investissement plus local et régional en participant directement aux décisions locales en étant membre du Conseil de ville, mais surtout en s'engageant au niveau des relations interjurassiennes en participant très concrètement à des mesures permettant à deux communautés de continuer de se parler et surtout de construire leur avenir.

- Et il a encore décidé de se lancer un nouveau défi: la réalisation d'un musée militaire consacré aux troupes qu'il connaissait dans les plus petits détails. Une touche supplémentaire au rayonnement de Saint-Imier et surtout une ouverture sur des pages d'histoire importantes pour comprendre l'histoire de notre région!

Notre groupe est conscient de l'impact conséquent du départ de ce grand patron connaisseur des besoins et de la mentalité des populations de notre région; en effet qui mieux que lui a su faire comprendre à qui de droit le rôle essentiel de Longines pour des milliers de personnes? Saint-Imier et toute une région perdent un grand HOMME qui a toujours su maintenir le cap de son entreprise pour l'amener conquérante au seuil du 21e siècle. Notre groupe souhaite la bienvenue à son successeur et ose espérer que Longines puisse continuer de rayonner dans le monde entier comme il l'a fait ces dernières décennies.

Un grand merci à Walter von Känel!

Le groupe PLR lui souhaite une belle retraite!

Et à titre personnel: Merci Walter pour tout ce que tu nous as apporté!»

Elisabeth Beck, présidente: «Très bien, il ne semble pas y avoir d'autre divers et imprévu. Nous pouvons passer au point 11 qui est la résolution.»

11. Résolution

Elisabeth Beck, présidente: «D'après le règlement, nous votons maintenant son entrée en matière sans discussion. En cas d'acceptation, la fraction pourra expliquer sa résolution et une discussion ainsi qu'un vote s'ensuivront. En cas de refus d'entrée en matière, la discussion s'arrêtera là.»

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Elisabeth Beck, présidente: «Je donne maintenant la parole pour la lecture de la résolution.»

Philippe Garraux, ARC: «Résolution du Conseil de ville de Saint-Imier.

Relatée dans différents médias, l'annonce de fermeture des unités de services pédopsychiatriques de Saint-Imier et de Moutier a été ressentie comme une aberration pour le bien-être des enfants et familles des régions concernées.

L'argumentation invoquée par les Services psychiatriques universitaires de Berne, qui met en avant la nécessité de centraliser ses services à Bienne pour des raisons de planification stratégique, va totalement à l'encontre des besoins réels du terrain et fait fi de la nécessité objective de répondre sur place et en temps réel aux nombreuses demandes de prise en charge.

Les antennes de pédopsychiatrie de Saint-Imier et Moutier font face depuis de nombreuses années à des besoins concrets et y répondent au mieux. Leur proximité est clairement un gage de réactivité dans ce domaine aussi sensible qu'important.

La manière dont s'est déroulée ce retrait, sans concertation ni même information aux partenaires concernés, nous conduit à penser que la direction des SPU a renoncé à sa responsabilité à l'égard des différents acteurs de la région.

Le Conseil de ville de Saint-Imier fait part de sa vive inquiétude face à la détérioration de l'offre de proximité liée au manque de bon développement et au soin des enfants et adolescents de notre région.

Les agences de Saint-Imier et Moutier sont aujourd'hui des partenaires privilégiés et reconnus des directions d'écoles, des parents, des enseignants, des pédiatres et médecins de famille, des institutions pour enfants et adolescents, et plus globalement de tous les acteurs qui travaillent avec la jeunesse de nos régions. Ce partenariat conséquent est un outil indispensable de réflexion, d'action et de gestion des situations qui n'a cessé de se renforcer au cours des années.

La proximité d'une telle offre est également importante pour des raisons pratiques. Un nombre conséquent d'enfants bénéficie par exemple d'un suivi durant le temps scolaire, rendu possible par un service nécessitant peu de déplacements.

Pour le vallon de Saint-Imier, le Centre éducatif et pédagogique de Courtelary est aussi impacté par la fermeture du SPP de Saint-Imier.

Contrairement à ce que semblent penser les responsables des Services psychiatriques universitaires, nous sommes convaincus que ce sont les collaborations locales qui amènent les meilleurs résultats en permettant aux partenaires de se connaître et par conséquent de créer un réseau dynamique, réactif et le plus ajusté possible autour des enfants et familles en difficulté.

Les services des antennes de Saint-Imier et de Moutier aident les parents dans leurs tâches éducatives si fondamentales et les écoles dans leurs tâches pédagogiques, sociales et citoyennes.

En 25 ans, une augmentation de 300% du nombre d'annonces a été observée, qui en dit long sur les besoins actuels et la nécessité de pérenniser la réactivité de l'offre. Les sollicitations, déjà nombreuses en temps normal, risquent en plus de subir un essor dans les prochains mois en lien avec le climat anxiogène actuel.

La présente résolution a pour but de dénoncer le transfert des agences à Bienne et d'exiger leur survie dans la région.

Il est demandé au Conseil municipal d'intervenir dans les plus brefs délais pour relayer l'inquiétude du Conseil de ville et exiger une prise en compte des arguments développés ci-dessus afin que les Services psychiatriques universitaires revoient leur décision.»

Nathalie Fiechter, PS: «On aimerait, la fraction socialiste, une suspension de séance de 5 minutes.»

Elisabeth Beck, présidente: «Bien, il est 21 h 34, nous faisons une suspension de séance de 5 minutes.»

... Suspension de séance, il est 21 h 34...

... Reprise de séance, il est 21 h 39...

Elisabeth Beck, présidente: «Bien, nous reprenons. Quelqu'un souhaite la parole?»
Michel Ruchonnet, PS: «Il est tard, mais je pense que le sujet de cette interpellation est important, et il y des précisions à apporter. J'ai eu l'occasion de discuter, hier soir, avec Patrick Domon, ARC. Je lui ai expliqué ce qui me retenait par rapport à cette résolution. Je crois que c'est important d'avoir des doutes ce soir. Ce qui ne va pas dans la résolution, et je lui ai dit, et nous en avons également discuté entre camarades, c'est la première partie. C'est-à-dire qu'il y a là des termes qui ne sont pas exacts, ou qui manquent de précision. Lorsqu'on parle de la pédopsychiatrie, on est bien d'accord que la pédopsychiatrie, c'est un terme médical? Ce sont les médecins. Vous êtes d'accord avec ceci?»

Philippe Garraux, ARC: «Oui.»

Michel Ruchonnet, PS: «Et puis il y a le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE).»

Philippe Garraux, ARC: «Oui.»

Michel Ruchonnet, PS: «Historiquement, vous savez comment cela s'est passé cette histoire?»

Philippe Garraux, ARC: «Oui.»

Michel Ruchonnet, PS: «Alors, pour qu'on situe bien les choses. Le 9 avril, Monia Koenig des écoles de Moutier, et Valérie Rytz chez nous, qui collaborent avec le SPE, ont envoyé une lettre à Christine Häsler qui est la ministre des écoles à Berne. Elles ont demandé, non pas que les services universitaires reviennent sur leur décision, mais ce qu'elles ont demandé c'est un renforcement du SPE. Peut-être aussi, préciser une chose pour les personnes qui ne connaissent pas bien le sujet: le SPE, c'est le Service psychologique pour enfants et adolescents. Le Service psychiatrique universitaire c'est le SPU. Le SPU c'est une petite partie de l'encadrement qui est venu renforcer le SPE, et maintenant il nous quitte. Vous demandez que le Conseil municipal essaye de faire en sorte que le Service universitaire psychiatrique change leur décision de partir. Vous n'avez pas l'impression qu'il y a quelque chose qui bloque? Vous avez l'impression que vous arriverez à faire quelque chose avec ceci? Vous pensez qu'ils vont changer d'avis? Juste que vous sachiez, j'ai présenté ce dossier, que je connais bien, au niveau du Conseil du Jura bernois le 9 avril à la commission d'instruction publique. Et là, on voit déjà très bien le «problème technique» du Grand Conseil, on touche à deux directions. Deux directions sont impliquées. Il y a la direction de M. Schnegg, parce que ceci à un lien avec la santé à cause de la pédopsychiatrie, et cela regarde aussi Mme Häsler avec les écoles. Alors, déjà, quand vous vous attaquez pour une décision qui touche deux directions, «bonjour le délai d'attente» pour un retour en arrière. Et le gros problème c'est de renforcer le SPE, parce que c'est là qu'on a un problème. Ce n'est pas avec les pédopsychiatres. C'est le SPE qui fait la grande majorité du boulot, alors ce qu'il faut, ce qui me gêne dans cette résolution, c'est que l'on ne s'attaque pas au vrai problème. Je crois qu'on doit suivre ces deux femmes qui travaillent avec le SPE, et demander le renforcement de ce service. Je vous signale encore que la motion urgente au Grand Conseil concernant ce problème n'a reçu aucune réponse pour le moment. Ma discussion d'hier soir avec Patrick Domon, ARC, allait plutôt dans le sens de: est-ce qu'on ne peut pas modifier votre résolution? On doit s'occuper de ces enfants, c'est une catastrophe le délai d'attente. Votre enfant ne va pas bien, on vous aiguille, et on vous dit actuellement: «pour mars 2021 on a une place, on peut le voir volontiers». Le besoin actuel c'est de renforcer le SPE. Ce soir, demander au Conseil municipal de faire changer d'avis, de modifier la décision, c'est un «pet dans l'eau». Maintenant, se mettre ensemble pour épauler le SPE, cela, c'est quelque chose qui est un objectif valable. Nous soutenons tout le reste, mais il y a quelque chose qui n'est pas bien expliqué dans cette résolution. La fraction socialiste n'est pas enthousiaste, car on se trompe de cible, nous semble-t-il.»

Philippe Garraux, ARC: «Le but de la résolution c'est de dénoncer le transfert d'un service régional à la Ville de Bienne. C'est aussi dans un souci d'appuyer la motion que trois politiciens de la région ont déposée au Grand Conseil. J'ai des contacts avec la Ville de Moutier, et à son prochain Conseil de ville un membre va aussi présenter ce que je propose ici. Il faut que la région s'unisse pour dénoncer un transfert d'un service à Bienne. Après, je vais dans votre sens, à savoir renforcer les services psychologiques.»
Michel Ruchonnet, PS: «Notre représentant francophone des écoles, Aldo Dalla Piazza, a dit quelque chose de très juste le 9 avril. On a le service psychiatrique universitaire, ce sont les pédopsychiatres payés par le canton. Et on a les SPE. Ce n'est pas le fait que cela puisse partir à Bienne qui est dérangeant, car si l'on a besoin d'un pédopsychiatre, ce n'est pas le fait d'aller à Bienne qui sera un problème. Ceci ce n'est pas grave, cela ne dérange pas tellement. Mais, ce qui va se passer, et c'est là que «la chatte a mal aux pieds», c'est que le canton va charger les communes de s'occuper des SPE, parce qu'il faudra bien financier ceci. Dans deux ans, dans le budget de la commune, il y aura une position concernant ceci, et ceci deviendra une charge à payer par la commune. J'aimerais bien entendre M. le maire par rapport à ceci. C'est là qu'on doit bien faire la différence.»

Elisabeth Beck, présidente: «Merci, est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole?»

Philippe Garraux, ARC: «Juste préciser que je maintiens ma proposition de résolution, en ce qui me concerne.»

Michel Ruchonnet, PS: «Entièrement d'accord sur le fond, mais ce n'est pas la bonne cible ni le bon levier, il faut trouver une solution. Sûr!»

Elisabeth Beck, présidente: «Nous sommes au terme du débat, nous allons passer au vote.»

Au vote, la résolution est acceptée par 17 pour, 1 voix contre. Il y a 6 abstentions.

Elisabeth Beck, présidente: «Avant de lever la séance, je souhaite une heureuse et active retraite à Walter von Känel. J'espère que son successeur Matthias Breschan saura maintenir le rayonnement de la marque ainsi que celui de Saint-Imier, Cité du siège social de la Compagnie des montres Longines Francillon SA. Bel été à toutes et tous!»

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 50.

Au nom du Conseil de ville

Présidence: Elisabeth Beck, présidente
Secrétaire: Tiago Rodrigues, vice-chancelier

SAINT-IMIER

Dessine-moi ton hôpital !

Concours de dessins à l'Hôpital du Jura bernois, site de Saint-Imier

Les lauréats : Anna-Lisa Voigt, 14 ans (absente de la photo), Loïc Moser, 8 ans et Keyla Zaugg, 5 ans et demi

Pour faire passer le temps aux enfants de façon amusante lors d'attente dans notre hôpital, un concours a été lancé début janvier sur le site de Saint-Imier. Afin de donner sa chance à chacun, trois catégories d'âges avaient été définies.

Un jury, constitué des résidents du home Les Fontenayes, a dû faire un choix cornélien afin de désigner un vainqueur par catégorie parmi la centaine de dessins reçus.

C'est ainsi que jeudi 25 juin, une petite cérémonie de remise de prix suivie d'une collation a eu lieu en compagnie de trois personnes du service d'animation, ainsi qu'Angélique Dubois, assistante de direction. Les heureux gagnants se sont vu remettre un bon de 100 francs à la boutique Rêve d'Enfant à Saint-Imier.

Une exposition de tous les dessins d'enfants ayant participé à ce concours se tiendra du 30 juin au 30 septembre aux Fontenayes Ouest et au restaurant du site de Saint-Imier.

Vous pouvez consulter tous les dessins sur https://hjbe.ch/dessine-moi-ton-hopital/

Les lauréats : Anna-Lisa Voigt, 14 ans (absente de la photo), Loïc Moser, 8 ans et Keyla Zaugg, 5 ans et demi.

Bravo à tous les participants !

LETTRE DE LECTEUR

Le parc éolien des 4 Bornes prend la Nature en compte

Si la pandémie nous l'a malheureusement fait oublier, les jeunes générations exigent, à raison, que nous consentions un gros effort pour tenter de freiner la dégradation climatique. Leur avenir est en jeu, nous devons les écouter !

Or dans notre commune de Sonvilier, des agriculteurs nous offrent la possibilité de contribuer à la diminution des émanations de CO_2, en créant un parc éolien exemplaire.

Je qualifie ce projet d'exemplaire parce que j'ai pu constater, en parcourant la liste des études faites et des mesures de compensation proposées, que les impacts visuels et naturels des 10 éoliennes prévues seront corrigés par des actions remarquables pour la nature vivante de notre région. Les associations de protection des espèces sauvages ne s'y sont d'ailleurs pas trompées, qui n'ont pas formulé d'opposition à ce parc éolien.

Les diverses mesures qui seront prises, et qui ont même déjà été lancées pour certaines, permettront de revitaliser la biodiversité de nos montagnes, en agissant par exemple de très belle et efficace manière pour l'alouette ; je me réjouis que l'on mette en œuvre tout ce qui est possible pour nous faire réentendre le chant de cet oiseau. De nombreuses autres espèces d'oiseaux, de batraciens ou de mammifères bénéficieront de mesures financées entièrement par les porteurs du parc.

Par ailleurs, je me suis intéressée aux collisions mortelles des oiseaux avec les éoliennes, croyant qu'elles étaient très nombreuses ; or des études scientifiques et étatiques prouvent que ces collisions sont extrêmement rares, par rapport à celles qui se produisent dans les parties vitrées de nos immeubles, à cause de leur effet miroir. Les machines s'éteignent d'ailleurs lorsque les vols sont nombreux.

Je constate que l'on continue à construire quantité d'habitations ou d'entreprises très largement vitrées, alors que ces ouvertures causent en Suisse 25 000 fois plus de morts d'oiseaux que toutes les éoliennes du pays : en un an, 10 millions de volatiles assommés contre les immeubles, 500 tués par l'ensemble des éoliennes...

Les nombreuses mesures prises pour l'environnement, dans le cadre du projet des 4 Bornes, me permettent d'affirmer que ce projet éolien et la Nature font très bon ménage.

J'invite donc mes concitoyens à soutenir la création du parc, le 27 septembre prochain. Surtout, ne vous abstenez pas !

| *Barbara Hertig, Sonvilier*

HÔPITAL DU JURA BERNOIS ET CEP

Une nouvelle prestation Covid-19 pour les entreprises

Développée avec différents spécialistes d'HJB dans une logique transversale, elle a pour but d'évaluer *in situ* les mesures prophylactiques mises en place dans les entreprises, de réduire les interrogations des collaborateurs et de conseiller les acteurs économiques dans une phase incertaine. La sécurité du personnel et le maintien des activités en dépit de la situation sanitaire sont la finalité de ce projet en prise directe avec les préoccupations de l'industrie régionale. La prestation sera disponible jusqu'en décembre pour une entreprise par semaine au maximum.

Des défis inédits pour l'économie

Dans le développement de sa phase domestique suisse en mars, la pandémie de Covid-19 a engendré une congestion de l'industrie, occasionnant des conséquences dommageables qui se sont accumulées aux problèmes conjoncturels déjà existants. En dépit de sa nécessité incontestable, l'application stricte des mesures demandées par l'OFSP a accentué une situation fragilisée (horlogerie, automobile, machines-outils, moyens de production) et a abouti à des arrêts complets et préjudiciables chez de nombreux acteurs industriels. Depuis lors, les entreprises ont élaboré, de manière individuelle et selon leurs spécificités, des approches sanitaires permettant, le cas échéant, le maintien de l'activité et la préservation stricte des employés. De nombreuses zones d'ombre subsistent cependant, les entreprises faisant face à de nouveaux défis sanitaires, méthodologiques et prophylactiques.

L'installation de la pandémie et sa durée, l'hypothétique résurgence de foyers d'infection voire le déferlement possible d'une nouvelle vague imposent ainsi de nouvelles contraintes aux entreprises et à leurs employés. La résolution de ces nouveaux défis nécessite des compétences avancées agrégeant différents domaines, un regard médical et une approche empathique. Ce besoin neuf n'est aujourd'hui couvert intégralement par aucun spécialiste et les entreprises disposent de peu d'options de conseil. Améliorer le niveau de préparation, affiner la réponse prophylactique, anticiper une éventuelle congestion, rassurer le personnel dans le but de maintenir une activité adaptée : la prestation développée par l'HJB et la CEP a adopté ces ambitions dans le cadre d'un projet novateur baptisé *Covid-19 et entreprises*.

Une réponse adaptée

Dans un contexte sanitaire nouveau, l'HJB assume avec conviction son statut d'acteur sanitaire régional de premier plan. Fort de ses expériences dans la prise en charge des infections et en tant qu'entreprise ayant vécu la crise sanitaire, l'HJB propose, en partenariat avec la CEP, les services de ses spécialistes en infectiologie, en prévention des infections et en sécurité des patients. Cette expertise permet d'analyser, évaluer et proposer des mesures d'amélioration aux entreprises régionales qui le souhaitent.

Une prestation pour les entreprises

Les entreprises participantes livrent à l'HJB leurs concepts de sécurité au travail ainsi que les différents documents qu'elles ont émis dans le cadre de la gestion du Covid-19. Une expertise de ces documents est effectuée par les spécialistes de l'HJB et une délégation de ceux-ci se rend dans les locaux des entreprises. Les différentes mesures de prévention de l'infection y sont discutées avec les responsables de l'entreprise. L'objectif est de faire un lien et avec proportionnalité, entre les traditionnelles mesures applicables en milieu hospitalier et celles préconisées par l'OFSP dans la lutte contre le Covid-19. Accompagnés des cadres de l'entreprise, les spécialistes procèdent à une visite des différents postes de travail afin d'évaluer concrètement les mesures adoptées jusque-là. Un débriefing ouvrant sur des propositions d'amélioration s'ensuit. La conduite de tests de dépistage sur les employés peut être évaluée à la demande des entreprises. Selon les besoins, un soutien ou un accompagnement psychologique aux collaborateurs peut être réalisé par les psychologues-psychothérapeutes du Pôle santé mentale.

La satisfaction de la phase pilote

L'adéquation aux besoins de la prestation a été éprouvée dans une phase pilote. Elle a permis d'attester la pertinence du propos développé, mais aussi d'affiner la réponse attendue par les entreprises en matière de regard externe critique, d'évaluation des mesures déjà déployées et de prise en compte de la santé mentale des collaborateurs. Sur la base de ces essais, l'HJB est désormais prêt à soutenir les entreprises régionales dans leur gestion à moyen terme de la pandémie de Covid-19. Une entreprise par semaine pourra bénéficier jusqu'en décembre de ce conseil avancé en s'annonçant auprès de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP). | *lg*

PARTI SOCIALISTE DU HAUT VALLON

L'espace public et certains jeunes

La plupart des adolescents et des jeunes adultes qui fréquentent notre beau village sont des personnes agréables et respectueuses.

Cependant, depuis quelque temps, il est constaté qu'une minorité d'entre eux occupent certains espaces publics de manière irrespectueuse.

Des incivilités ont lieu plusieurs soirs dans la semaine et tous les week-end. Du tapage diurne et nocturne, des détritus et du verre cassé laissés au sol, des coins utilisés comme urinoir, des déprédations en forêt... voilà à quoi sont confrontés quotidiennement les Imériens.

Dès la nuit tombée, les constats sont encore pires, les ballons sur l'aire de jeux résonnent jusqu'à très tard dans la nuit, parfois même jusqu'au petit matin. Des cris et des chants se mêlent à la musique émise par des enceintes puissantes. Ces importantes nuisances sonores représentent des désagréments importants pour toutes les personnes qui vivent autour de ces espaces publics.

Au petit matin, certaines familles passent leur route tellement tout reste sale, inutilisable et dangereux pour les enfants. Les bris de verre et les déchets en tout genre rendent impossible les jeux des bambins sur les différentes infrastructures qui leur sont normalement destinées. Les concierges et les employés communaux déploient beaucoup d'énergie afin de remettre les lieux en bon état.

La population constate mais se sent impuissante. L'image négative que véhiculent ces groupes de jeunes de tous âges accentue encore le sentiment d'insécurité des citoyens à leurs égards.

Sans les stigmatiser, ces jeunes adultes à peine sortis de l'adolescence ont des difficultés à s'insérer correctement dans notre société. Ils rencontrent peut-être des difficultés professionnelles, financières ou encore familiales. A l'heure actuelle, le dialogue entre la population et certains jeunes est rompu. Une aide extérieure serait la bienvenue.

Il s'agit bien là d'un problème social auquel il est important de donner une réponse sociale également.

Pour rappel, le parti socialiste est à l'origine de l'engagement de l'infirmière scolaire et du travailleur social en milieu scolaire. Malgré les réticences de certains élus lors de ces propositions, toute la population se rend compte aujourd'hui que ces deux postes sont véritablement indispensables.

Le parti socialiste est aussi à l'origine de la création de la commission de la santé. D'abord sous forme de commission temporaire puis, rapidement, sous forme de commission permanente, vu la pertinence de cet outil législatif.

Le parti socialiste va donc s'engager fermement et va déposer une motion urgente au prochain conseil de ville. Il faut rapidement engager un travailleur social hors murs afin de pouvoir identifier les problèmes et accompagner tous ces jeunes en leur proposant des solutions adaptées.

Le travailleur social hors murs est un professionnel mobile qui peut coordonner des actions nécessaires et appropriées auprès des jeunes pour rétablir un comportement plus adéquat dans l'espace public. Il œuvrerait afin de permettre à toute la population Imérienne de vivre ensemble tout en se respectant mutuellement. Ce professionnel, en coordination avec les autorités communales, pourrait également aider ces jeunes à s'insérer dans la société et à surmonter leurs difficultés.

N'oublions pas que notre belle commune dispose d'un certain nombre de locaux vides, d'une salle de spectacle et de halles de sports qui pourraient être utilisées, ponctuellement, avec respect et sous l'encadrement bienveillant d'un adulte responsable.

Il est temps d'agir... | *pshv*

NOTRE HISTOIRE
en images avec MEMOIRES D'ICI

Saint-Imier, rue des Marronniers, vue de l'ouest. Actuellement rue Baptiste-Savoye.

Le 17 janvier 1930, le Conseil municipal de Saint-Imier délibère sur le changement de noms de rues : La rue des Marronniers devient rue Baptiste-Savoye, La rue du Stand devient rue Pierre-Jolissaint et La rue du Chemin de fer devient rue Jacques-David. Carte postale éditée par Perochet-Matile à Lausanne.

Photo : © Collections Mémoires d'Ici

SAINT-IMIER

Ouverture de la billetterie pour *Ladies Night*

Les billets pour la soirée du samedi 5 septembre seront en vente dès le mercredi 8 juillet dans toutes les succursales de la Clientis Caisse d'Epargne Courtelary

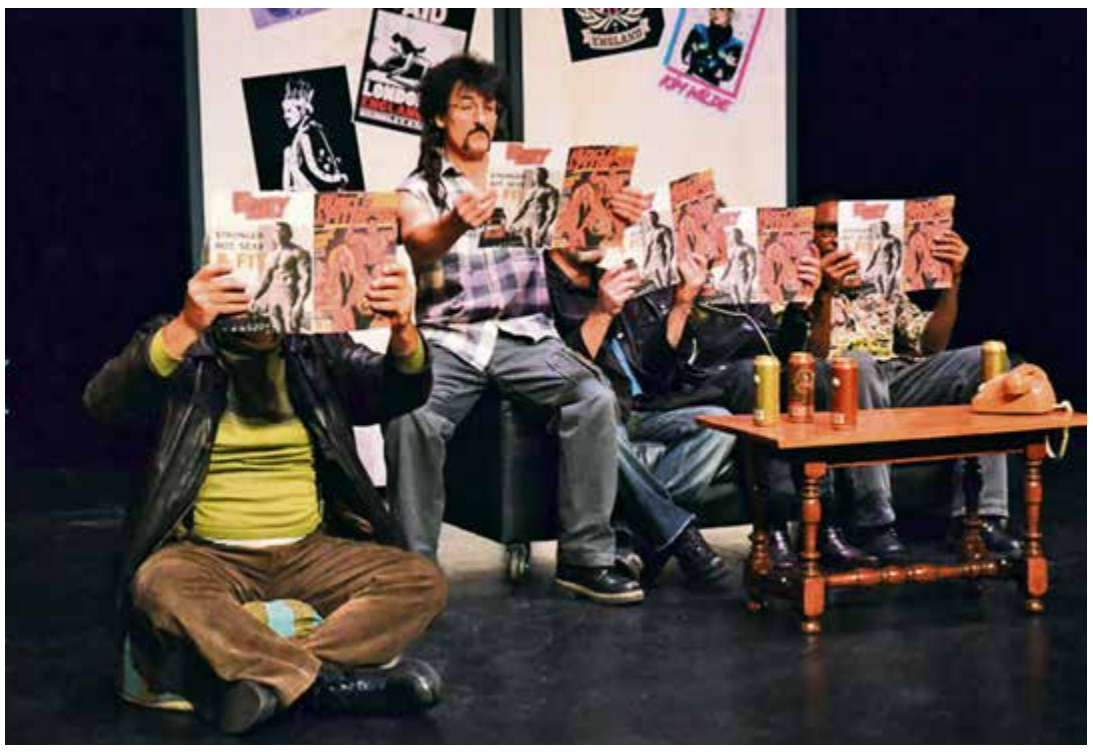

© myriambd

La Cie des Abeilles, compagnie de théâtre professionnelle, marque son retour sur scène pour présenter une soirée sous le signe de l'humour en présentant la pièce de théâtre « Ladies Night » qui a été rendue célèbre par le film *The Full Monty*.

La billetterie pour ce spectacle exceptionnel qui a déjà rencontré un beau succès à La Chaux-de-Fonds pendant 8 représentations sera ouverte dès le mercredi 8 juillet dans toutes les succursales de la Clientis Caisse d'Epargne Courtelary ou par téléphone au 032 941 47 27.

Un retour à la vie culturelle avec un traitement VIP

Pour assister à cette comédie familiale, le FC Saint-Imier propose plusieurs formules. Une formule simple permettant de se rendre au spectacle avec des places non numérotées au prix de 40 francs et une formule VIP qui permet de réserver sa place aux balcons ou au centre de la salle ainsi que de recevoir une coupe de vin mousseux ou une bière pour seulement 45 francs.

Rire en toute sécurité

Ce retour à la vie culturelle se fera de manière sereine. La situation est constamment surveillée par les organisateurs et toutes les mesures de sécurité nécessaires seront adoptées en fonction de la progression du virus et des directives de l'OFSP.

Ouverture billetterie : 8 juillet
Prix : 40 francs, non-numéroté, 45 francs, formule VIP
Salle de spectacles de Saint-Imier
Samedi 5 septembre
Ouverture des portes : 19 h
Début du spectacle : 20 h

Les réservations s'effectuent directement chez Clientis Caisse d'Epargne Courtelary au 032 941 47 27 ou dans les succursales de Saint-Imier, Courtelary, Sonceboz, Tramelan et La Chaux-de-Fonds

LA PLUME DES PAROISSES RÉFORMÉES

Fragilités

Nous vivons une période qui, entre virus et manifestations antiracistes, dévoile notre fragilité humaine. Notre santé, notre sociabilité, notre économie et nos valeurs du vivre-ensemble en ont pris un sacré coup. Un bel article apparu dans *ArcInfo* du théologien Pierre Bühler, interroge la rage contre des personnages statufiés qui, dans le passé, ont vécu des compromissions avec la traite négrière. Oui, il y a des personnes, même des philanthropes, qui ont profité du système de l'esclavage ! Aujourd'hui, Pierre Bühler nous pose la question : quelles compromissions sommes-nous prêts à faire pour notre confort ? Savons-nous que les fruits que nous mangeons, venant d'Italie ou d'Espagne, sont récoltés par des ouvriers en situation de quasi-esclavage ? Savons-nous que le matériel minéral qui compose nos portables a été récolté la plupart du temps par des enfants aussi en situation d'esclavage ? C'est beau de s'insurger contre les esclavagistes d'hier, mais eux, ils ne sont plus là. Qui sont les esclavagistes d'aujourd'hui ? Nous sommes les esclavagistes de l'époque contemporaine, nous toutes et tous, avec notre mode de vie. L'Eglise réformée soutient l'initiative pour des multinationales responsables. Ce n'est pas tant dire que les multinationales sont forcément méchantes. La réalité est bien plus complexe, ces entreprises créent aussi des places de travail et contribuent au processus de développement des états émergents. Mais il est aussi vrai que, la nature humaine étant ce qu'elle est - sans contrôle et limites - les abus envers les populations fragiles sont non seulement possibles, mais avérés. Mais, comme pour les statues, il ne s'agit pas tout simplement de se décharger de toutes responsabilités, ayant trouvé un bouc émissaire pratique, mais prendre conscience que notre mode de vie impacte notre environnement, humain et écologique. En effet, les premiers clients des multinationales, c'est nous. On en revient à la fragilité de l'existence humaine, à ses incohérences et besoins. Si seulement nous pouvions prendre en compte nos fragilités partagées avec nos frères et sœurs en humanité ! L'évangile ouvre des pistes, celles de la compréhension réciproque, de la solidarité et de la fraternité, puisque nous sommes toutes et tous fragiles. Ce n'est pas imaginer de vivre dans un pays de Bisounours, mais d'être prêt à renoncer à quelque chose de notre propre confort, afin que d'autres puissent aussi en profiter un peu, dans un esprit de partage et d'amitié. Vaste programme de remise en question !

| *matteo silvestrini, pasteur*

Délai rédactionnel
MERCREDI 9H

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS

Agence AVS temporairement fermée

En raison de travaux, l'agence AVS régionale de Saint-Imier-Renan-Sonvilier-Villeret sera fermée du lundi 6 juillet au vendredi 17 juillet. Elle sera par contre atteignable par téléphone au 032 942 44 82 pendant les heures d'ouverture de la Municipalité. Quant aux documents, ils peuvent être glissés dans la boîte aux lettres communale extérieure ou dans celle de l'agence. | *cm*

Pause estivale pour le Conseil municipal

Les membres de l'Exécutif imérien siégeront une dernière fois avant la pause estivale le mardi 7 juillet prochain. A l'issue de cette vingt-deuxième séance ordinaire de l'année, ils observeront une pause d'un mois. Les délibérations reprendront le mardi 11 août. Le Conseil municipal souhaite un très bel été à toutes et à tous. | *cm*

Bienvenue dans la cité de demain !

Situé à l'entrée ouest de la localité, à deux pas de l'anneau doré, le panneau promotionnel de la zone de La Clef a été remplacé tout récemment. La nouvelle version met le cap sur l'avenir.

Désormais totalement occupé, le Parc technologique III n'a plus besoin de publicité. Le moment était par conséquent venu de remplacer le panneau vantant les mérites de ce bâtiment destiné à accueillir de nouvelles entreprises en terres imériennes.

Le choix de la Commission *économie et tourisme*, en charge du dossier, s'est porté sur un graphisme sobre mais coloré. Tout en rappelant que la zone de La Clef constitue un pôle de développement économique (PDE) du canton de Berne, le contenu évoque les points forts du programme de législature 2019 - 2022 spécifiquement liés à cette partie du territoire communal.

Ainsi, on y apprend que la zone héberge des entreprises innovatrices, qu'elle accueillera dans un avenir plus ou moins proche une nouvelle halte CFF et un pôle d'urbanisation d'importance cantonale, et enfin, que le Conseil municipal ambitionne de réaffecter le bâtiment de l'ancien asile. Le tout constitue un projet d'avenir qui repose sur des axes forts et concrets.

| *cm*

Horaire d'été à l'administration

Suite à l'expérience positive des dernières années, la Municipalité de Saint-Imier va réintroduire un horaire d'été allégé. Ainsi, l'administration communale sera disponible selon des plages réduites du lundi 13 juillet au vendredi 7 août.

Durant ces quatre semaines, l'administration et les différents services municipaux seront ouverts uniquement le matin, selon l'horaire habituel, soit de 8 h à 11 h 45, à l'exception du jeudi. Ce jour-là, ils resteront fermés toute la journée. La population aura toutefois la possibilité de fixer un rendez-vous en dehors de ces plages horaires.

Pour ce qui est des services de piquet, ils resteront évidemment atteignables, mais uniquement pour les cas d'urgence (électricité, eau et gaz). | *cm*

Zone bleue entre parenthèses

Saint-Imier se met une nouvelle fois à l'heure estivale en matière de parcage. Compte tenu des expériences positives enregistrées ces dernières années, il a en effet été décidé de suspendre les contrôles de stationnement en zone bleue durant un mois.

Du lundi 13 juillet au samedi 8 août y compris, les automobilistes pourront garer leur véhicule dans les secteurs en zone bleue au-delà du temps prescrit, sans apposer le disque réglementaire. Mais, il va de soi que toutes les autres règles de la circulation routière devront être scrupuleusement respectées également durant cette période de quatre semaines.

| *cm*

PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Cultes d'été

Dimanche 5 juillet, 10 h à La Ferrière et Villeret. Les personnes qui ne peuvent vivre les cultes en présence trouveront de quoi se ressourcer ou méditer, en images ou en textes, sur www.referguel.ch.

Aux marches du Palais

Un après-midi rien que pour les 6 - 10 ans : jeux, joutes et bal masqué ! Mardi 7 juillet de 14 h à 16 h au terrain de foot de Courtelary.

Tutoriel pour le bricolage et infos sur www.referguel.ch.

Inscriptions au plus vite auprès d'Alain Wimmer, alain.wimmer@referguel.ch.

A votre service, à votre écoute

La situation sanitaire délicate qui se prolonge engendre des questionnements, des sentiments de solitude ou de découragement. Les pasteurs et catéchètes de l'Erguël restent présents pour vous, pour des aides pratiques, des entretiens ou autres demandes.

Les paroisses réformées de l'Erguël vous souhaitent un paisible été. Continuez de prendre soin de vous et de vos proches.

| *lda*

SAINT-IMIER

Hommage à Francis Miserez

Après une courte maladie, Francis Miserez nous a quittés le 24 juin. Avec lui, Saint-Imier perd un homme engagé, au caractère bien trempé, qui a donné de l'allant à sa commune sans jamais craindre d'affirmer ses idées et sans jamais renier ses positions. Francis Miserez reflétait bien sa cité : homme de convictions, debout contre vents et marées, il a eu à cœur de la guider au mieux dans les années délicates sur les plans économique et politique où il s'est engagé. Horloger, responsable de département aux Longines, il a traversé la grande crise horlogère sans jamais douter que l'horlogerie faisait partie de son vallon et sans cesser d'œuvrer pour que ce savoir-faire perdure. Il a été de ceux qui ne se laissaient pas emporter par le pessimisme ambiant. C'était sa façon de défendre ce qui est l'âme de ce pays. Francis Miserez a aussi marqué cet attachement sur le plan politique. Engagé très tôt, il a été élu à l'exécutif communal en 1974, à une époque de fortes turbulences. Lors de son élection, l'on ne manqua pas de relever qu'il était le seul autonomiste du collège exécutif, quelques-uns pour le regretter, d'autres pour s'en réjouir. Affirmer ses idées et dire tout haut ce qu'il pensait être juste et bon pour l'avenir de Saint-Imier ne faisaient pas peur à Francis Miserez. Réélu sans discontinuer jusqu'en 1994 sous la bannière d'Alliance jurassienne, qu'il contribua à fonder en 1978, Francis Miserez demeura pendant 20 ans le seul représentant autonomiste au sein de l'exécutif imérien. Il s'engagea fortement au sein du Conseil municipal, dirigeant avec caractère le département des travaux publics, obtenant respect et considération dans son action. A toi, Zouzou, pour tes avis bien tranchés, ton regard acéré et ton engagement pour Saint-Imier, nous adressons nos remerciements.

CLIENTIS ARENA

La nouvelle enceinte répond à toutes les attentes !

Après une première année complète d'exploitation, la satisfaction est de mise pour les 10 communes-actionnaires. La nouvelle infrastructure a tenu toutes ses promesses.

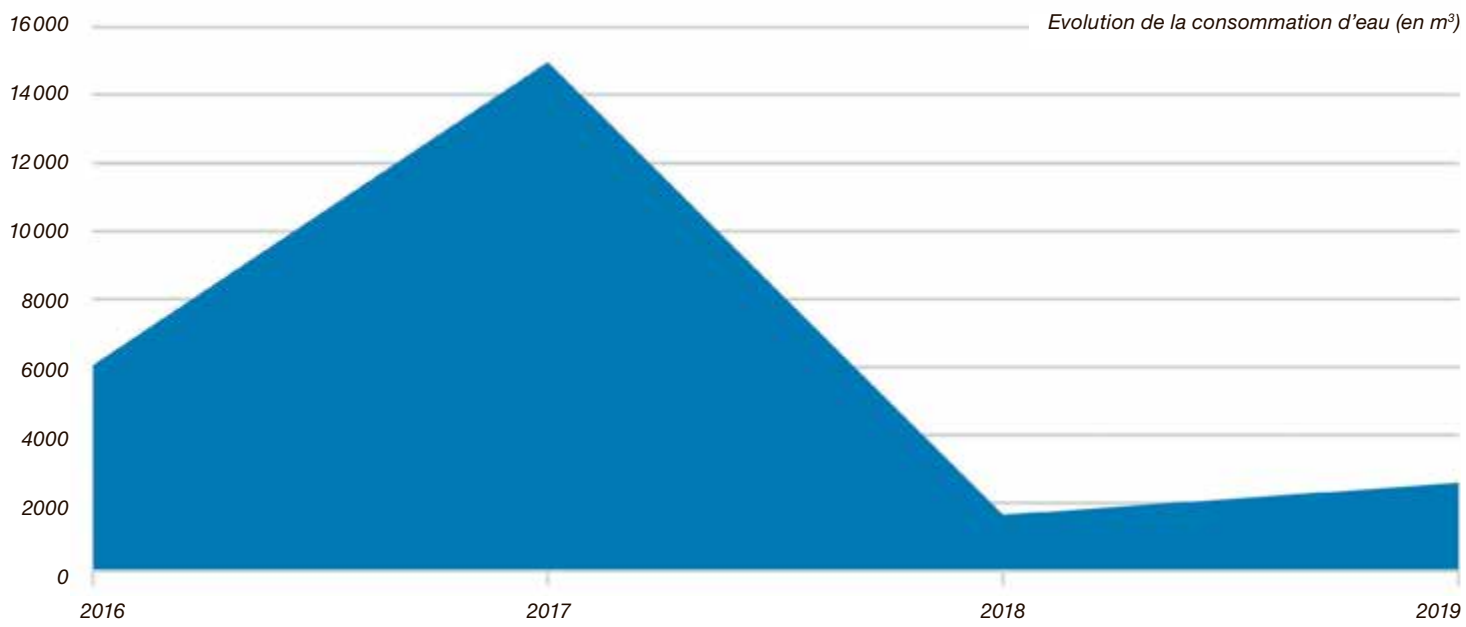

Le compte est bon

Devisés à quelques 6 millions de francs, les travaux de la patinoire d'Erguël, baptisée depuis ClientisARENA, sont entièrement terminés à la satisfaction des 10 communes qui se sont associées pour son assainissement.

Le décompte final présenté par les architectes se monte à 6 210 036 fr. 29 et a permis, grâce aux bonnes conditions du moment, de procéder à plusieurs dépenses supplémentaires non prévues initialement dans le projet, comme le remplacement de la rolba par un nouveau véhicule entièrement électrique.

Confort des utilisateurs

Suite à la bonne gestion de la phase d'assainissement et afin d'augmenter encore le confort des utilisateurs, le Conseil d'administration de la société Erguël Sports a libéré un crédit supplémentaire de plus de 300 000 francs afin de procéder à plusieurs améliorations au bénéfice des utilisateurs. La cuisine de la buvette tenue par le HC Saint-Imier sera ainsi entièrement refaite.

Une salle polyvalente chauffée ainsi que plusieurs locaux de rangement pour les différents clubs seront aménagés sous les gradins.

Finalement, un concept de signalétique comprenant également les armoiries des dix communes actionnaires est actuellement en cours de mise en œuvre dans la nouvelle enceinte.

Efficacité énergétique renforcée

Au terme de sa première année complète d'exploitation (saison 2019-2020), le nouvel écrin est également à la hauteur des attentes en termes d'efficience énergétique. Alors que les estimations des ingénieurs prévoyaient une économie des différentes énergies de l'ordre de 25 %, les économies réelles avoisinent les 30 %. Un excellent signal pour le respect de nos ressources et de notre planète. Plus significatif encore, la consommation d'eau du réseau est passée de 15 000 m³ en 2017 à 2600 m³ en 2019, soit une économie de plus de 80 % !

Un partenariat renouvelé avec la patinoire Zurich Arena de Tramelan

Cette année complète d'exploitation était également l'occasion pour la société Erguël Sports d'évaluer le partenariat initié en 2018 avec la commune de Tramelan. Pour rappel, il prévoyait que les deux infrastructures sportives ouvrent leurs portes de manière anticipée mais alternée, soit en 2018 pour Tramelan et en 2019 pour Saint-Imier. L'objectif principal de cette collaboration consiste à offrir aux hockeyeurs des premières équipes ainsi qu'aux clubs des patineurs des conditions optimales pour préparer leur saison, tout en préservant les ressources.

Après analyse, l'ouverture anticipée de deux semaines, soit début septembre au lieu de mi-septembre, représente un surcoût avoisinant les 20 000 francs pour la ClientisARENA, montant affecté aux charges de personnel et d'énergies. Ces dernières peuvent toutefois évoluer de manière conséquente en fonction des conditions météorologiques du moment.

Même s'ils regrettent la nécessité imposée par la ligue de hockey d'ouvrir aussi tôt leurs infrastructures hivernales, les autorités municipales de Tramelan et le conseil d'administration d'Erguël Sports ont pris la décision de reconduire cette collaboration régionale bénéfique et responsable.

Ainsi, sauf dispositions particulières en lien avec la crise sanitaire Covid-19, la glace sera disponible à la Zurich Arena de Tramelan cette année dès le 31 août prochain pour les clubs concernés, alors que la ClientisARENA ouvrira quant à elle ses portes à tous les utilisateurs le 14 septembre.

| *Conseil d'administration d'Erguël Sports SA*

FUSION DES COMMUNES DU HAUT-VALLON

Les documents sont prêts et consultables en ligne

Au programme : une séance d'information le 20 août et un débat public le 30 octobre

Le Comité de pilotage de la fusion des communes du Haut-Vallon a finalisé la semaine dernière les documents concernant le projet. Ceux-ci sont disponibles à la consultation de tous, depuis mardi sur le site internet www.avenir-vallon. On trouve là le contrat de fusion, le règlement sur la fusion, le règlement d'organisation (RO) de la future commune d'Erguël, ainsi que son règlement concernant les élections et les votations.

Diverses annexes intéresseront également les citoyens de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary, en particulier le rapport financier 2022 de la nouvelle entité. S'y ajoutent la liste des bien-fonds au 17 mars 2020, la liste des participations et des collaborations intercommunales, ainsi que la représentation cartographique des nouvelles limites communales.

Les armoiries de la commune d'Erguël

Dans les temps

Le Comité de pilotage est très satisfait de pouvoir présenter ces documents au moment prévu, grâce au respect du calendrier appliqué depuis le début des études. Les divers groupes de travail, en particulier, ont mené leurs tâches à un rythme soutenu et avec une belle efficacité.

Le CoPil se réjouit par ailleurs de pouvoir appliquer la transparence totale qui l'a toujours guidé dans sa mission, en présentant ces documents sur la Toile.

Information publique

Rappelons que le Comité de pilotage donnera une séance d'information publique, le 20 août en terre imérienne. L'organisation pratique de cette soirée dépendra du stade atteint à ce moment-là par le déconfinement ; de plus amples informations seront donc dispensées après les vacances estivales. Deux éléments sont cependant d'ores et déjà certains : la séance se déroulera le jeudi 20 août et sera transmise en direct sur internet.

Le CoPil se tiendra ensuite à la disposition de la population pour répondre à ses questions sur un forum en ligne.

Le Journal du Jura organise un débat

Par ailleurs, c'est avec plaisir et reconnaissance que le CoPil peut d'ores et déjà annoncer qu'un débat contradictoire et public sera proposé le 30 octobre prochain, en la salle communale de Sonvilier. Ce débat passionnant sera organisé et dirigé par le Journal du Jura, dans le cadre de son implication pour une information la plus complète possible de la population concernée. Une partie non négligeable de la soirée sera évidemment consacrée aux questions du public, adressées aux quatre débatteurs ; ceux-ci représenteront bien entendu les diverses positions sur la fusion du Haut-Vallon.

Incontestablement, ce développement public des arguments des uns et des autres, le 30 octobre, permettra aux ayants droit de se forger une opinion circonstanciée, un petit mois avant le scrutin du 29 novembre. | *cm*

PRO SAINT-IMIER

Une table flambant neuve à la Cabane des Bûcherons

L'état de confinement n'a pas eu raison de la motivation sans limite des membres bénévoles de Pro Saint-Imier.

En effet, tout en respectant les directives fédérales et cantonales, nos braves bénévoles se sont succédé en solitaire ou en groupe de deux pour entretenir régulièrement tous les sentiers qui sillonnent le territoire communal de Saint-Imier, soit 23 kilomètres.

Toutes les places de pique-nique ainsi que tous les bancs forestiers ont reçu les bons soins de nos membres.

Ce n'est que le 17 juin dernier que pratiquement l'ensemble des membres bénévoles ont pu se réunir pour la première fois de l'année pour accomplir divers travaux d'entretien, de développement et d'embellissement de notre Cité.

C'est à cette occasion qu'une nouvelle table en chêne massif a pu être installée à la Cabane des Bûcherons. Gageons que cette superbe réalisation satisfera au mieux les nombreux visiteurs de la Cabane. En tout cas, elle fait la fierté de tous les membres qui étaient présents lors de son inauguration.

| *pro saint-imier*

SONVILIER

Création d'un comité citoyen favorable au parc éolien des 4 Bornes

Convaincus par l'énergie renouvelable et par le bien-fondé de ce projet, un groupe d'habitants de la commune s'est constitué en comité de soutien au parc éolien des 4 Bornes, dont voici un photo-montage

Oui à l'énergie éolienne, tel est le nom du comité citoyen créé à Sonvilier pour soutenir le projet de parc des 4 Bornes. Il sera actif durant la campagne précédant la votation populaire du 27 septembre. Présidé par l'ancien maire Marc Jean-Mairet, il groupe diverses personnalités du village et est appelé à s'agrandir. En font partie notamment : Barbara Hertig, Chanel Gilomen, Bernard Bédert, Yves Bernard, Fredy Roth, Daniel Krähenbühl, Pascal Gilomen et Patrick Roth.

Le projet de parc éolien est le fruit des réflexions d'agriculteurs visionnaires et engagés, des 4 Bornes. Ils ont travaillé en intelligence avec l'entreprise Greenwatt, la commune de Sonvilier et celle de Val-de-Ruz, en partant du constat suivant : « Nous consommons de l'énergie, nous avons du vent, produisons de l'énergie avec notre vent ! ».

Ces agriculteurs constitués en Sàrl ont élaboré un projet équilibré, respectant toutes les législations et directives en vigueur, et apportant des réponses concrètes aux stratégies énergétiques fédérales, bernoises et neuchâteloises.

Le Jura bernois a une grande expérience de l'éolien avec le parc de Mont-Crosin. Il est accepté par les riverains, les propriétaires, les organisations environnementales et les populations des villages voisins, que ce soit dans le Vallon de Saint-Imier ou aux Breuleux. L'exemple de Mont-Crosin peut être transposé aux 4 Bornes. Sonvilier a tout à gagner du projet, avec des retombées économiques, financières, fiscales et en places de travail.

Le comité « Oui à l'énergie éolienne » est ouvert à toutes les citoyennes et tous les citoyens de Sonvilier. Son objectif est d'obtenir une majorité acceptante le 27 septembre en votation communale. Il développera des arguments positifs, ira à la rencontre des habitantes et des habitants, et corrigera si nécessaire les informations non conformes à la réalité. | *comm*

LA FERRIÈRE
AVIS OFFICIELS

Fermeture estivale

Durant les vacances d'été, le bureau communal sera fermé du vendredi 17 juillet à midi au lundi 3 août à 10 h.

Pour les personnes devant s'inscrire au chômage, les coordonnées de l'ORP sont les suivantes : rue du Quai 20, 2710 Tavannes, tél : 031 636 17 00. Ainsi que les heures d'ouverture : lundi-jeudi 8 h-12 h / 13 h 30-17 h et vendredi 8 h-12 h / 13 h 30-16 h 30.

En cas d'urgence ou si des personnes désirent consulter les demandes de permis de construire en dépôt public, prendre directement contact avec Bernard Tschäppät, maire de La Ferrière au 079 674 51 02.

Nous vous souhaitons de belles vacances estivales. | *cm*

Retrouvez le journal de la semaine dernière sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH

TRAMELAN

Un premier août inédit, entre feux, vidéos et musique planante

Pour s'échapper des soucis du virus, rien de tel qu'un voyage sur la face obscure de la Lune en compagnie de Superfloyd

« Les mesures sanitaires en vigueur nous ont obligés à imaginer une fête nationale différente cette année. Mais de ces contraintes est né un concept original qui plaira, nous l'espérons, aux nombreux Tramelots qui ne partiront pas en vacances cette année. » C'est ainsi que la conseillère municipale Carine Bassin résume les travaux de préparation de la fête nationale 2020, entrepris conjointement par la commission de culture qu'elle dirige, le club local des haltérophiles et l'association d'animation culturelle Agora.

Deux sites ou rien

Afin de répondre à l'exigence des 300 personnes au maximum par manifestation, en vigueur au moment des prises de décision pour l'organisation du 1er août, l'idée est de célébrer l'anniversaire de la Confédération sur deux sites distincts. En somme, de couper la poire, ou plutôt la pomme de Tell en deux. Le premier site sera celui où se déroule habituellement la fête, en plein air, derrière la salle de la Marelle, avec une possibilité de repli à l'intérieur, en cas de météo orageuse. Ce sont les bénévoles de l'Haltéro-club qui y tiendront le bar et veilleront au bon déroulement de la soirée. Le second site sera à l'intérieur, dans la salle Juventuti, dans le quartier du Vieux Collège, où les membres d'Agora se chargeront de servir nourriture et boissons aux spectateurs (300, pas plus – un service de sécurité veillera au respect de cette contrainte!). A noter que cette année, le menu sera également frugal sur les deux sites, puisqu'il n'y aura que des sandwiches et des pâtisseries, les mesures sanitaires rendant compliqué le travail de préparation de plats chauds en cuisine pour des non-professionnels. Toutes les mesures de sécurité sanitaires actuellement en vigueur seront bien sûr respectées sur les deux lieux de la manifestation.

Pas de discours, mais des témoignages enregistrés

Pour remplacer le traditionnel discours du 1er août, la commune de Tramelan mise cette année sur une série de témoignages de vie durant la Covid-19, enregistrés en vidéo et diffusés sur les deux sites de la fête. Il s'agit de donner la parole aux personnes qui étaient au front durant la période de crise sanitaire. Ces gens qui sont apparus soudain comme indispensables au bon fonctionnement de notre société, aux caisses de nos magasins, dans les crèches et les écoles, au chevet des patients et des personnes âgées, derrière les comptoirs des cafés ou encore dans les rédactions des médias régionaux, infectés par une surabondance d'informations concernant un seul sujet: le coronavirus. Chaque témoin pourra expliquer comment elle ou il a vécu cette période particulière et quelles leçons il faudrait en tirer pour rendre plus belle la vie après le virus. Cette vidéo de témoignages sera ensuite mise en ligne et donc accessible à un public plus large que les 2 x 300 spectateurs qui les découvriront en première le 1er août.

Tradition et innovation

« Les contraintes ont parfois du bon. Elles nous obligent à inventer de nouvelles choses et à nous poser des questions sur la pertinence de celles qui existent déjà. Ainsi, cette année, nous allons tenter d'ouvrir les animations de la fête nationale à une population plus diverse que celle qui la fréquente habituellement » explique Carine Bassin en présentant le riche programme de la soirée.

Sur le site de la Marelle, c'est la tradition qui prévaudra, avec le cortège aux flambeaux des enfants, le grand feu, les feux d'artifice et les airs intemporels interprétés par les membres du club des accordéonistes.

Pendant ce temps, l'ambiance sera plus planante du côté de la salle Juventuti, où le groupe local Superfloyd entraînera le public dans l'univers psychédélique des plus grands succès de Pink Floyd. Les feux y seront remplacés par le spectacle de la danseuse de feu La Baladine.

« Et si cette nouvelle formule d'un 1er août plus éclectique plaît, nous pourrions éventuellement la répéter à l'avenir, même sans crise sanitaire! » conclut Carine Bassin.

Le programme complet de la fête nationale de Tramelan peut être consulté sur le site de la commune: www.tramelan.ch

| *tl*

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS

Un 1er août innovant

La crise sanitaire n'aura pas raison cette année de la Fête nationale du 1er août à Tramelan. La commission de culture en étroite collaboration avec l'Haltéro-Club et Agora ont élaboré un programme festif sur deux sites.

A la salle de la Marelle, une fête « traditionnelle » avec musique, feu, marche aux flambeaux pour les enfants et feux d'artifice. A la salle Juventuti (Ouest), un programme musical et un spectacle de hula-hoop en feu! Cette programmation avec deux styles différents permettra de séparer le public, garder la traçabilité et faire plaisir aux amateurs de différents genres de musique.

Restauration

Pour cette année, un bar, des sandwichs et des pâtisseries remplaceront la restauration chaude.

Sur deux sites

La partie officielle sera retransmise par beamer simultanément sur les deux lieux. Créée sur montage vidéo, elle permettra de se rendre compte de la réalité vécue par toutes les « petites mains » qui ont permis à la population de traverser cette période bouleversée le mieux possible.

La commune de Tramelan se réjouit de vous accueillir pour cette fête nationale.

Programme de la manifestation

La Marelle

- 19 h ouverture
- 20 h partie officielle
- Témoignages de la vie durant la Covid-19 (vidéo)
- Petite restauration et bar
- Animation musicale par le Club des accordéonistes et Romain Tschan
- 21 h 45 cortège aux flambeaux
- 22 h 15 feux d'artifice
- 1 h fin de la manifestation

Juventuti

- 19 h ouverture
- 20 h partie officielle
- Témoignages de la vie durant la Covid-19 (vidéo)
- Petite restauration et bar
- 20 h 30 concert Super Floyd
- 22 h 15 La Baladine, danseuse de feu
- 23 h concert Super Floyd
- 1 h fin de la manifestation

Interventions des sapeurs-pompiers

Les pompiers ont été alarmés le 8 juin par une alarme automatique déclenchée par un toaster défectueux au Chemin de l'Hospice à Tramelan. Le 15 juin, ils sont intervenus pour un feu de couverture avec blessé à la rue des Grillons à Tramelan. Finalement, le 18 juin c'est un incendie d'appartement à la rue des Eaux à Tavannes qui a mobilisé le corps. | *cm*

Horaires d'ouverture estivaux

Du lundi 20 juillet au vendredi 7 août, l'Hôtel de Ville (Grand-Rue 106) et les Services techniques (Promenade 3) seront accessibles les matins de lundi, mardi, mercredi et jeudi. Ils seront fermés les après-midis ainsi que vendredi toute la journée. La déchetterie (Trame 13) sera également fermée durant cette période. Elle rouvrira lundi 10 août de 13 h à 16 h. | *cm*

Réfection du revêtement

Rue de la Printanière

Dès le lundi 6 juillet et pour une durée de 8 jours, le service de la voirie procédera à la réfection du revêtement de la rue de la Printanière, ainsi que du renouvellement des couvercles et grilles. En raison de ces travaux, le tronçon à la hauteur du Champ de Foire, soit entre la COOP et la rue de l'Industrie, sera totalement fermé à la circulation. Les places de parc en zone bleue seront inaccessibles. Sauf impondérable comme durant la journée de mise en place du revêtement, l'accès au parking Nord et l'Eco-point sera conservé. Les usagers sont priés de respecter la signalisation mise en place. Nous vous remercions de votre compréhension. | *cm*

EN SALLES

AU CINÉMATOGRAPHE À TRAMELAN

PINOCCHIO
VENDREDI 3 JUILLET, 15 H 30
SAMEDI 4 JUILLET, 15 H ET 21 H
DIMANCHE 5 JUILLET, 14 H ET 20 H VO
JEUDI 9 JUILLET, 16 H
SAMEDI 11 JUILLET, 18 H
LUNDI 13 JUILLET, 20 H 30 VO

de Matteo Garrone, avec Roberto Benigni, Faderico Lelapi. Geppetto, un ancien sculpteur sur bois, reçoit un morceau de bois parfait pour son prochain projet: une marionnette. Il le prénomme Pinocchio. Le pantin va miraculeusement prendre vie et traverser de nombreuses et folles aventures. En français et VO s.-t. 8 ans (6 acc.). Durée 2 h 05.

HONEYLAND LA FEMME AUX ABEILLES
VENDREDI 3 JUILLET, 18 H 30
SAMEDI 4 JUILLET, 18 H

de Tamara Kotevska et Lubomir Stefanov. Dans un village macédonien abandonné, Hatidze, une femme d'un peu plus de cinquante ans, vêtue d'un chemisier jaune vif et d'un foulard vert, gravit une colline pour aller surveiller ses colonies d'abeilles nichées dans les rochers. En VO s.-t. 10 ans. Durée 1 h 25.

UNE SIRÈNE À PARIS
VENDREDI 3 JUILLET, 20 H 30
DIMANCHE 5 JUILLET, 17 H
LUNDI 6 JUILLET, 20 H
JEUDI 9 JUILLET, 20 H 30
SAMEDI 11 JUILLET, 21 H

de Mathias Malzieu, avec Nicolas Duvauchelle, Marilyn Lima, Rossy de Palma. Crooner au cœur brisé, Gaspard s'était juré de ne plus retomber amoureux. Quant à Lula, jolie sirène, elle n'a que le chant pour se défendre des hommes, en faisant s'emballer leur cœur jusqu'à l'explosion. En français. 10 ans (suggg. 14). Durée 1 h 42.

PINOCCHIO

THE HUNT
MARDI 7 JUILLET, 20 H
PUIS SEMAINE DU 15 AU 17 JUILLET

de Graig Zobel, avec Betty Gilpin, Hilary Swank. Crystal se réveille avec onze autres personnes dans une clairière de la forêt, sans savoir comment elle s'y est retrouvée. Bientôt, la Troupe de gens normaux apprend qu'elle a été choisie par de riches sadiques pour servir de victimes dans une perfide chasse à l'homme pour leur amusement. En français. 16 ans (sugg. 18). Durée 1 h 31.

WHERE'D YOU GO BERNADETTE *BERNADETTE A DISPARU*
MERCREDI 8 JUILLET, 20 H 30
VENDREDI 10 JUILLET, 18 H
DIMANCHE 12 JUILLET, 20 H 30

de Richard Linklater, avec Cate Blanchett, Billy Crudup. Paralysée par son propre génie, trop originale et trop angoissée, Bernadette se sent de plus en plus enfermée dans la ville où elle a atterri. En VO s.-t. 12 ans. Durée 1 h 51.

MOSCOU ALLER SIMPLE!
VENDREDI 10 JUILLET, 20 H 30
DIMANCHE 12 JUILLET, 17 H
MARDI 14 JUILLET, 20 H 30

de Micha Lewinsky, avec Michael Maertens, Philippe Graber. Automne 1989 à Berlin, le Mur va bientôt tomber; en Suisse, la police politique surveille des centaines de milliers de personnes. En VO s.-t. 6 ans (sugg. 10). Durée 1 h 38.

AU ROYAL À TAVANNES

LES PARFUMS

PINOCCHIO
VENDREDI 3 JUILLET, 20 H
SAMEDI 4 JUILLET, 14 H
DIMANCHE 5 JUILLET, 17 H
MERCREDI 8 JUILLET, 16 H
DIMANCHE 12 JUILLET, 17 H

Voir ci-contre.

LES PARFUMS
SAMEDI 4 JUILLET, 17 H
LUNDI 6 JUILLET, 20 H

de Grégory Magne, avec Emmanuelle Devos, Gustave Kernen. Anne Walberg est une célébrité dans le monde du parfum. Elle crée des fragrances et vend son incroyable talent à des sociétés en tout genre. En français. 8 ans (sugg. 10). Durée 1 h 40.

UNE SIRÈNE À PARIS
DIMANCHE 5 JUILLET, 20 H
MARDI 7 JUILLET, 20 H

Voir ci-contre.

BOHEMIAN RHAPSODY
MERCREDI 8 JUILLET, 20 H

Reprise.

ARETHA FRANKLIN: AMAZING GRACE
JEUDI 9 JUILLET, 20 H
SAMEDI 11 JUILLET, 17 H
MARDI 14 JUILLET, 20 H

de Alan Elliott, Sydney Pollack. 1972 Aretha Franklin est au zénith de sa carrière. Mais après vingt albums studio, dont onze tubes numéro un, la reine de la soul décide de revenir à ses racines musicales: elle se produit à l'église baptiste missionnaire de Watts, à Los Angeles. En français. Pour tous. Durée 1 h 29.

THE HUNT
VENDREDI 10 JUILLET, 20 H
SAMEDI 11 JUILLET, 21 H
DIMANCHE 12 JUILLET, 20 H

Voir ci-contre.

PUIS DIVORCE CLUB; DE GAULLE; QUE SEA LEY (FEMMES D'ARGENTINE). LES CINÉMAS DE TAVANNES ET TRAMELAN RESTENT OUVERTS PENDANT LES VACANCES!

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER
Du 3 au 9 juillet: Pharmacie Amavita, 032 941 21 94
Samedi: 13 h 30-16 h, 19 h 15-19 h 45
Dimanches et jours fériés: 11 h-12 h, 19 h 15-19 h 45

TRAMELAN
Du 3 au 9 juillet: Pharmacie Amavita, 058 878 23 50, J. Stil-Baudry
Dimanches et jours fériés: 11 h-12 h et 18 h 30-18 h 45

Changement de service le vendredi à 8 h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24 *0900 900 024*
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE
24 heures sur 24
032 941 37 37

TRAMELAN *0900 93 55 55*
En semaine: 18 h - 8 h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER
0800 225 500
Par8: 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER
rue de Jonchères 60
032 941 31 33
sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
032 358 53 53
Tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20
Jeudi: 16 h-18 h
Vendredi: 17 h-21 h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE
Mercredi: 13 h-18 h
Jeudi: 13 h 30-18 h
Vendredi: 13 h-22 h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER
rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9 h-17 h
032 941 55 45
cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14 h-18 h
032 941 55 55
contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER
rue du Marché 1

Mardi: 16 h-18 h,
accueil en cas de besoin/projets
Mercredi: 14 h-18 h, activités diverses selon programme (voir site internet)
Jeudi: 15 h 15-18 h,
accueil adolescents 10-17 ans
Vendredi: 15 h 15-18 h,
accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch
espacejeunesseerguel
espacejeunesse.derguel

BIBLIOBUS UPJ
www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare
Mardi 1er septembre: 15 h 15-17 h

LA FERRIÈRE commune
Samedi 4 juillet: 9 h 45-11 h 45

FRINVILLIER
Mardi 18 août: 16 h 30-17 h 15

ORVIN centre du village
Mardi 18 août: 17 h 45-19 h 30
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire
Vendredi 21 août: 17 h 30-19 h 15

ROMONT entrée du village
Vendredi 21 août: 16 h-17 h

SONCEBOZ-SOMBEVAL
commune
Mardi 25 août: 16 h 30-19 h 30

VAUFFELIN place du village
Vendredi 21 août: 14 h 30-15 h 30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET
collège
Mardi: 17 h-18 h 30

CORTÉBERT
école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13 h 30-14 h, 19 h 30-20 h

COURTELARY
collège
Lundi: 15 h-17 h 30 **Mardi:** 17 h-19 h
Jeudi: 15 h-16 h 30 **Ve:** 9 h 30-10 h 30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER rue du Marché 6

Horaires spéciaux
Jeudi et vendredi: 9 h-11 h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables
Mercredi, jeudi et vendredi: 14 h-18 h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes
Né pour lire: club de lecture tous les premiers mercredis du mois à 14 h 30 (sur inscription) et tous les premiers vendredis du mois à 9 h 45 (jusqu'à 5 ans)

Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages

032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliothèque
Catalogue en ligne: nouveautés

SONVILIER
collège
Lundi: 17 h 30-19 h 30
Mercredi: 16 h-18 h

PÉRY-LA HEUTTE
collège
Mardi: 15 h 15-17 h 15
Jeudi: 17 h-19 h

VILLERET
rue principale 20
Mardi: 9 h-10 h, 15 h-18 h
Jeudi: 18 h 15-19 h 15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE
Atelier ouvert, réouverture du parcours avec visite guidée

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche: 9 h 30-18 h, produits à l'emporter

LA PLACE DE JEUX
Mardi-dimanche: 9 h 30-18 h

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT halle de La Combe

Gym Tonic: mercredi 14 h-15 h
Gym Fit: mercredi 8 h 15-9 h 10
Gym Seniors: mercredi 9 h 15-10 h 10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.

079 237 21 04

ORVIN halle
Lundi: 16 h 30

PÉRY-LA HEUTTE
halle de Péry
Lundi: 14 h 15
Leçons ouvertes à tout le monde.

SONCEBOZ
halle de gymnastique
Ladyfit: mardi 20 h 15-21 h 15
60 francs/an
(étudiantes 30 francs/an)
*ladyfitsonceboz@*gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER
rue du Marché 6

Mercredi et vendredi: 15 h-18 h

Maria Concetta Houriet
Renseignements: 032 941 14 22
032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN
chemin des Lovières 13

1er samedi du mois: 9 h-12 h
Lundi-vendredi: 13 h-18 h
Mercredi: 13 h-20 h

032 486 06 06
cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES
chapelle
Sur réservation
079 797 33 53
e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER
Lundi-vendredi: 9 h-12 h, 14 h-17 h
Réservation recommandée.

MUSÉE DE SAINT-IMIER
Mercredi, samedi et dimanche:
14 h-18 h: *Histoire d'Os, remonter le temps dans les grottes du Jura*
du mercredi 20 mai au 20 septembre
032 941 14 54
musee@saint-imier.ch
www.musee-de-saint-imier.ch

MAISON DES SARRASINS
ORVIN
au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre.
032 358 18 35
032 358 17 27
erwinlechot@bluewin.ch

NATATION

PISCINE D'ERGUËL
SAINT-IMIER sur le Pont
Lundi à dimanche: 9 h-20 h
Septembre: 9 h-19 h
032 941 28 42

SKI CLUB COURTELARY

Week-end du 8 au 9 août assuré par Nicolas Mermod et Stéphane Etique, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h 30-12 h
032 485 01 53
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT
Lundi: 8 h 30-11 h 30, 17 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h 30-11 h 30, 16 h-17 h
Vendredi: 8 h 30-11 h 30
Grand-Rue 15, 2606 Corgémont
032 488 10 30
admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET
Lundi: 15 h-18 h
Mercredi: 14 h 30-16 h 30
Jeudi: 9 h 30-12 h
Vieille-Route 1, 2612 Cormoret
Administration: 032 944 15 13
Mairie: 032 944 20 71
Voyer: 079 381 68 60
contact@cormoret.ch
www.cormoret.ch

CORTÉBERT
Lundi et mardi: 10 h-12 h
Jeudi: 10 h-12 h, 16 h-18 h
Rue du Collège 3, 2607 Cortébert
032 489 10 67, fax: 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY
Lundi et mercredi: 8 h-12 h
Mardi: 8 h-12 h, 14 h-17 h
Jeudi: 8 h-12 h, 16 h-18 h
Grand-Rue 58, 2608 Courtelary
032 944 16 01
admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE
Lundi-vendredi: 10 h-12 h
Mardi et jeudi: 16 h-17 h 30
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière, 032 961 12 77
Secrétariat: info@laferriere.ch
Finances: commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN
Lundi: 16 h-18 h
Métairie des Princes 13
2723 Mont-Tramelan
032 487 62 53, info@mont-tramelan.ch

ORVIN
Lundi: 16 h-18 h (perm. maire: 19 h)
Mercredi: 10 h 30-12 h
Jeudi: 16 h-18 h
La Charrière 6, 2534 Orvin, CP 41
032 358 01 80, fax: 032 358 01 81
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h 30-12 h
Grand-Rue 54, 2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

RENAN
Lundi: 8 h-12 h, 13 h 30-18 h 30
Mardi-vendredi: 8 h-12 h
Rue du Collège 5, 2616 Renan
032 962 65 00, fax: 032 962 65 05
info@renan.ch
admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT
Mardi: 16 h-18 h
Jeudi: 10 h-12 h
Route Principale 1, 2538 Romont
032 377 17 07
info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER
Lu-me: 8 h-11 h 45, 14 h-17 h
Jeudi: 14 h-18 h
Vendredi: 8 h-11 h 45, 14 h-16 h
Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier
CP 301
032 942 44 24, fax: 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE
Lundi: 9 h 30-11 h 30
Mardi et jeudi: 15 h 30-17 h 30
Haut du Village 8, 2536 Plagne
032 358 20 25, fax: 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch
www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL
Lundi: 8 h-12 h, 16 h-18 h
Ma, me et je: 8 h-12 h, 16 h-17 h 30
Vendredi: 8 h-12 h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47
032 488 33 00, fax: 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILIER

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Lundi, mercredi, vendredi: 8 h-12 h
Jeudi: 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi: 8 h-12 h, 13 h 30-16 h
Jeudi: 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30
Mardi, mercredi et vendredi: 8 h-12 h

Place du Collège 1, 2615 Sonvilier
032 941 11 20, fax: 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch

- Crèche «Les Razmokets»: 032 940 14 86
- Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66
- Ecole de Mont-Soleil «Aux Pruats»: 032 961 15 49

TRAMELAN
Lu-ma: 9 h-11 h 45, 14 h-16 h 45
Mercredi: 14 h-16 h 45
Jeudi: 9 h-11 h 45, 14 h-18 h
Vendredi: 9 h-11 h 45, 14 h-16 h
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
032 486 99 99, fax: 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET
Lundi-vendredi: 9 h-12 h
Rue Principale 24, 2613 Villeret
032 941 23 31
admin@villeret.ch
www.villeret.ch

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information
12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Mise en pages
Claude Sansonnens
Claudia Lopes
Coraline Bolle
Nicolas Schaeffer

Impression: Druckzentrum Bern

Distribution: La Poste

Heures d'ouverture
Lundi-jeudi: 7 h 30-12 h, 13 h 30-17 h
Vendredi: 7 h 30-12 h

Délais de remise des publications
Sport: lundi soir
Utile: lundi soir
Paroisses: lundi soir
Officiel: mardi 12 h
Rédactionnel: mercredi 9 h
Annonces: mercredi 9 h

Tarif des annonces
Sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Délai
page utile
LUNDI SOIR

bechtel-imprimerie.ch

Réclame

Ne jetez pas vos machines et appareils!

Leurs composants sont utiles pour en réparer d'autres

Prise en charge **GRATUITE** à votre domicile les mercredis entre 17 h et 18 h
077 453 19 57 vio@bluewin.ch

PARC RÉGIONAL CHASSERAL

A la découverte des plantes médicinales ou des météorites

Plantes médicinales, week-end artistique en pleine nature ou chasse à la météorite: les sorties guidées du Parc Chasseral proposées en juillet sont variées et passionnantes. En raison du fort intérêt manifesté pour ces animations, il est recommandé de s'inscrire aussi rapidement que possible.

Le Parc Chasseral propose des sorties guidées par des professionnels tout au long de la belle saison. Tout le programme se trouve sur www.parcchasseral.ch, photo: © Parc Chasseral

La Météorite du Twannberg

Cette randonnée emmène les participants au-dessus du lac de Bienne, à travers le champ de dispersion de la plus grande météorite jamais retrouvée dans notre pays. Une sortie guidée par Thierry Basset, géologue-volcanologue, pour découvrir la fabuleuse histoire de cette météorite, de sa naissance aux confins du système solaire il y a 4,56 milliards d'années jusqu'aux découvertes de ses derniers fragments. Et qui sait, pour en trouver un morceau, peut-être!

Horaire: samedi 4 juillet, 9h-17h.

Départ: gare de Douanne.

Arrivée: gare de Bienne. Accès en transports publics fortement recommandé, sinon covoiturage encouragé.

Prix: 86 francs (26 francs pour les enfants de moins de 12 ans). Le prix comprend l'organisation de l'excursion, l'accompagnement et les explications d'un géologue sur le terrain, les transports du guide, l'entrée dans les gorges de Douanne, le funiculaire Macolin-Bienne, présentation d'un petit morceau de la météorite de Douanne.

Plus d'informations et Inscription auprès de Thierry Basset, géologue-volcanologue, 079 385 71 77, info@thierrybasset.ch, www.thierrybasset.ch www.parcchasseral.ch.

Carnet de voyage au Chasseral

Trois jours de marche du versant sud-est au versant nord-ouest du Chasseral, entre pâturages boisés bucoliques, fermes isolées, forêts de conifères et vieux sycomores enchantés, deux nuitées en métairies et des moments de dessin et d'aquarelle en nature: c'est possible avec Bastian Keckeis, accompagnateur en montagne et aquarelliste, qui propose ce Carnet de voyage sur le sommet du Chasseral.

Horaire: du vendredi 3 au dimanche 5 juillet.

Départ: Les Prés-d'Orvin, arrêt de bus Bellevue.

Arrivée: Les Savagnières, Parc.

Prix: 550 francs tout compris: accompagnement par un professionnel, deux nuitées en demi-pension, pique-niques.

Inscription obligatoire auprès de Bastian Keckeis, accompagnateur en montagne et aquarelliste, 079 635 91 43, info@latracebleue.ch, http://www.latracebleue.ch ou www.parcchasseral.ch.

La sortie guidée les plantes médicinales du Chasseral est suivie d'un atelier à la distillerie de l'Echelette, à Orvin Photo: © Parc Chasseral

Plantes médicinales du Chasseral

Randonnée facile sur les chemins pédestres du Chasseral à la découverte des plantes médicinales typiques de la région. Pique-nique dans les pâturages boisés et présentation du travail de transformation de certaines plantes à la distillerie de L'Echelette, suivie d'un atelier ludique. Chacun pourra repartir avec sa création.

Horaire: samedi 11 juillet, 11h15-16h15.

Départ/arrivée: Les Prés-d'Orvin, arrêt de bus Bellevue.

Prix: 40 francs, enfants de 7 à 16 ans gratuit.

Pique-nique à prendre avec soi.

Inscription obligatoire jusqu'au mercredi 8 juillet auprès de Elodie Gerber.

Plus d'informations: 079 636 26 78, elodie.gerber@parcchasseral.ch ou sur www.parcchasseral.ch.

| *ma*

UNIVERSITÉ POPULAIRE

Un été différent

Les techniques de la vie sauvage, photo: Paul Schaffner et Boris Liechti

Au pays des minuscules, photo: Valérie Fleury-Wüthrich

Une période particulière s'achève sur un futur encore incertain, il est plus que temps de vivre pleinement l'instant présent. L'Université populaire se met en 4 pour vous offrir un été pas comme les autres.

Des cours de langues pour voyager autrement!

Avec la mise sur pied de cours d'initiation culturelle, le secrétariat central de l'Université populaire jurassienne souhaite donner la possibilité de goûter à une langue l'espace de quelques leçons pour s'ouvrir à une nouvelle culture. Les cours de langues permettent de voyager autrement par la rencontre et l'échange avec l'autre. Anglais, allemand, suisse allemand, espagnol, italien, arabe, chinois, japonais et russe, dans une dizaine de langues, les cours enseignés de manière instructive et ludique par des formateurs passionnés ouvrent la voie à de nouvelles rencontres et à des possibilités de voyage infinies à la découverte de l'autre. Et pour se replonger dans sa propre culture, l'UP met également les cours de patois à l'honneur.

Des séjours découvertes pour s'évader près de chez soi!

Conserver l'essentiel du voyage en troquant les kilomètres, les bouchons sur les autoroutes et les files d'attente dans les aéroports par la passion, la magie, le retour aux sources, les émotions et la déconnexion: c'est ce que propose l'Université populaire à travers son nouveau programme de séjours découvertes. L'Institution interjurassienne a pour mission d'encourager à la découverte, au développement personnel, ainsi qu'à la rencontre, à l'échange et au partage.

Aux voyages culturels et gastronomiques s'ajoutent désormais des séjours découvertes de proximité, qui tombent à pic au sortir d'une crise sanitaire mondiale.

Dès cet été, le nouveau programme de l'Université populaire jurassienne permet de s'immerger en pleine nature et réapprendre les techniques de la vie sauvage, de partir à la découverte des minuscules en forêt ou encore d'explorer son propre univers pour revenir à l'essentiel, entre popotes de plantes sauvages et papotes autour du feu.

En famille, en duo parent-enfant, avec ses filleuls, avec ses petits-enfants, entre copines ou simplement avec soi-même, les séjours clefs en main et accompagnés de l'UP permettent de s'offrir un moment hors du temps, de retrouver complicité, simplicité et authenticité, tout en profitant à 100% du séjour, sans devoir s'occuper des tracasseries organisationnelles.

De petites évasions au quotidien

A ces offres s'ajoutent celles des sections de l'Université populaire, qui mettent annuellement quelque 900 cours sur pied dans tout l'Arc Jurassien pour de petites évasions au quotidien.

Tandis que le Bibliobus de l'UP Jurassienne apporte sa contribution au plaisir de l'évasion et de la découverte depuis son canapé ou sa chaise longue, avec ses romans, films, bandes dessinées et sa dernière brochure *Des histoires qui font du bien!*, un recueil d'œuvres feel good pour cheminer joyeusement.

Pour promouvoir son offre, l'Université populaire invite les personnes intéressées à consulter son programme sur le site internet, à suivre ses activités sur les réseaux sociaux ou à contacter son secrétariat central pour proposer des idées de séjours et d'évasion. | *vp*

Informations détaillées et inscriptions sur: www.upjurassienne.ch info@upjurassienne.ch 032 492 29 29 Secrétariat central, rue Centrale 55, 2740 Moutier

DIVERSTISSEMENT

Sudoku Nº 1006 **moyen**

4		2		8				3
			2					
3		6		5	7			
	9	1		7				
8		4		1		9		2
				9		7	6	
			7	2		5		8
					3			
1				6		3		9

CARITAS JURA

Développement personnel: encore plus de sens

Le semi-confinement a provoqué beaucoup de remises en question, personnelles ou professionnelles. De nombreuses personnes ont des interrogations sur les valeurs et le sens de leur vie après cette période chamboulée. La formation à l'accompagnement des personnes en fin de vie et/ou accompagnement de longue durée proposée par Caritas alimente ces réflexions et apporte des réponses. Une attention particulière sous forme de supervision est accordée par la responsable de formation à chaque participant qui en ferait la demande. Une nouvelle session débutera en février 2021, les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

Aider, mieux se connaître, appréhender la mort, mais surtout la vie: la crise du Covid-19 peut être le déclencheur de nombreux bouleversements. Pour certaines personnes, cet «arrêt sur image» a provoqué une nouvelle vision de la vie et du sens qu'on souhaite y apporter, de ce qui est vraiment important et ce qui est accessoire. Cette formation à l'accompagnement est justement l'occasion d'une plongée en soi et vers l'autre. Une expérience de vie qui fait du bien, au niveau personnel et professionnel. Ouverte à toutes personnes du Jura et du Jura bernois ou d'ailleurs, ce parcours de 15 journées se déroule sur une année (le jeudi à Delémont) de février 2021 à janvier 2022.

La formation s'articule autour de quatre modules: Communication - écoute/les pertes, la mort et le deuil/les spécificités de l'accompagnement chez la personne démente, bénévolat et ateliers pratiques. Une dizaine de spécialistes de leur domaine interviennent, dans un cadre propice aux apprentissages, aux partages et dans la bonne humeur, malgré les thématiques. Riche en partages, en questionnements personnels, avec des exercices de mise en situation et d'analyse de pratique, cette formation peut être suivie par toute personne souhaitant intégrer un groupe de bénévoles à l'accompagnement, ou bien à titre de développement personnel ou dans le cadre d'une formation continue. La formation est validée par une attestation.

A l'issue de ce parcours, une journée de formation pratique et spécifique au bénévolat d'accompagnement au sein de Caritas est organisée pour toute personne du Jura bernois ou du Jura souhaitant rejoindre un groupe de bénévoles. 5x2h d'analyse de pratique sont aussi offertes aux nouveaux bénévoles afin de favoriser leur intégration au sein des groupes déjà existants.

Renseignements et inscriptions auprès de Claire Cerna, du secteur «Accompagnements et Deuils» au 032 423 55 38

bechtel-imprimerie.ch

HOCKEY CLUB TRAMELAN

Compte-rendu de l'assemblée générale du 24 juin

Une ascension, mais pas tout à fait celle que l'on attendait!

Lise Neukomm et Cindy Freudiger, fin de leur mandat au comité

Pascal Finazzi membre d'honneur

Lucien Bühler membre d'honneur

Réunis en assemblée générale ce mercredi 24 juin dans l'auditorium du CIP, les 69 membres présents ont pris connaissance des résultats administratifs de la saison écoulée après un rappel des résultats sportifs par les coachs.

Pour cette quatrième saison à la tête des Requins, le président s'est dit satisfait par les résultats sportifs de ses équipes qui se maintiennent toutes dans leur niveau de jeu respectif. Ou presque. «Parce que oui, il y a bien une équipe qui monte, mais pas tout à fait celle à laquelle je m'attendais (rires)!» La surprise est venue des ladies du HCT qui ont gagné leur place en ligue B pour la saison prochaine. Elles sont félicitées par les applaudissements de la salle. Pour l'équipe phare du club, on a vu le schéma se répéter: pole position au tour régulier et élimination en demi-finales. «Je repense encore à ce dernier match contre Le Locle qui a mis nos nerfs à vif, dira le président... je le regardais en direct sur Facebook depuis le Canada... et je maugréais contre ce satané gardien du Locle!» Après cette dure élimination, il n'y avait plus qu'une seule chose à faire: «engager ce gardien pardi!». Et le président de pointer et présenter le nouveau portier du HCT, Antoine Todeschini, présent dans la salle. S'en suivra la présentation de toute l'équipe fanion par le coach Martin Bergeron, qui sera désormais assisté par Michel Kipfer, coach mental et masseur (voir contingent ci-dessous).

Dans son rapport, Frédéric Haefeli relève encore la belle progression des jeunes du club. «Les entraînements de qualité dispensés à tous les échelons, mais aussi les cours de powerskating du samedi matin ont porté leurs fruits. Nous sommes parés pour entamer une toute belle nouvelle saison avec l'arrivée de plusieurs nouveaux coachs et le retour à la compétition de nos U17. Et bien sûr Nicolas Ducommun qui prend la responsabilité du MOJU.

Il évoquera pour finir la difficulté que représente l'ouverture alternée des patinoires de Tramelan-Saint-Imier en termes de logistique de début de saison (convention malheureusement reconduite) et l'incertitude financière que la crise sanitaire pourrait générer sur les partenaires du club. Budget prudentiel de rigueur, donc.

Il terminera par les remerciements soutenus à son comité et à tout le staff du HCT, sans oublier les supporters dans les gradins qui affichent le meilleur taux de participation de deuxième ligue!

AG 2020 CIP

Contingent de la 1re équipe

Pour les gardiens: Antoine Todeschini (HC Le Locle), Lukas Mani.

Pour les attaquants: Joël Rebetez (HC Université Neuchâtel I), Kenny Vuilleumier (HCFM II), Kevin Kaufmann (HCA U20), Hugo Vuilleumier, Adrien Donzé, Ryan Vermeille, Dany Kocher, Julian Beruwalage, Joey Hostettmann, Cédric Niederhauser, Bryan Dick, Jason Steiner, Ken Steiner.

Pour les défenseurs: Swen Burri, Yann Graber, Kevin Salvisberg, Quentin Gerber, Yann Kohler, Gaëtan Forster.

Départs: Alan Steiner (HC Saint-Imier I), Emeric Thomet (EHC Meinisberg), Raphaël Gigon (HC Saint-Imier I), Nathalie Canti (cheffe mat) (HC Saint-Imier I), Luc Berlincourt (retraite).

Staff: Martin Bergeron (head coach), Michel Kipfer (coach mental, coach ass.), François Brullot (coordinateur sportif), Charles Vermeille (chef mat.).

Des finances de requins

Acceptés par l'assemblée, les comptes de l'exercice affichent un excédent de recettes, que la caissière Cindy Freudiger explique notamment par une baisse des charges. Les cotisations ne subissent pas d'augmentation, exceptée celles des ladies qui passent de 330 fr. à 400 fr. (davantage de charges en ligue B). Les prévisions affichent une légère perte de 14 000 fr. pour un budget de charges à 274 600 fr. (budget établi en tenant compte de la situation sanitaire incertaine). Finances validées par l'assemblée avec les félicitations des vérificateurs, tant pour la bonne gestion des comptes que pour la bonne tenue des livres par la caissière, dont c'était le dernier exercice.

Admissions-démissions-mutations

Cindy Freudiger (caissière), tire sa révérence après 6 années d'excellents services dont elle est chaleureusement remerciée. Départ également de Lise Neukomm (secrétaire pv), mais qui reste active sportivement dans l'équipe des ladies. Entre administration et compétition, il faut choisir! Elle laisse sa place et sa fonction à Mélinda Hirschy.

Sont reconduits pour un an au comité: Frédéric Haefeli (présidence), Mélinda Hirschy (secrétaire verbaux), Damiène Aeschlimann (admin. technique), Pascal Finazzi (sponsoring), André Lienhard (finances) et Magali Haefeli (communication / correspondance). La vice-présidence et les events restent vacants, mais peuvent être pourvus durant l'exercice, l'appel est lancé.

Du côté des coachs: Yann Kohler et Jessica Vermeille (EDH), Alexandre Fatton (U9 nouveau), Nicolas Ducommun (U11), Ludovic Ducommun (U13), Simon Baumann (U17 nouveau), Marco Dick (U15), Kevin Vallat (Ladies), Michel Vuille (HCT II nouveau), Patrick Glanzmann (U20Top), Martin Bergeron (HCT I).

Départ de Loïc Jeanrenaud (U13) et Emeric Thomet (Edh).

Membres d'honneur

Sportif émérite, mais jamais dans le hockey (à l'époque il fallait déjà choisir entre ski et hockey), Lucien Bühler a été nommé membre d'honneur après un bel hommage qui a retracé ses mérites envers le HCT. Pour n'en citer que deux: premièrement son ralliement à la Task Force en 2007 (une force opérationnelle qui permettra de sauver le club d'un naufrage financier) et deuxièmement, de 2008 à 2020, la rédaction hebdomadaire des comptes-rendus du HCT dans la presse locale (Le Progrès et la Feuille d'avis). Une jolie pile d'articles que l'assemblée a pu mesurer sur le pupitre du CIP. Absent pour cause de vacances, la remise du prix préalablement enregistrée a été retransmise à l'assemblée.

Un deuxième membre d'honneur a été élu en la personne de Pascal Finazzi, pour son exceptionnelle gestion du sponsoring qui a contribué de manière significative à la bonne marche du club.

Mouvement de soutien au HCT

Autre levier d'appui au club, le Mouvement de soutien au HCT (anciennement club des 100) se recommande pour ses cartes *Or* à 1000 francs, cartes *Argent* à 500 francs et cartes *Bronze* à 100 francs. Chaque carte donnant droit à diverses contreparties, allant d'un repas gratuit à une montre d'une valeur de 1000 francs. Les commandes de cartes se font directement auprès du président Claude Landry (079 415 74 86).

Mais encore...

Les cartes *Supporter* à 50 francs sont en vente dès aujourd'hui auprès de tous les membres. Avant tout une marque de soutien envers le club, elles valent également d'abonnements aux matchs de la 1re. Que chaque acquéreur observe attentivement sa carte qui porte désormais un numéro. Celui-ci pourrait bien lui rapporter de nombreuses surprises: des tirages au sort seront effectués à chaque match pour désigner une carte gagnante.

Equipée de ses nouvelles bandes depuis l'année dernière, la patinoire est désormais aux normes pour accueillir les meilleures équipes du pays. Ainsi la saison 2020-2021 de la Zürich Arera sera lancée par les vainqueurs de la coupe suisse 2020, à savoir les excellents ajoulots emmenés par leur charismatique coach Gary Sheehan. L'équipe adverse doit encore être confirmée, mais cette entrée en matière devrait plaire aux spectateurs restés sur leur faim avec l'arrêt prématuré du dernier championnat. Rendez-vous donc le samedi 29 août dans les gradins. Suivra la soirée de soutien du HCT à la Marelle. Une fois n'est pas coutume, on y dégustera non pas la traditionnelle fondue, mais une excellente raclette de la fromagerie des Reussilles. | *mh*

www.hctramelan.ch

Save the dates!
26 août, shooting photos à la patinoire + soirée

29 août, match exhibition suivi de la raclette géante

21 novembre, Postfinance Trophy (tournoi des écoliers)

29 janvier, Skateathon

16 avril, soirée de clôture CIP

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

Carnet noir: hommage à Isabelle

La nouvelle s'est propagée tel un éclair, mais de lumière noire comme si c'était quelque chose d'impensable. Isabelle, dit *Ramsou*, Bottinelli Ramseyer nous a quittés subitement en fin de semaine passée.

Aujourd'hui, nous souhaitons rendre hommage à une femme, une maman, une bénévole bien trop tôt disparue. Elle était dévouée pour son club, pour le club de son fils Jérémy. Isa avait la voix forte, une voix que chacun respectait, mais qui toujours était empreinte de justice et de gentillesse. Lors de nos camps à Leysin, elle était à l'écoute de tous les petits bobos de nos jeunes pousses de hockeyeurs. C'était notre *Ramsou*, pour qui, plus que les paroles, le travail bien fait faisait sens. Les bienfaits du travail étaient autant de moments de partage dans la bonne humeur.

Samedi passé, nous avons accompagné Isabelle à sa dernière demeure, nous avions encore tant de bons moments à partager. Son éternel optimisme, son sourire, sa bonne humeur vont terriblement nous manquer. Mais plus qu'à nous, c'est à sa famille que vont nos pensées de soutien.

Simplement tu es apparue, discrètement tu nous as quittés. Merci Isa, là-haut tu brilleras toujours.

| *comité, entraîneurs, joueurs et membres du hc saint-imier*

Délai sport
LUNDI SOIR

SOCIÉTÉ DE TIR EN CAMPAGNE ORVIN

Les nouvelles cibles ont pris du service

C'est mercredi 24 juin que la société de Tir en Campagne d'Orvin mettait à contribution les nouvelles installations de tir, les cibles *SIUS SA 9005*. Première société du Jura bernois à être dotée des installations dernier cri de la maison SIUS, c'est dans une ambiance des plus sérieuses et avec le respect du protocole Covid-19 que les premiers tireurs ont découvert les nouveaux pas de tir (voir photo JCL).

Le stand d'Orvin relooké aux dernières exigences actuellement en vigueur organisera pour les tireurs des sociétés de Péry et Plagne le Tir Fédéral en Campagne 2020, qui se déroulera comme suit: tir préalable le 2 septembre de 17 h à 19 h, les jours officiels étant le 12 septembre de 13 h 30 à 17 h et le 13 septembre de 8 h 30 à 12 h.

A noter que le Tir Fédéral en Campagne se déroulera, exceptionnellement pour cette année, uniquement au stand d'Orvin et sera 100 % gratuit pour tous.

Les prochaines rencontres sportives de tir sont: le tir à l'Ane, 17e du nom, les 3, 9 et 10 octobre au stand du Jorat à Orvin et aux mêmes dates pour le 20e Tir au Fromage au stand de Nods (sur inscription). | *jcl*

Inscr.: michelfranz@bluewin.ch

C'est avec enthousiasme que les tireurs ont pris possession des toutes nouvelles installations

FOOTBALL CLUB COURTELARY

Une reprise tant attendue...

Nous avions quitté l'équipe féminine du FC Courterlary en fin d'année 2019, où elle était prête à débuter le deuxième tour du championnat. Les filles étaient motivées à garder leur 4e place au classement, voire mieux. Pour ce faire, l'année 2020 avait débuté avec une préparation physique dont les joueuses se souviendront. Les deux préparateurs physiques, Hervé Shimuna et Ludo Huguenin ont fait preuve de patience et de persévérance avec les joueuses du FCC. Au programme, course à pieds avec fractionné, en alternance avec du Cross Fit, qui auraient clairement permis d'améliorer les performances de l'équipe sur le terrain de jeu.

Mars, la saison était sur le point de commencer, avec notamment quelques matchs amicaux programmés. Cependant, l'enthousiasme des Women n'a pu contrer la crise sanitaire qui s'est abattue sur le monde entier en cette période. Résultat: entraînements et saison 2019-2020 annulés. Cette nouvelle a beaucoup secoué les joueuses qui se réjouissaient de rechausser leurs crampons et de faire à nouveau leurs preuves, en ce magnifique printemps, dans ce championnat de 4e ligue.

Trois mois se sont écoulés depuis l'arrêt de jeu du 13 mars dernier. La vie de tous les jours reprend gentiment son cours et il est temps pour les actives et actifs du FCC de revenir sur les terrains. En accord avec l'ASF, le club a mis sur pied des mesures d'hygiène strictes à respecter. Le FCC Women a donc repris les entraînements le lundi 8 juin, en respectant les protocoles sanitaires dictés par l'OFSP et l'ASF.

Les joueuses du FCC se sont retrouvées pour la première fois au terrain de l'école de Courtelary. Pas d'accolades ni de checks – les salutations habituelles ont dû être abandonnées et remplacées par une désinfection des mains.

La présentation des joueuses a porté ses fruits

Ce nouveau rituel, ainsi que la distanciation physique (lorsqu'elle est possible), font désormais partie des entraînements. Ces derniers étaient d'ailleurs très attendus par les joueuses et ceci a été ressenti au nombre de présences et à la motivation. En effet, le coach des FCC Women, Nicolas Magri, accueille depuis le début de la reprise entre 15 et 20 joueuses, tous les lundis et mercredis soir. Il ne peut que s'en réjouir, d'autant qu'après le succès de la présentation du contingent actuel, parue les semaines précédentes dans ce journal, de nouvelles participantes vont rejoindre l'équipe dans les prochains jours. La création d'une équipe féminine junior étant encore compliquée, en attendant cette dernière, les filles intéressées à commencer le football sont les bienvenues (ceci est également valable pour les plus de 16 ans).

En ce qui concerne la suite, le championnat 2020-2021 devrait débuter fin août. Les joueuses du FCC se préparent pour affronter cette compétition avec le même engouement de la saison passée. Le mois d'août étant encore loin, les joueuses ont déjà rendez-vous avec quelques matchs amicaux avant les vacances d'été. Les deux rencontrent planifiées se dérouleront à domicile. Les joueuses se réjouissent de revoir leurs supporters et appellent les habitants de la région à se déplacer au terrain de La Praye.

Dimanche 5 juillet
Women 15 h, Courtelary:
FCC – Moutier (match amical)

Samedi 11 juillet
Women 15 h, Courtelary:
FCC – Groupement USC (match amical)

Les activités reprennent au terrain de La Praye !

La vie *normale* reprend ses droits dans la famille du FC Courtelary ce week-end

Locaux et extérieur du bâtiment rangés et nettoyés.
Douches repeintes.
Chauffage à distance en fonction depuis 1 mois.
Nouvel agencement de la cuisine depuis fin 2019.
Terrain marqué et prêt pour les premières rencontres amicales.

Vendredi 3 juillet

Dès 16 h 30, premier *after work* de la saison, organisé par des membres de l'équipe féminine, une occasion de voir nos installations.

Samedi 4 juillet

10 h 30: 89e assemblée générale de FCC (à lire dans ces colonnes la semaine prochaine).
14 h: rencontre amicale entre les 2 équipes de juniors D du Team Vallon.

Dimanche 5 juillet

15 h: rencontre amicale équipe féminine FC Courtelary – FC Moutier.

Important

Toutes ces activités se dérouleront selon les règles actuelles en vigueur de l'OFSP.
La famille du FC Courtelary compte sur votre aide et votre soutien ces prochains mois pour surmonter le Covid-19 et ses conséquences financières pour notre club. Merci ! | *jmt*

TENNIS CLUB CORTÉBERT-COURTELARY

La reprise s'amorce doucement

Les participants à l'édition 2020 du Tournoi des mordus

Après plusieurs semaines d'attente, le Tennis de Cortébert-Courtelary reprend gentiment ses activités. Cette année, la saison a exceptionnellement débuté par le Tournoi des mordus, tournoi qui clôture habituellement la fin de la première partie de la saison.

Ainsi, dimanche dernier, une dizaine de membres se sont retrouvés afin de s'affronter lors d'un tournoi de double. Chaque équipe a été tirée au sort parmi les personnes présentes. Tous les matchs se sont déroulés sous un soleil magnifique, dans la joie et la bonne humeur. Le prochain rendez-vous pour les membres est déjà fixé au 10 juillet pour l'assemblée générale. | *vc*

VÉLO CLUB TRAMELAN

Annulation de l'Eole Bike 2020

Le comité d'organisation de l'Eole Bike a décidé, après discussions et analyses, d'annuler l'édition 2020 prévue le 13 septembre.

L'envie sportive était présente, nous nous réjouissions d'accueillir cette épreuve, mais nous avons jugé que notre organisation bénévole n'est pas en mesure de remplir et d'appliquer les directives liées au Covid-19 à un niveau suffisant.

Nous voulons que l'Eole Bike soit une course, mais aussi une rencontre amicale, sans faire courir de risques aux participants, spectateurs et bénévoles, ce que nous ne pouvons pas garantir pour cette édition 2020.

Nous espérons vous retrouver à la 17e édition de l'Eole Bike prévue le dimanche 12 septembre 2021. | *fh*

Vendredi 3 juillet 2020 Nº 26

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtel-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces: 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max.: 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

Corgémont

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Fabio De Tomi, Les Oeuches 1, 2606 Corgémont.
Emplacement: parcelle Nº 629, au lieu-dit: «Grand-rue 48», commune de Corgémont.
Projet: demande présentée après coup concernant le changement d'affectation d'une menuiserie en un local d'exposition pour voitures et atelier de réparation, aménagement d'une place d'exposition en pavés filtrants entre le bâtiment et la route cantonale et aménagement d'un logement de service au 1er étage avec terrasse (accès escalier métallique extérieur), modifications des ouvertures (portes sectionnelles, fenêtres et Velux).
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: A1.
Dérogations: art. 80 LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Corgémont. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 juillet 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Cormoret

Avis de construction

Requérant: Jean-Claude Hügi, Envers de la Gare 10, 2612 Cormoret.
Propriétaire foncier: Jean-Claude Hügi, Envers de la Gare 10, 2612 Cormoret.
Auteur du projet: Jean-Claude Hügi, Envers de la Gare 10, 2612 Cormoret.
Projet: aménagement d'une place de parc pour camping-car.
Emplacement: Envers de la Gare 11, 2612 Cormoret, parcelle Nº 216.
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: dalle en béton.
Evacuation des eaux: par infiltration.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 26 juillet au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Pendant la fermeture estivale du bureau communal, se référer au message sur le répondeur téléphonique communal pour prise de rendez-vous.

Cormoret, le 26 juin 2020

Le Conseil municipal

Cortébert

Avis de construction / demande après travaux

Requérant: Weingart Jean-Michel, Sous l'Age 17, 2607 Cortébert.
Auteur du projet: Weingart Jean-Michel, Sous l'Age 17, 2607 Cortébert.
Propriétaire foncier: Weingart Jean-Michel et Christine, Sous l'Age 17, 2607 Cortébert.
Projet: remplacement de la chaudière à mazout existante par une nouvelle pompe à chaleur air/eau installée à l'extérieur.
Lieu-dit: Sous l'Age 17.
Parcelle: 991.
Zone: H3.
Dimensions: selon plans déposés.

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Cortébert, le 3 juillet 2020

Le Secrétariat municipal

Courtelary

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Sapeurs-pompiers Centre-Vallon, La Planchette 4, 2608 Courtelary.
Emplacement: parcelle Nº 55, au lieu-dit: «La Planchette 4», commune de Courtelary.
Projet: remplacement et agrandissement d'une porte de garage du hangar des pompes.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: mixte.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Courtelary. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 3 juillet 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: Bourquin Christophe et Perrin Rémy, Grand-rue 48, 2608 Courtelary.
Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.
Propriétaires fonciers: idem que requérants.
Projet de construction: remplacement de la toiture, aménagement d'un appartement dans les combles, aménagement d'un local de stockage au 1er étage, ouverture de velux et lanterneaux en toiture, pose de panneaux photovoltaïques, le tout au bâtiment sis à Grand-rue 48 sur parcelle Nº 73, zone HA.
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: toit en tuile de couleur naturelle.
Protection des eaux: raccordement à la canalisation communale et à la STEP.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.
Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.
Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 23 juin 2020

Le Secrétariat municipal

Péry-La Heutte

Avis de construction

Requérante: Dora Adam-Walker, Winkel 3, 4515 Oberdorf.
Propriétaire foncier: Erbgemeinschaft Hans Walker, Dora Adam-Walker, Winkel 3, 4515 Oberdorf.
Auteur du projet: Guido Adam-Walker, Bauleiter, Winkel 3, 4515 Oberdorf.
Projet de construction: création de nouvelles fenêtres et velux. Champois de Sorvilier 263, 2603 Péry, parcelle Nº 546, Hors zone.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: pose de 3 nouvelles fenêtres. Agrandissement d'une fenêtre existante sur la façade Nord. Installation d'un velux sur la façade Nord.
Protection des eaux/eaux usées: raccordement en mini-step.
Dérogation: néant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 2 août 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 3 juillet 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Florence et Claude Schmid, chemin du Pré 9, 2604 La Heutte.
Propriétaires fonciers: Florence et Claude Schmid, chemin du Pré 9, 2604 La Heutte.
Auteurs du projet: Florence et Claude Schmid, chemin du Pré 9, 2604 La Heutte.
Projet de construction: pose d'une barrière en métal. Chemin du Pré 9, 2604 La Heutte, parcelle Nº 416, zone H2.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: pose d'une barrière en métal de 90 à 120 cm. Poteaux en métal de couleur noire. Planches verticales en métal de couleur anthracite.
Protection des eaux / eaux usées: néant.
Dérogation: néant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 26 juillet 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 26 juin 2020

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Ciments Vigier SA, Zone industrielle de Rondchâtel, 2603 Péry.
Emplacement: parcelles Nºs 172 et 638, aux lieux-dits: «Zone industrielle de Rondchâtel et Châtel», Péry, commune de Péry-La Heutte.
Projet: démolition de piliers existants, remplacement du pont-roulant manuel existant par un pont-roulant automatisé, prolongation de la halle de stockage des ajouts de ciments et combustibles solides, construction d'une place de manœuvre pour les camions et réalisation d'une galerie souterraine entre la halle projetée et les silos situés au sud.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: A1.
Dérogations: art. 48 LAE, 41c OEaux et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 juin 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

COMMUNE BOURGEOISE DE PERY

Assemblée ordinaire de la Commune bourgeoise

Mercredi 12 août 2020 à 20 h
à la salle de spectacles
du Centre communal à Péry

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2019
3. Informations du Président
4. Divers

Péry, le 3 juillet 2020

Le Conseil de Bourgeoisie de Péry

Renan

Avis de construction

Requérant: B. Jean-Pascal, rue de l'Endroit 8, 2616 Renan
Auteur du projet: Todeschini SA, Plein Soleil 18, 2616 Renan
Adresse du projet: parcelles N° 415 et 618, rue de l'Endroit 8, 2616 Renan.
Descriptif du projet: création d'un garage pour 2 voitures avec buanderie, wc y compris fondations pour une future maison.
Dimension du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: zone H3.
Dérogations: art. 66 du RCC.
Objets protégés: –
Dépôt public: du 3 juillet au 4 août 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'opposition collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 3 juillet 2020

Le Secrétariat municipal

Réclame

SIMPLEMENT! MIEUX LIRE. ÉCRIRE. CALCULER. ORDINATEUR.

Cours de lecture, d'écriture, de calcul pour adultes parlant français

0800 47 47 47 www.lire-et-ecrire.ch

Association Lire et Ecrire

Saint-Imier

Permis de construire 20-44

Requérant(s)/Maître d'ouvrage: Restaurant La Place, Muammer Kurucu, Place du Marché 4, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: pga, rue du Brue 24-26, 2613 Villeret.
Adresse du projet: BF 199, Place du Marché 4, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: installation de store à bras articulés en façade nord avec éclairage LED intégré et appui verticaux démontables.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de constructions: zone mixte M1 C4b.
Dérogations: –
Zones/périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.
Objet protégés: bâtiment digne de protection.
Dépôt public: du 3 juillet 2020 au 3 août 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 3 juillet 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 20-35

Requérant(s)/Maître d'ouvrage: Schindler Delphine et Ken, chemin du Ruisselet 5, 2606 Corgémont.
Auteur du projet: Artigroup Sàrl, Grand-rue 81, 2608 Courtelary.
Adresse du projet: BF 2108, rue de la Clef 14f, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: construction d'une maison familiale et d'un garage en accolé en façade ouest du bâtiment principal.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de constructions: ZHfmd C2a.
Dérogations: art. 42 RAC (hauteur des remblayages).
Zones / périmètres protégés: –
Objet protégés: –
Dépôt public: du 3 juillet 2020 au 3 août 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 3 juillet 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 20-41

Requérant / Maître d'ouvrage: John Moser, rue de la Fourchaux 7, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: pga, rue du Brue 24-26, 2613 Villeret.
Adresse du projet: 1430, rue de la Fourchaux 7, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: agrandissement du garage, pose de panneaux solaires et installation de deux vélux en pan nord.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.
Dérogations: –
Zones / périmètres protégés: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 26 juin 2020 au 27 juillet 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 26 juin 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 20-40

Requérant / Maître d'ouvrage: Maël Walther, rue de Tivoli 40, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: Lack cheminées, ch. de la Fonte 13, 2740 Moutier.
Adresse du projet: BF 1283, rue de Tivoli 40, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: installation d'un poêle à bois dans le salon avec conduit de cheminée en façade sud.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.
Dérogations: –
Zones / périmètres protégés: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 26 juin 2020 au 27 juillet 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).
Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 26 juin 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 20-36

Requérant / Maître d'ouvrage: Caroline Jeanrenaud, rue Agassiz 24, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: pga, rue du Brue 24, 2613 Villeret.
Adresse du projet: BF 763, ancienne route de Villeret 3, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: transformation et agrandissement d'un atelier de menuiserie en maison familiale (changement d'affectation).
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.
Dérogations: art. 80 LR (distance à la route)
Zones / périmètres protégés: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 26 juin 2020 au 27 juillet 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 26 juin 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Tramelan

Conseil général de Tramelan

En séance du lundi 29 juin 2020, le Conseil général a souverainement approuvé les objets suivants:
- Comptes communaux 2019 et crédits supplémentaires d'un montant de 2 066 543.035 francs
- Rapport du Conseil municipal sur la gestion de l'exercice 2019
- Nomination de Pascal Mercier, PS, au bureau du Conseil général
- Nomination des membres de la commission de l'Ecole à journée continue
- Vente d'une portion de terrain d'environ 6 423 m² à distraire des parcelles communales Nº 3430, 3431, 3432, 3433 et 3434, secteur «Les Lovières» (DEFI II), à TEI SA, morcellement et création d'un nouveau feuillet Nº 3431 du ban de Tramelan, pour un montant total TTC de 385 380 francs TTC
- Crédit d'engagement de 170 000 francs TTC pour l'assainissement du sous-sol de l'Hôtel de Ville, Grand-Rue 106

Sous réserve du référendum facultatif, le Conseil général a également adopté les objets suivants:
- Nouveau règlement sur les bons de garde (avec entrée en vigueur le 1er août 2020)
- Crédit d'engagement de 440 000 francs TTC pour l'assainissement de l'enveloppe extérieure de la halle (face Est, coupole, ferblanterie et toiture), rue du Pont 21

Le référendum peut être demandé par la signature d'un vingtième des ayants droit au vote en matière communale dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le début du délai référendaire est le vendredi 3 juillet 2020.

L'ayant droit au vote en matière communale doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures. Il y adjoint sa signature. La même demande de référendum ne peut être signée qu'une fois.

Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du Conseil municipal de Tramelan, Hôtel de Ville, Grand-Rue 106, 2720 Tramelan.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication, soit jusqu'au lundi 3 août 2020. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Tramelan, le 30 juin 2020

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Paroisse réformée, Grand-rue 20, 2720 Tramelan.
Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.
Emplacement: parcelles Nos 2159, 2248, 2250, 2252 et 2253, au lieu-dit: «Grand-rue 146», commune de Tramelan.
Projet: construction d'un centre paroissial semi-enterré avec aménagement de parois cloutées le long des limites Est, Nord et Ouest de la parcelle, aménagement d'un monobloc de ventilation en toiture protégé visuellement par une haie, démolition des annexes existantes mitoyennes au Nord du Temple, aménagement de 5 places de stationnement et de deux places au Nord et à l'Ouest du Temple, construction de murs de soutènement, suppression et pose de nouvelles conduites de distribution.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: ZBP 6 «Eglise protestante», H3, H3PC, C et route communale.
Zone de protection: périmètre de conservation des sites.
Dérogations: art. 80 LR et 221, al. 6, ch. 3 RCC.
Recensement architectural: digne de protection, objet C inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par voie de décision ACE N° 4483 entrée en force le 2 décembre 1992 et ACE N° 4019 entrée en force le 20 décembre 2000, ensemble bâti F.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 juillet 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Réclame

Partout à votre secours, jour et nuit!

rega

Devenez donateur: www.rega.ch

Tramelan (suite)

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Commune de Tramelan, Hôtel-de-Ville, 2720 Tramelan.
Auteur du projet: Arc Architecture Sàrl, Grand-rue 62, 2720 Tramelan.
Emplacement: parcelle Nº 2422, au lieu-dit: «rue de la Promenade3», commune de Tramelan.
Projet: changement d'affectation portant sur la transformation d'une salle d'archives au 1er étage en salle de travaux manuels pour le compte de l'école secondaire, réaménagement de deux WC existants et installation d'une plateforme monte-escaliers pour personnes à mobilité réduite.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: activités.
Dérogation: art. 211 RCC.
Recensement architectural: digne de conservation.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 juillet 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction N°2020/33

Requérants: Finazzi Patricia et Pascal, rue de l'Ouest 9, 2720 Tramelan.
Auteur du projet: Pascal Schaer SA, rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.
Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure devant bâtiment existant au nord-ouest (avec cache en bois). Parcelle N° 3137, zone H2pc.
Emplacement: rue de l'Ouest 9, 2720 Tramelan.
Dimensions: selon plans et formulaires.
Dérogations: art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure.
Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au

La mise à l'enquête publique a lieu du 26 juin 2020 au 27 juillet 2020.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions, rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 26 juin 2020

La Commune de Tramelan

Villeret

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Michaël Sulzmann, La Closure 7, 2612 Cormoret.
Emplacement: parcelles Nos 562 et 805, au lieu-dit: «La fin des Raimboeufs», commune de Villeret.
Projet: demande déposée après-coup pour la pose de deux tuyaux de drainage avec raccordement dans la Suze pour l'assainissement de deux zones humides.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Villeret. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 juillet 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Canton de Berne

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS DU CANTON DE BERNE

Fermeture au trafic

Route cantonale Nº 1325;
Frontière NE/BE - Nods - Frinvillier - Romont - Frontière BE/SO
Commune: Orvin

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic comme précisé ci-après:

Tronçon: Orvin, sortie Est - débouché jonction A16 (Frinvillier Ouest).
Durée: du mardi 7 juillet 2020 à 6 h au samedi 11 juillet 2020 à 7 h.
Exceptions: aucune.
Conduite de la circulation: les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.
Un itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par le village d'Evilard.
Toutefois, nous conseillons aux véhicules supérieurs à 3,5 tonnes avec remorque transitant par Frinvillier - Lamboing et vice versa d'emprunter la route N5 (Bienne - La Neuveville).
Restrictions: le tronçon concerné sera interdit à tous les usagers de la route.
Motif: renouvellement de la chaussée, fraisage et pose de la couche de roulement.

La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 26 juin 2020

Office des ponts et chaussées
Service pour le Jura bernois

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS DU CANTON DE BERNE

Mise à l'enquête publique des plans de routes cantonales

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met le plan de route du projet suivant à l'enquête publique en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR). Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N°: 1325; Front. NE/BE – Nods – (Frinvillier) – Romont – Front. BE/SO.
Commune: Orvin
Projet: 230.20040 / Orvin, aménagement de la route, traversée de la localité
Dérogations: intervention dans les haies et les bosquets (art. 18 LPN, art. 27, al. 2 de la loi sur la protection de la nature).
Objets/zones protégés: inventaire fédéral des sites construits (ISOS), village d'importance nationale, périmètre P1, objectif de sauvegarde A.
Défrichement: aucun.
Mesure de protection des eaux souterraines prévue: aucune.

A partir de la mise à l'enquête du projet, plus rien ne peut être entrepris (en droit et en fait) qui puisse gêner la réalisation du plan ni sur le terrain prévu pour la route, ni sur la bande de terrain interdite à la construction (art. 37 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes [LR], Interdiction de modification) sans le consentement de l'Office des ponts et chaussées.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires des immeubles ou d'autres personnes qui sont particulièrement atteints par le projet et peuvent faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités dont la qualité est définie par le droit fédéral ou par la législation sur les constructions.

Dans une opposition collective, des oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques, il faut indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions [LC]).

Lieu de mise à l'enquête: administration communale d'Orvin, La Charrière 6, 2534 Orvin.
Remarque: le dossier est consultable uniquement sur rendez-vous du 20 au 24 juillet 2020 en raison de la fermeture estivale du bureau communal (tél. 032 358 01 86).
Durée de mise à l'enquête: 24 juin au 24 juillet 2020.

Piquetage: le projet fait comme suit l'objet d'un piquetage sur le terrain:
Implantation de l'axe de chaussée modifiée. Au besoin, le bureau d'ingénieurs RWB Berne SA (tél. 058 220 38 70) se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient de plus amples informations.

Loveresse, le 22 juin 2020

Office des ponts et chaussées
IIIe arrondissement d'ingénieur en chef

Réclame

Un service complet au cœur de votre région !

Prépresse
- Corporate design, création de logo, mise en page de vos documents (papeterie d'entreprise, flyer, affiche, rapport annuel, livret de fête, etc.)

Nous imprimons pour vous en noir et en couleurs
- cartes de visite • cartes de naissance, de mariage • faire-part de deuil et cartes de remerciements • en-têtes de lettre, factures, devis, formulaires• papillons, affiches • enveloppes, sachets • jeux de formules • brochures, livrets, blocs • calendriers

Nous réalisons aussi
- numérotations, perforations, découpes, rainages • boîtes pliantes en carton
- publipostage (mailing), etc.

Impression numérique
- Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs à partir d'originaux ou de fichiers informatiques (PDF), de la carte de visite au format A3+

imprimerie bechtel sa
Bellevue 4 | 2608 Courtelary
032 944 18 18
info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechtel-imprimerie.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary
032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch